

LA SOCIÉTÉ DE GESTION AGF LIMITÉE
RAPPORT ANNUEL 2020



Table des matières

- 04** Nos compétences en investissement
- 08** Faits saillants financiers
- 12** Message aux actionnaires
- 15** Notre approche : Investis avec discipline
- 18** Ventes et distribution
- 20** Notre responsabilité d'entreprise
- 26** Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
- 27** Conseil d'administration
- 30** Comités du conseil d'administration
- 31** Conseil d'administration et membres de la haute direction
- 32** Rapport de gestion
- 81** Responsabilité de la direction dans la communication
de l'information financière
- 82** Rapport de l'auditeur indépendant
- 85** États consolidés de la situation financière
- 87** États consolidés du résultat net
- 88** États consolidés du résultat global
- 89** États consolidés de la variation des capitaux propres
- 90** Tableaux consolidés des flux de trésorerie
- 91** Notes annexes
- 134** Répertoire général d'AGF



À une époque de changements rapides, nous continuons d'offrir l'excellence en matière de gestion de placements, de procurer une expérience exceptionnelle à la clientèle et de demeurer engagés à faire preuve de discipline afin d'anticiper constamment l'évolution.

A wide-angle photograph of a mountain range. The mountains are partially obscured by low-hanging clouds and mist, creating a sense of depth and mystery. The lighting suggests either early morning or late afternoon, with a warm glow on the peaks.

À AGF, nous continuons de nous concentrer sur la production de rendements solides quant aux investissements à long terme et sur la prestation d'un service exceptionnel.

38,8

\$

milliards
d'actif géré¹

Nos compétences en investissement

En tant que société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale, AGF possède des volets axés sur des activités fondamentales et quantitatives de même que sur des actifs non traditionnels et des avoirs de clients privés.

22,8 \$

milliards d'actif géré¹

¹ Actif géré au 30 novembre 2020.

Investissement fondamental

Les équipes de gestion des investissements fondamentaux d'AGF s'emploient à atteindre systématiquement les objectifs de placement des clients, en tirant parti de leur expérience dans le secteur. Les principaux gestionnaires de portefeuille de ces équipes (axées sur les actions et les titres à revenu fixe) cumulent plus de 280 ans d'expérience en gestion des investissements et entretiennent des relations d'affaires solides dans l'ensemble de l'industrie.

Au fil des années, nous nous sommes adaptés au changement et à l'innovation, mais notre motivation est demeurée intacte. Nous éprouvons une grande responsabilité envers nos investisseurs en ce qui concerne la réalisation de nos objectifs, afin qu'ils puissent en retour atteindre les leurs.

Dans une conjoncture de plus en plus difficile, il faut une expérience et des compétences considérables pour atteindre ces objectifs. À AGF, notre expertise de longue date et notre accès à des ressources à l'échelle mondiale nous permettent de maintenir une approche

disciplinée, et ce, dans un esprit de recherche et d'innovation qui nous permet de nous adapter.

Selon nous, une culture nourrie par la curiosité, par un dialogue franc et par une réévaluation constante des idées de chacun se traduit par de meilleurs résultats de placement et nous aide à continuellement nous surpasser, au bénéfice de l'ensemble de nos clients.

La plateforme fondamentale à gestion dynamique d'AGF comprend un large éventail de stratégies axées sur les actions et les titres à revenu fixe couvrant divers objectifs, qu'il s'agisse de l'accumulation de patrimoine, de la gestion du risque ou de solutions générant un revenu. Outre nos compétences en ce qui concerne les actions mondiales et nord-américaines ainsi que les titres à revenu fixe, nous possédons une expertise spécialisée reconnue en matière d'investissements durables et non traditionnels.

7,2 \$

milliards d'actif géré¹

¹ Actif géré au 30 novembre 2020.

Investissement quantitatif

AGFiQ désigne la plateforme d'investissement quantitatif d'AGF. Elle bénéficie de l'appui d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences variées.

Dirigée par des pionniers de l'investissement factoriel, l'équipe applique une démarche fondée sur la conviction que les résultats d'investissement peuvent être améliorés par l'évaluation et le ciblage des facteurs qui influencent les rendements des marchés. À l'aide d'approches factorielles rigoureuses qui nous permettent d'examiner le risque sous des angles divers, nous veillons à atteindre notre objectif, qui consiste à procurer de meilleurs rendements ajustés en fonction du risque.

Notre facteur humain

À AGF, nous sommes unanimes : en matière d'approches quantitatives, c'est le facteur humain à la source des stratégies qui mène réellement l'innovation. Nous sommes fiers de penser

définiment. Pour ce faire, nous réunissons des spécialités diverses et complémentaires, ce qui donne lieu à des approches d'investissement novatrices. Notre passion inébranlable pour la recherche et la compréhension sous-tend notre capacité à faire progresser les objectifs d'accumulation et de conservation du patrimoine pour les investisseurs.

Notre plateforme de recherche interne

Nous avons constaté que, compte tenu de l'évolution de nos idées et de nos activités de recherche, les systèmes tiers externes ne sont pas en mesure de satisfaire à nos exigences en matière de souplesse et de personnalisation pour procurer les meilleurs résultats. En conséquence, nous avons élaboré une plateforme de recherche et de base de données qui nous permet de définir des facteurs particuliers et de concevoir des modèles de risque et d'optimisation des portefeuilles qui sont adaptés aux objectifs de placement propres à chaque stratégie.

2,8 \$

milliards d'actif géré¹

¹ Actif géré au 30 novembre 2020. Comprend InstarAGF et SAF.

Alternatifs

À AGF, notre expertise ainsi que nos partenariats dans le domaine des produits non traditionnels permettent aux investisseurs d'avoir accès à des participations dans des investissements alternatifs et d'en bénéficier, et ce, dans le cadre d'une approche rigoureuse. Des catégories d'actif alternatif aux stratégies d'actif alternatif, nous offrons un éventail de solutions pour répondre à divers objectifs.

Alternatifs liquides cotés

Catégories d'actif alternatif

Par l'entremise de nos plateformes fondamentale et quantitative, nous offrons des placements dans des sociétés cotées et liées à des actifs réels, y compris dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie, des métaux précieux et de l'immobilier. Pour cela, nous recourons à une variété d'instruments de placement, tels que fonds communs de placement, FNB et comptes en gestion distincte.

Stratégies d'actif alternatif

AGFiQ apporte une grande expertise en employant des méthodes quantitatives et non traditionnelles novatrices, y compris des stratégies longues/courtes, neutres par rapport au marché et fondées sur des produits dérivés, en vue d'atteindre les objectifs de placement.

Alternatifs privés



Infrastructures privées

Solutions d'investissement novatrices axées sur les infrastructures essentielles du marché intermédiaire nord-américain offertes par InstarAGF Asset Management Inc. – une coentreprise d'AGF et d'Instar Group Inc., dont AGF détient une participation de 51 %.



Produits structurés de crédit

Offre de produits structurés de crédit en partenariat avec SAF Group, une société d'investissement canadienne experte en assemblage de produits financiers sur mesure, quelle que soit la structure de capital, y compris des crédits garantis et des prêts adossés à des actifs.



6,0 \$

milliards d'actif géré¹

¹ Actif géré au 30 novembre 2020.

Clients privés

Notre plateforme de clients privés englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement aux particuliers bien nantis, aux fonds de dotation et aux fondations sur les marchés clés du Canada.



Cypress Capital Management propose des services d'investissement de qualité à un coût raisonnable, et dans le véritable intérêt du client. La société applique une approche honnête et transparente relativement aux attentes en matière de rendement, de risques, de frais et de ses compétences en tant que gestionnaire de placements.



Doherty & Associates est fondée sur le principe selon lequel ses clients constituent sa priorité dans tout ce qu'elle fait. Elle est guidée par sa philosophie visant à choisir « des sociétés intéressantes à un prix avantageux », qui est jumelée à un processus d'investissement rigoureux, et axée sur la croissance responsable du patrimoine à long terme.



Gestion de placements Highstreet respecte rigoureusement ses principes fondamentaux d'excellence à l'égard de deux éléments – servir ses clients et gérer les placements. La société estime qu'une combinaison d'analyses quantitatives et fondamentales visant à saisir des facteurs qui favorisent l'alpha peut mener à la réussite en matière d'investissement.

Faits saillants financiers

Rétrospective décennale consolidée (activités poursuivies)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Exercices clos les 30 novembre	2020 ^{1,2}	2019 ^{3,4}	2018 ⁵	2017 ⁶	2016 ⁷
Produits	543,9 \$	436,7 \$	450,2 \$	455,5 \$	428,7 \$
Charges ¹¹	292,8	326,7	343,7	339,1	319,2
RAlIA avant les commissions ¹²	251,1	110,0	106,5	116,4	109,5
Résultat avant impôt	194,4	57,3	62,5	61,8	52,7
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	173,9	47,9	73,9	52,1	42,5
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	2,25 \$	0,61 \$	0,94 \$	0,66 \$	0,53 \$
Dilué	2,22	0,60	0,92	0,64	0,53
Flux de trésorerie disponibles ¹²	46,1 \$	52,8 \$	41,4 \$	58,7 \$	61,5 \$
Dividende par action	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$
Dette à long terme	- \$	207,3 \$	188,6 \$	138,6 \$	188,2 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	77 326 775	78 739 081	79 292 775	79 330 190	79 278 876
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	78 359 570	79 672 961	80 637 948	81 245 279	80 253 600

¹ Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

² L'exercice 2020 comprend un produit de 104,4 M\$ relativement à un profit tiré de la vente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change, et un produit de 41,3 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

³ Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.

⁴ L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M\$.

⁵ L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférente à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL, une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la remise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

⁶ L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.

⁷ L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée (« TVH ») compensée par les coûts de transition des fonds.

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Exercices clos les 30 novembre	2015⁸	2014	2013⁹	2012¹⁰	2011
Produits	449,6 \$	464,5 \$	484,5 \$	510,2 \$	585,7 \$
Charges ¹¹	322,4	309,6	320,9	321,2	337,5
RAlIA avant les commissions ¹²	127,2	154,9	163,6	189,0	248,1
Résultat avant impôt	63,9	79,1	66,0	58,5	114,7
 Résultat net attribuable aux actionnaires de					
la Société	48,3	61,3	22,4	52,3	103,6
 Résultat par action attribuable aux actionnaires					
de la Société					
De base	0,59 \$	0,69 \$	0,25 \$	0,29 \$	0,80 \$
Dilué	0,58	0,68	0,25	0,29	0,80
 Flux de trésorerie disponibles ¹²	67,8 \$	82,0 \$	102,3 \$	95,8 \$	135,9 \$
Dividende par action	0,51 \$	1,08 \$	1,08 \$	1,08 \$	1,07 \$
Dette à long terme	268,8 \$	308,2 \$	307,9 \$	312,3 \$	315,1 \$
 Nombre moyen pondéré d'actions de base	82 295 595	86 000 437	88 163 616	94 117 889	94 295 903
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	83 584 539	87 384 880	88 690 410	94 932 213	95 111 318

⁸ L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M\$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M\$.

⁹ L'exercice 2013 comprend un ajustement non récurrent de 25,0 M\$ à la provision pour impôt en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

¹⁰ Se reporter au rapport annuel de 2012 pour les ajustements découlant de la transition des PCGR aux IFRS.

¹¹ Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, la provision pour restructuration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.

¹² Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

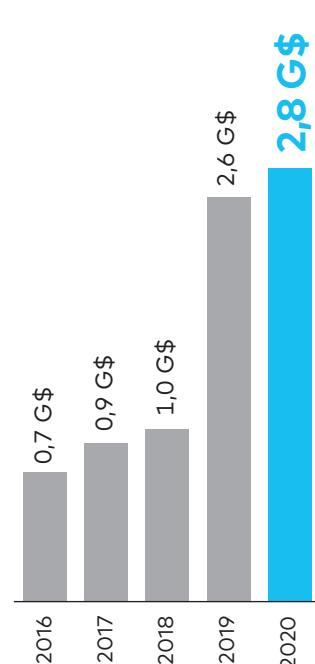
38,8 G\$

Actif géré



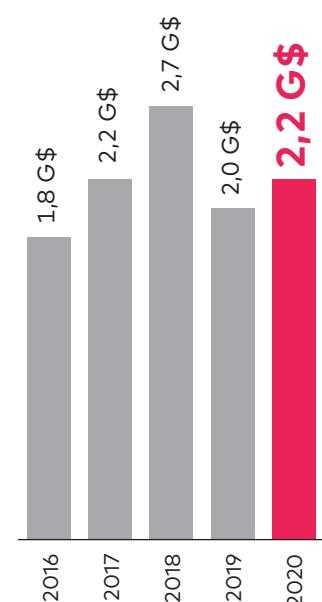
2,8 G\$

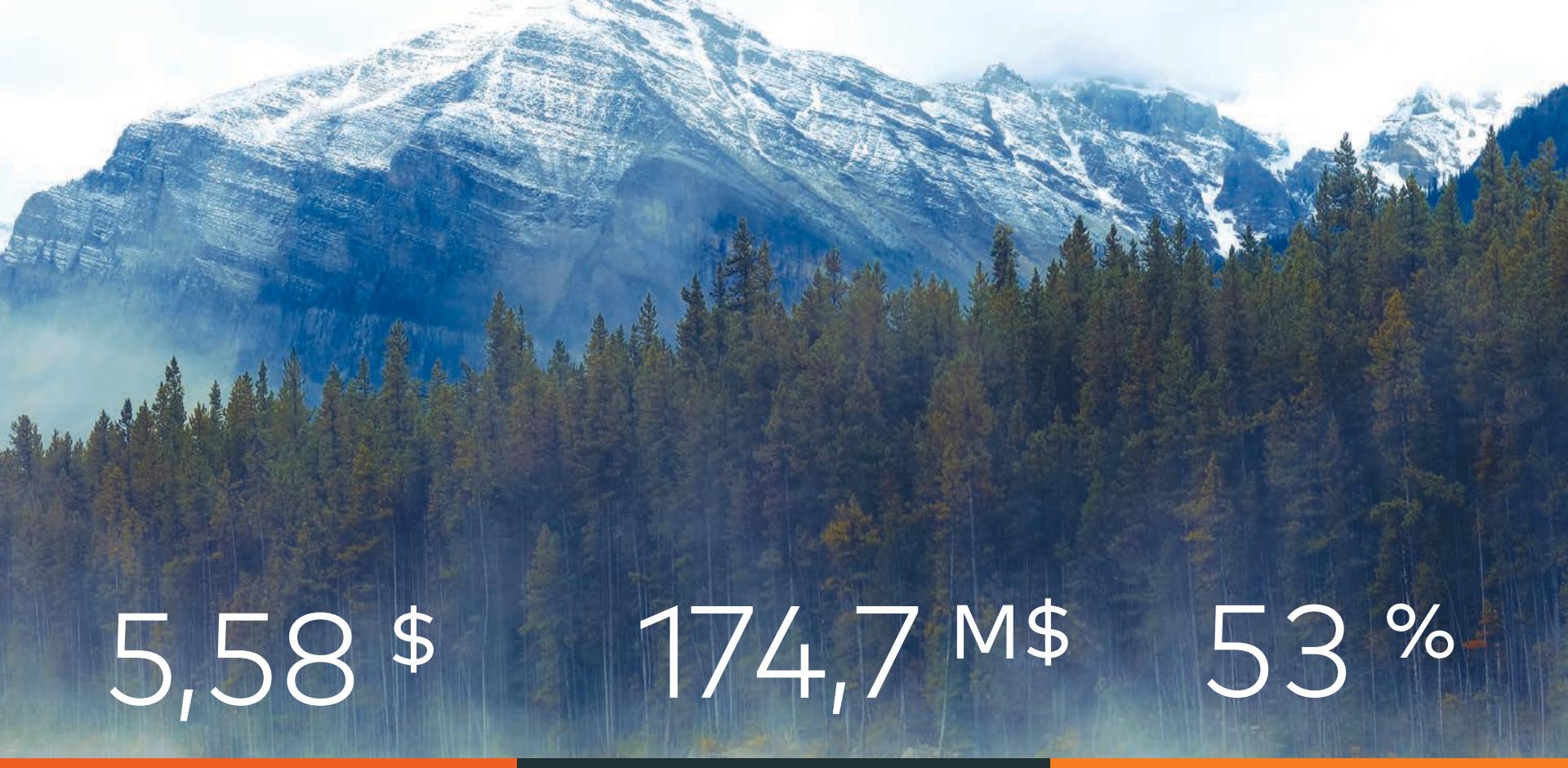
Alternatifs privés



2,2 G\$

Ventes brutes de fonds communs de placement





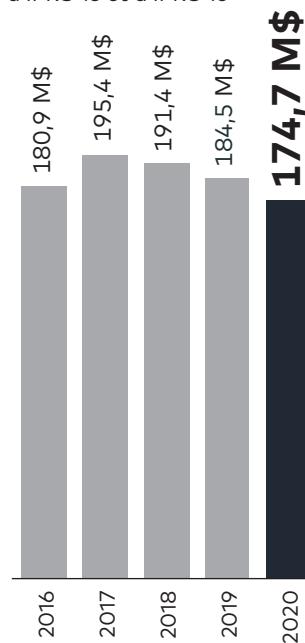
5,58 \$ 174,7 M\$ 53 %

Cours de l'action

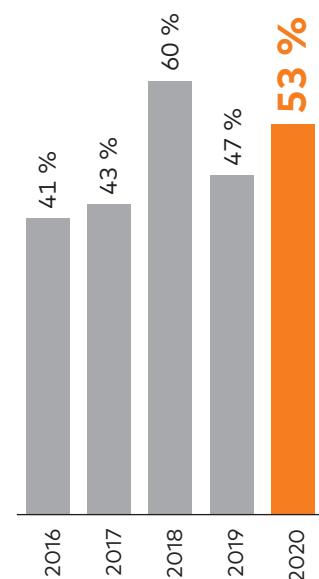


Frais de vente, frais généraux et
frais d'administration

Ajustés en fonction d'éléments non récurrents,
d'IFRS 15 et d'IFRS 16¹



Ratio de distribution



¹ Acquisition d'AGF CustomerFirst en février 2016.

Message aux actionnaires

Nous n'aurions pas pu imaginer l'incidence de la pandémie, ni nous préparer à surmonter les défis qu'allait nous apporter l'année 2020. Du fait d'avoir agi rapidement afin de protéger la santé et la sécurité de nos employés, d'avoir utilisé de façon pertinente la technologie et d'avoir accéléré notre transformation numérique, nous nous trouvons en mesure de réussir, et ce, malgré tout ce qui a pesé sur nos cœurs et sur nos esprits – ainsi que sur ceux de nos clients et de nos partenaires d'affaires – au cours d'une année des plus tumultueuses.

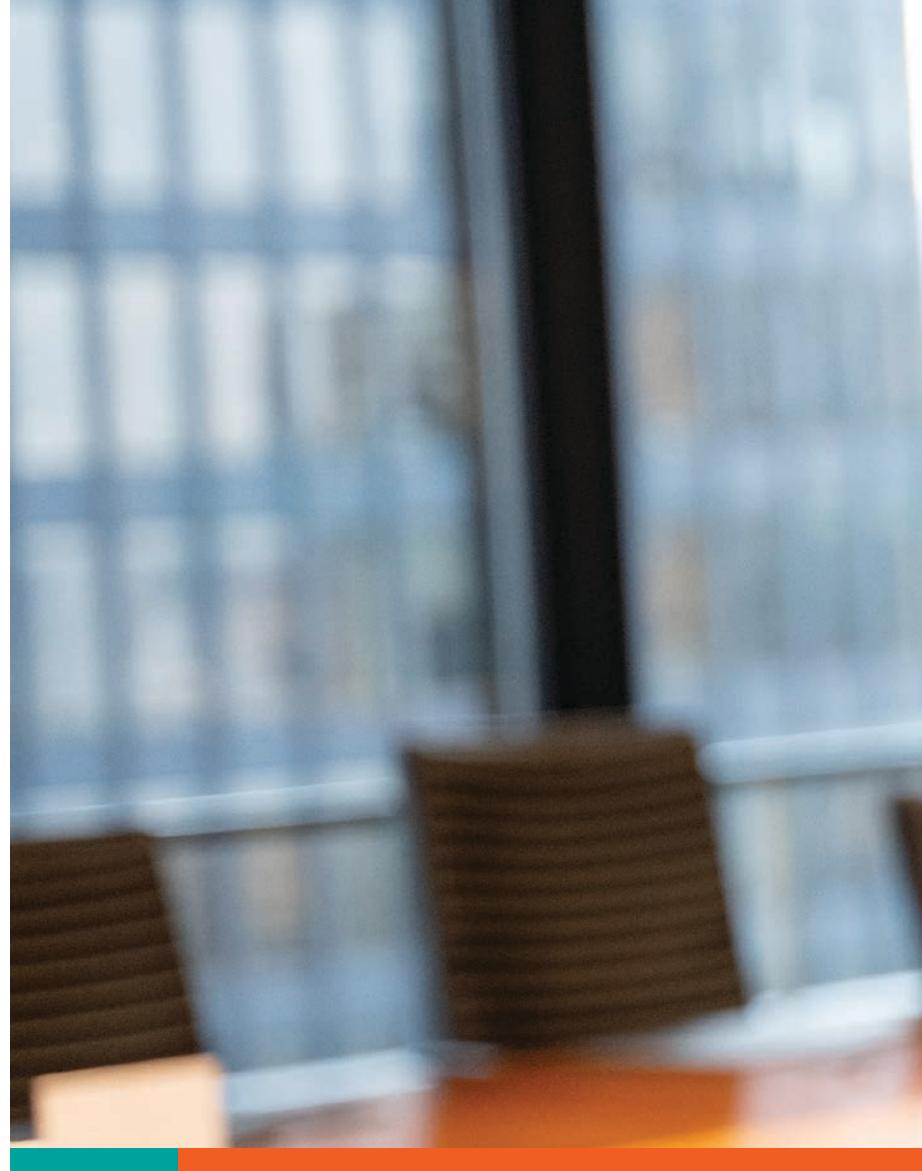
Après avoir résolu efficacement les problèmes auxquels nous avons été confrontés, nous avons continué d'évoluer, en adoptant de nouvelles façons de travailler tout en restant fidèles à nos antécédents qui nous incitent à continuer de produire des rendements relatifs solides de nos investissements. Ainsi, nous avons réalisé des progrès importants à l'égard de nos priorités stratégiques, et observé un changement positif de notre culture.

Avancée de nos priorités stratégiques

Nous avons continué de mener nos activités dans l'optique de notre stratégie à long terme et de nos objectifs énoncés, rentabilisant avec succès notre participation dans Smith & Williamson (S&WHL) le 1^{er} septembre 2020. La vente de S&WHL a fortement consolidé la situation financière d'AGF. Au 30 novembre 2020, AGF a confirmé qu'elle disposait de 94,0 M\$ en trésorerie et qu'elle n'avait aucune dette dans ses bilans, ce qui lui procure les ressources et les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ses plans de croissance future.

La clôture de cette transaction nous a permis d'investir dans des secteurs de croissance stratégique, afin de continuer d'offrir de la valeur à nos clients et à nos actionnaires.

En septembre 2020, nous avons affermi notre engagement à l'égard de notre plateforme d'alternatifs privés, par l'établissement d'un partenariat élaboré avec SAF Group (SAF). Au début de cette année, AGF et SAF prévoient de mettre en marché des produits ayant divers profils de rendement et de liquidité, et qui seront conçus pour répondre aux besoins de leurs clientèles respectives, dans différents segments du marché des investisseurs. L'offre comprendra une stratégie de prêts



directs axée sur les créances privées et visant à procurer des solutions d'acquisition de capital d'origine, des produits de crédit structuré et des prêts, aux entreprises des marchés intermédiaire et intermédiaire inférieur, principalement au Canada et aux États-Unis.

AGF et WaveFront Global Asset Management Corp. ont lancé la coentreprise AGFWave Asset Management Inc., afin de mettre nos compétences en matière de gestion des placements au service des marchés en plein essor de la Chine et de la Corée du Sud.

Tout au long de 2020, nous avons continué de revoir notre éventail d'options, afin de veiller à ce que les clients aient accès à des produits pertinents, concurrentiels et adaptés aux tendances du marché. Nous avons notamment lancé de nouveaux FNB et fonds communs de placement qui permettront d'investir dans des stratégies d'investissement de premier plan, et ce, au moyen de multiples instruments de placement.



Kevin McCreadie, MBA, CFA
Chef de la direction
et chef des investissements

En outre, nous restons déterminés à respecter les principes de bonne gérance et d'investissement responsable. AGF est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) appuyés par les Nations Unies, à titre de membre bienfaiteur de l'Association pour l'investissement responsable (AIR). En 2020, AGF a renforcé son engagement en vue d'étendre ses pratiques d'investissement responsable et durable dans l'ensemble de ses activités, en accueillant, au sein de son équipe de gestion de placements, de nouveaux membres spécialisés et en adhérant à une nouvelle alliance dans l'industrie visant à accroître la recherche et la formation en matière de durabilité.

Qui plus est, nos rendements constants et remarquables ajustés en fonction du risque en 2020 ne sont pas passés inaperçus; AGF a remporté plusieurs Trophées FundGrade A+® et prix Lipper, alors que notre culture a également fait l'objet d'un prix, soit celui d'Employeur de choix dans le cadre des Wealth Professional Awards.

Je serais fier de ces accomplissements et récompenses en tout temps, mais le fait de les avoir atteints malgré tous les obstacles sur notre chemin est vraiment extraordinaire.

Offre d'un service essentiel aux clients

Tout au long de cette année difficile, notre secteur a fourni un service essentiel. À AGF, nous sommes restés déterminés à démontrer notre valeur à nos clients, en faisant preuve d'une étroite collaboration avec eux, en maintenant par divers moyens une communication ouverte, de même qu'en leur procurant des informations et des ressources utiles destinées à les aider à mieux manœuvrer au milieu de marchés en constante évolution.

Nous mettons toujours l'accent sur la meilleure gérance possible quant aux placements qui nous sont confiés, de même que sur l'apport d'une expérience exceptionnelle à la clientèle. Cette démarche a renforcé les

relations existantes et nous a aidés à en établir de nouvelles, tout en stimulant nos activités de vente, et en nous permettant d'adopter une position avantageuse pour 2021.

Pour le T4-2020, les ventes nettes de fonds communs de placement d'AGF se chiffraient à 88 M\$, contre des rachats nets de 181 M\$ pour le T4-2019. Nos ventes brutes de fonds communs de placement à long terme se sont améliorées de 37 % d'une année sur l'autre, surclassant la hausse globale de 21 % d'une année sur l'autre dans l'ensemble du secteur.

Évolution de notre culture

Quand je pense à l'année 2020, je suis particulièrement fier de nos employés. Nous nous sommes véritablement unis et soutenus, démontrant empathie et compassion; par conséquent, nous sommes devenus une équipe plus étroitement liée, même si nous travaillons à distance. À AGF, nous croyons depuis toujours que notre atout le plus important est notre personnel et qu'il joue un rôle essentiel dans notre succès. Ainsi, nous avons agi rapidement pour protéger la santé et la sécurité de nos employés dès le début de la pandémie, en voyant à ce que la quasi-totalité du personnel dans le monde entier travaille à domicile dès la mi-mars 2020. Nous avons également réalisé l'importance de soutenir davantage notre personnel tout au long de la pandémie; et donc offert des journées supplémentaires de santé mentale, élargi les prestations de santé disponibles ainsi qu'augmenté la fréquence de nos communications avec nos employés.

De plus, nous avons saisi l'occasion d'être à l'écoute de nos employés au moyen d'une série de sondages afin d'évaluer leur expérience professionnelle à domicile, d'éclairer nos plans quant à l'avenir du milieu du travail après la pandémie et de nous aider à mieux comprendre nos employés relativement à la diversité, à l'inclusion et à la culture à AGF.

En tant que société, les leçons apprises en 2020 nous permettront de trouver des façons d'adapter notre journée de travail, d'intégrer davantage de solutions technologiques et de faire évoluer notre culture. Nous avons d'ailleurs constaté un changement positif à l'égard de notre culture : lors de notre dernier sondage auprès des employés, 85 % de ces derniers ont évalué leur niveau de motivation au travail à 8, 9 ou 10 et 92 % d'entre eux avaient un niveau d'engagement de 7 ou plus.

L'an prochain à pareille date, nous devrions occuper notre nouveau siège social, CIBC Square, à Toronto. Cette initiative emballante nous aidera à tirer parti de notre élan actuel et à prospérer.

Il y aura encore des défis à relever, nous en sommes certains. Comme toujours, nous devrons continuer de travailler avec ardeur, d'être prudents et de maîtriser nos dépenses, tout en établissant des

priorités et en démontrant de l'empathie à l'égard de nos collègues afin de rester sensibles à leurs besoins.

Mais chaque crise crée des occasions, et nous avons constaté qu'en les saisissant, de grandes choses peuvent ressortir d'une situation difficile. L'histoire d'AGF évolue et nous sommes prêts – et enthousiastes – pour le prochain chapitre.

Nos priorités pour 2021 sont les suivantes :

- » Enregistrer des rendements constants et reproductibles;
- » Obtenir des rentrées de fonds nettes durables;
- » Veiller à ce que l'actif géré de la plateforme d'alternatifs privés atteigne 5 G\$ d'ici 2022; et
- » Respecter la ligne directrice quant aux charges de 180 M\$, tout en continuant d'investir dans des secteurs clés en plein essor.

Nos solutions d'investissement doivent enregistrer des rendements constants et reproductibles en vue de ramener nos ventes de détail et institutionnelles à des niveaux de rentrées de fonds nettes durables. Il s'agit également de l'élément déterminant dans l'optique de la croissance de nos ventes de FNB. Nous continuerons de collaborer pour assurer l'évolution de nos compétences et veiller à ce que nos investisseurs aient accès à des produits qui présentent nos points forts, tout en étant pertinents, concurrentiels et adaptés aux tendances du marché. Nous exploiterons et ferons progresser notre base numérique pour améliorer nos capacités de génération de pistes et l'expérience de vente virtuelle pour nos clients.

Nous poursuivrons l'expansion de notre plateforme d'alternatifs privés en lançant un produit de crédit privé avec SAF. Nous explorerons également d'autres occasions uniques pour élargir davantage notre plateforme et nos offres de produits.

Enfin, nous respecterons la ligne directrice quant aux frais de vente, frais généraux et frais d'administration de 180 M\$ grâce à des améliorations continues en matière d'efficience et d'automatisation, tout en investissant dans nos secteurs clés en plein essor.

Nous avons établi un plan solide pour 2021 et je sais que nous sommes à la hauteur de nos ambitions. Nous entamons l'année avec un élan formidable du côté des ventes, des produits pertinents et de bons rendements. Nous pouvons mettre à profit nos expériences vécues en 2020 en adoptant les changements positifs que nous avons apportés cette année – et je suis impatient de découvrir tout ce que nous accomplirons ensemble en tant qu'équipe au cours de l'année à venir.



Notre approche : Investis avec discipline

À AGF, notre démarche s'articule autour de trois principes, qui forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible. Elle constitue l'essence de notre détermination à procurer des rendements constants à nos clients, peu importe de quoi l'avenir sera fait.



Partage des informations

Nos équipes travaillent ensemble pour offrir une perspective mondiale, tout en ayant l'autonomie nécessaire pour proposer des philosophies d'investissement distinctes.



Démarche mesurée

Nos équipes effectuent des recherches et des analyses rigoureuses et recueillent des données en temps réel sur toutes les activités d'AGF, afin de réduire l'incidence de changements radicaux et de protéger la croissance à long terme.



Responsabilisation active

Nos équipes appliquent constamment des processus conçus pour obtenir des rendements reproductibles dans un cadre où la gestion active répond véritablement à des attentes dynamiques.

Une plateforme distinctive de gestion de placements

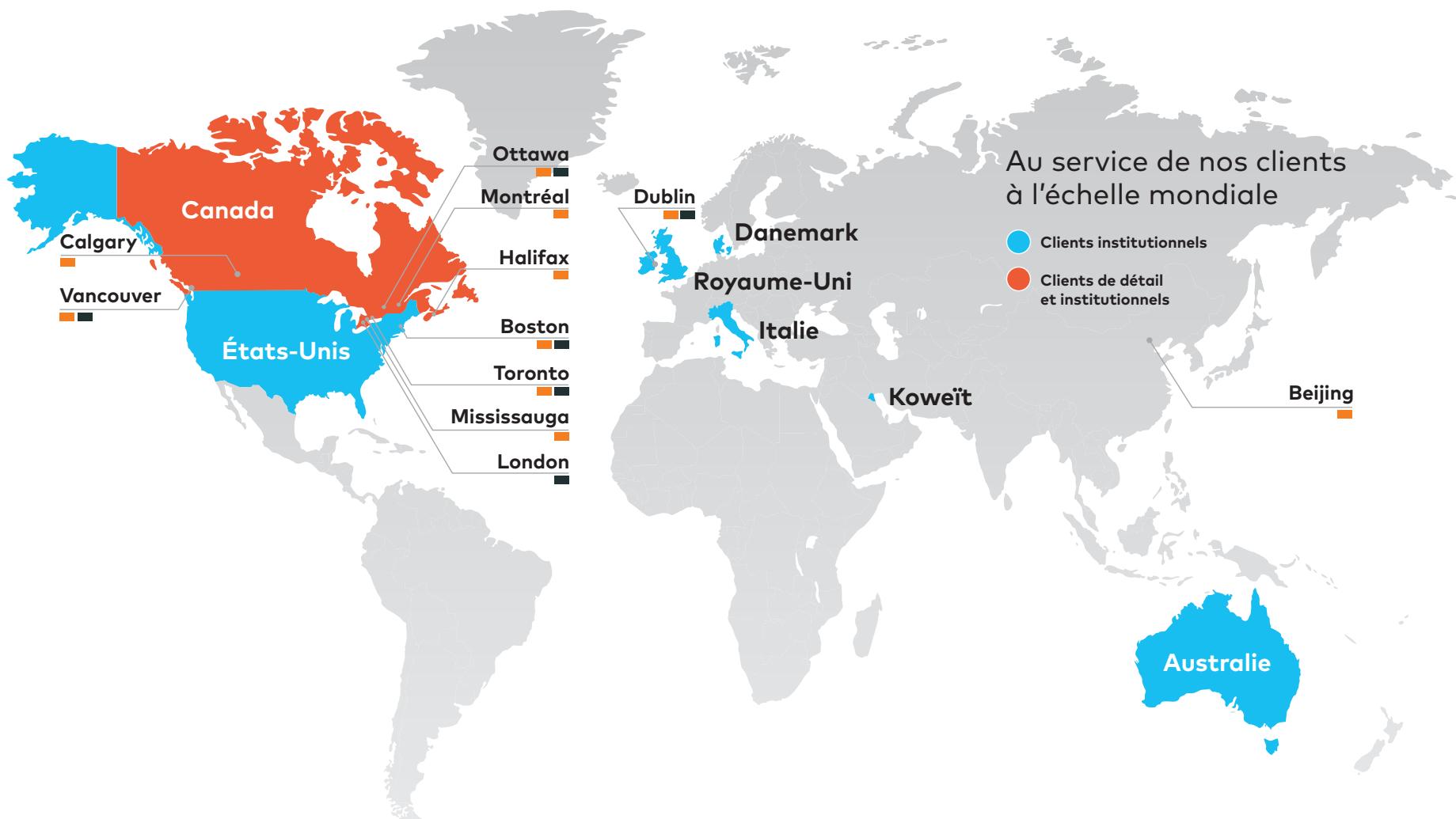
Nos équipes gèrent une gamme diversifiée de stratégies d'investissement et bénéficient de la latitude suffisante pour pouvoir tabler sur des philosophies et des processus d'investissement différents et axés sur la recherche.

AGF : Stratégies fondamentales*	AGFiQ : Stratégies quantitatives	Actifs réels privés
Actions	Actions	Infrastructures privées*
Marchés mondiaux / internationaux	Marchés mondiaux / internationaux	InstarAGF Asset Management Inc. (infrastructures essentielles)
Marchés nord-américains	Marchés nord-américains	
Marchés émergents	Marchés émergents	
Croissance durable (investissements thématiques ou d'impact)	Croissance durable (facteurs ESG)*	
Titres producteurs de dividendes / de revenu	Titres producteurs de dividendes / de revenu	SAF Group (Stream Asset Financial LP)
Titres à revenu fixe	Titres à revenu fixe	Produits structurés de crédit
Titres de crédit mondiaux / titres mondiaux sensibles aux taux	Marchés mondiaux	
Titres de base canadiens		
Titres de créance des marchés émergents	Répartition de l'actif	
Répartition de l'actif	Actif alternatif (actifs réels)	
Solutions gérées (échelle de risque, résultats)	Stratégies multicatégories (échelle de risque, résultats)	
Actif alternatif (actifs réels)	Stratégies d'actif alternatif	
Actifs réels mondiaux (métaux précieux, ressources naturelles)	Neutres par rapport au marché	
	Positions longues/courtes	
	Appel de liquidités	
	Rendement absolu	

***Prise en compte de facteurs ESG**

Gestion de devises

Notre présence sur la scène mondiale



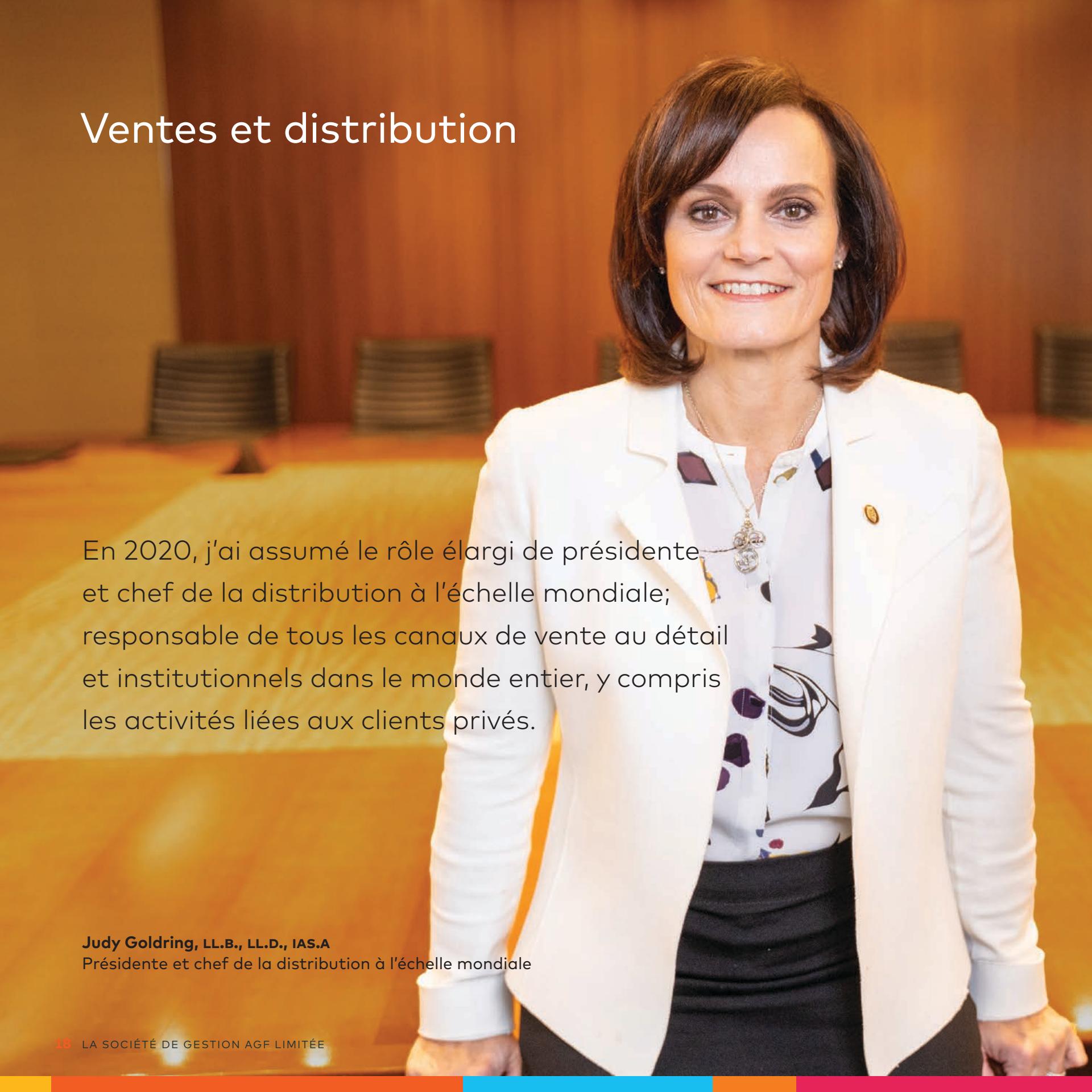
■ Gestion de placements et recherche

Toronto / Vancouver / London / Ottawa / Boston / Dublin

■ Ventes et services

Toronto / Vancouver / Calgary / Mississauga / Montréal / Halifax /
Boston / Dublin / Beijing

Ventes et distribution



En 2020, j'ai assumé le rôle élargi de présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale; responsable de tous les canaux de vente au détail et institutionnels dans le monde entier, y compris les activités liées aux clients privés.

Judy Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale

En 2020, j'ai assumé le rôle élargi de présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale; responsable de tous les canaux de vente au détail et institutionnels dans le monde entier, y compris les activités liées aux clients privés.

Dans le cadre de ma transition dans ce nouveau rôle, mon plan et mon objectif initiaux étaient d'établir des relations avec nos clients et partenaires d'affaires au moyen de réunions et d'événements en personne. Bien sûr, lorsque la pandémie a éclaté, nous avons tous dû nous adapter. Dès lors, nous avons modifié notre plan de distribution selon une approche virtuelle.

Depuis de nombreuses années, AGF s'applique à diversifier sa clientèle et ses offres d'investissement ainsi qu'à investir dans ses plateformes technologiques. Ces planification et préparation avant-gardistes nous ont permis de mener à bien notre transition vers le télétravail à la mi-mars 2020 et d'accroître nos activités pendant les périodes imprévisibles qui ont suivi.

Bien que nous fournissons un service essentiel, nous avons tenu à démontrer notre valeur en gardant les lignes de communication ouvertes dans le but d'offrir des idées, des ressources et des événements virtuels à nos clients et partenaires d'affaires pour les aider à comprendre cette conjoncture toujours changeante.

Cette approche – favorisée par l'accélération de notre transformation numérique – a consolidé nos relations existantes et nous a aidés à en établir de nouvelles, tout en améliorant nos activités de ventes et notre situation à l'égard de 2021.

Nous avons des conversations plus franches avec nos clients, ce qui nous permet de mieux comprendre leurs besoins, et nous répondons à la demande croissante des investisseurs en matière d'actifs alternatifs et d'investissement durable, tout en prenant des mesures en vue d'établir une plateforme agnostique qui permettra aux investisseurs d'accéder à nos stratégies, quelle que soit la manière dont leurs portefeuilles sont construits.

Nous mettons toujours l'accent sur la meilleure gérance possible quant aux placements qui nous sont confiés, de même que sur l'apport d'une expérience exceptionnelle à la clientèle.

Engager les clients

» Nous avons planifié, géré et tenu plus de 20 événements commandités, tout en présentant plus de 40 événements propres à AGF, dont des points sur les marchés et des tournées s'adressant à nos volets de détail et institutionnels.

- » Par l'entremise de canaux numériques et d'événements en ligne, nous avons joint des milliers de conseillers financiers, ainsi que le plus important auditoire institutionnel de notre histoire, aux É.-U.
- » Notre équipe des ventes a réalisé plus de 66 000 interactions/communications auprès de clients.
- » Alors que les investisseurs continuent de délaisser les stratégies intérieures pour se tourner vers les occasions mondiales et internationales, AGF est bien positionnée pour tirer parti de cette tendance.

Saisir l'élan

- » Pour le T4-2020, nos ventes nettes de fonds communs de placement se chiffraient à 88 M\$, contre des rachats nets de 181 M\$ pour le T4-2019.
- » Les résultats de vente d'AGF ont surclassé ceux du secteur. Nos ventes brutes de fonds communs de placement à long terme se sont améliorées de 37 % d'une année sur l'autre, contre 21 % pour le secteur.
- » Au T1-2021, nos ventes ont poursuivi sur leur lancée et plusieurs catégories ont enregistré de bonnes rentrées de fonds.
- » Aux É.-U., nos activités institutionnelles se sont également intensifiées. Nous sommes sur le point d'accueillir deux importants clients institutionnels, qui ont sélectionné quatre de nos stratégies d'actions mondiales pour des mandats de sous-conseillers et de comptes en gestion distincte.
- » Le volet des clients privés continue de présenter des résultats constants et supérieurs à la médiane pour nos particuliers bien nantis.

À AGF, notre approche rigoureuse en matière d'investissement et notre engagement envers nos clients définissent notre essence. Chaque jour, ces principes fondamentaux nous guident dans nos actions – et ils nous ont bien préparés à tenir le cap dans des périodes difficiles comme au cours de la dernière année.

Je suis très fière de la façon dont nous nous sommes ralliés pour offrir des services à nos clients et partenaires d'affaires. En plus d'offrir une gestion de placements hors pair, j'estime que notre approche multidimensionnelle à l'égard du service à la clientèle et de l'engagement nous permettra de rester à l'avant-plan aujourd'hui – et à l'avenir.



Notre responsabilité d'entreprise

Pour AGF, la responsabilité et la durabilité vont bien au-delà de notre démarche en matière d'investissement. Ce mode de pensée façonne notre entreprise à tous les niveaux.

Nous mettons en œuvre des pratiques progressistes relativement aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») lorsque nous établissons des priorités stratégiques favorables à l'ensemble de nos parties prenantes.

Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF

Le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF vise à encadrer nos politiques et nos programmes, de même qu'à surveiller les risques liés aux questions d'intérêt public et de durabilité, y compris les questions publiques importantes pour AGF et ses parties prenantes et qui peuvent influer sur les affaires, la stratégie, l'exploitation, le rendement ou la réputation d'AGF.

Les objectifs du Conseil sont les suivants :

- » Évaluer la participation d'AGF aux initiatives ou aux ententes nationales et internationales liées aux considérations ESG de même qu'aux questions de durabilité pertinentes aux entreprises.
- » Chercher des moyens d'encourager les entreprises à assumer la responsabilité sociale qui a un impact positif sur les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités.
- » Retenir les meilleurs talents et favoriser l'inclusion tout comme la diversité à l'échelle d'AGF.

Nos employés

À AGF, nos employés constituent notre principal atout et ils jouent un rôle essentiel dans notre réussite. Ainsi, nous avons agi rapidement pour protéger la santé et la sécurité de nos employés dès le début de la pandémie, en voyant à ce que la quasi-totalité du personnel dans le monde entier travaille à domicile dès la mi-mars 2020. En outre, nous avons continué d'apporter notre soutien tout au long de la pandémie en offrant des journées supplémentaires de santé mentale à tout le personnel, en élargissant les prestations de santé disponibles, en mettant à disposition des ressources d'appui et en augmentant la fréquence de nos communications avec nos employés.

Nous sommes déterminés à être un employeur de choix. Dans cette optique, nous considérons que les pratiques et les initiatives responsables nous aident à attirer, à faire progresser et à récompenser nos employés.

Selon nous, le fait d'accepter la diversité comme une force et d'offrir un milieu satisfaisant sur le plan humain et physique nous permet d'apporter un meilleur service et un meilleur soutien au sein de l'entreprise, auprès de nos clients et de nos collectivités.

33 %

des postes de haute direction à AGF sont occupés par des femmes¹

Rémunération supérieure au salaire minimum de

20 %²

au moins



Diversité au travail

Nous sommes déterminés à employer des personnes aux antécédents variés, de façon à refléter la diversité dans nos collectivités.



Salaire décent

Nous défendons un salaire décent et nous nous appliquons à verser à nos employés un salaire de base supérieur au niveau établi par le gouvernement.



Sondages auprès des employés

Nous croyons fermement qu'il importe d'être à l'écoute de nos employés, et de tenir compte de leurs commentaires, car ceux-ci façonnent nos actions et nos plans, ainsi que notre compréhension des questions clés. À cette fin, nous avons effectué plusieurs sondages auprès de nos employés en 2020 afin d'évaluer leur expérience professionnelle à domicile au fil du temps, d'éclairer nos plans quant à l'avenir du milieu du travail après la pandémie et de nous aider à mieux comprendre nos employés relativement à la diversité, à l'inclusion et à la culture à AGF.

Ratio de rémunération du chef de la direction par rapport aux employés

Nous mesurons et évaluons nos ratios de salaires selon des paramètres verticaux, afin de veiller à ce que nous versions une rémunération juste à nos employés.

33 % des postes de haute direction à AGF sont occupés par des femmes¹

Rémunération supérieure au salaire minimum de 20 % au moins²

¹Vice-présidentes et postes supérieurs.

²Dans tous les pays dans lesquels nous avons des employés.

Nos clients

Nous nous engageons à respecter les principes de bonne gérance et d'investissement responsable, et nous sommes convaincus que l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans nos processus décisionnels d'investissement ainsi que dans nos pratiques d'actionnariat, au sein de toutes nos plateformes, aidera à procurer de meilleurs résultats d'investissement à nos clients.

Comité d'examen des considérations ESG

Le Comité d'examen des considérations ESG AGF se réunit mensuellement pour traiter des sujets relatifs à l'investissement responsable au sein de l'entreprise. Le Comité est formé de représentants de chaque équipe d'investissement; il épaulle le Bureau du chef des investissements et le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF dans les tâches suivantes :

- » Intégration des enjeux ESG à nos processus de gestion de placements.
- » Déclaration et mise au point de processus visant à surveiller la bonne application des activités de gérance en lien avec les enjeux ESG et qui se répercutent sur les opérations, les politiques et les processus de gestion de placements d'AGF.
- » Formation de l'équipe de gestion de placements aux questions ESG.
- » Élaboration de processus destinés à mesurer l'engagement des gestionnaires de portefeuille relativement aux questions liées à la durabilité.
- » Rédaction et mise à jour des politiques d'investissement responsable, et mise au point de processus visant à surveiller l'observation de ces politiques.

Principe de base de notre gérance des investissements

Recherche et analyse

Nous reconnaissons que la recherche, l'analyse et l'évaluation efficaces des considérations ESG sont essentielles à la détermination de la valeur et du rendement des investissements à moyen et à plus long termes et que cet examen doit guider la répartition de l'actif, la sélection des titres, l'assemblage de portefeuilles, la participation et le vote des actionnaires.

Surveillance du risque

Le risque lié aux facteurs ESG à l'échelle du portefeuille est surveillé dans le cadre du processus d'analyse des portefeuilles et de gestion du risque d'AGF, et passé en revue lors de l'évaluation trimestrielle qui réunit les gestionnaires de portefeuille, le chef des investissements et l'équipe d'analyse du risque et des portefeuilles.

Actionnariat actif

Le vote par procuration constitue un élément important de l'actionnariat actif. AGF a adopté des lignes directrices en matière de vote par procuration pour soutenir les pratiques commerciales durables et rehausser la valeur actionnariale. Nous votons par procuration dans l'intérêt véritable des fonds.

Engagement

AGF dialogue avec des entreprises et des responsables des politiques afin d'influencer et de promouvoir l'adoption de pratiques ESG à valeur ajoutée, mais aussi de mieux comprendre la qualité des entreprises dans lesquelles elle investit, de même que leur positionnement dans l'optique des défis à venir. AGF participe à des discussions étendues sur les normes et les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable.



AGF est signataire de :

Principes pour l'investissement responsable

Placements AGF Inc. est signataire des Principes pour l'investissement responsable, une initiative appuyée par les Nations Unies.

Association pour l'investissement responsable

AGF fait partie des membres bienfaiteurs de l'Association pour l'investissement responsable (*Responsible Investment Association*), l'association canadienne pour l'investissement responsable.

CDP

AGF est membre du Projet de divulgation du carbone (CDP ou *Carbon Disclosure Project*), un organisme sans but lucratif qui s'occupe du système de divulgation à l'échelle mondiale afin d'aider les investisseurs, les entreprises, les villes, les états et les régions à gérer leurs impacts environnementaux.

Ceres INCR

En tant que membre du réseau *Ceres Investor Network on Climate Risk and Sustainability*, AGF apporte sa collaboration en ce qui concerne les considérations ESG, afin d'appuyer les efforts fournis en matière de pratiques exemplaires d'investissement, de stratégies d'engagement et de solutions d'entreprises réalisées au moyen de politiques.

SASB Alliance

En tant que membre de SASB Alliance, AGF reconnaît la nécessité d'une divulgation plus normalisée et efficiente relativement à la durabilité.

Nos actionnaires

Nous nous engageons à ce que nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise évoluent selon des pratiques exemplaires. Chacun des membres du conseil d'administration d'AGF assume ses responsabilités de façon active, en s'efforçant de protéger et de promouvoir les intérêts des actionnaires.

Propriété directe

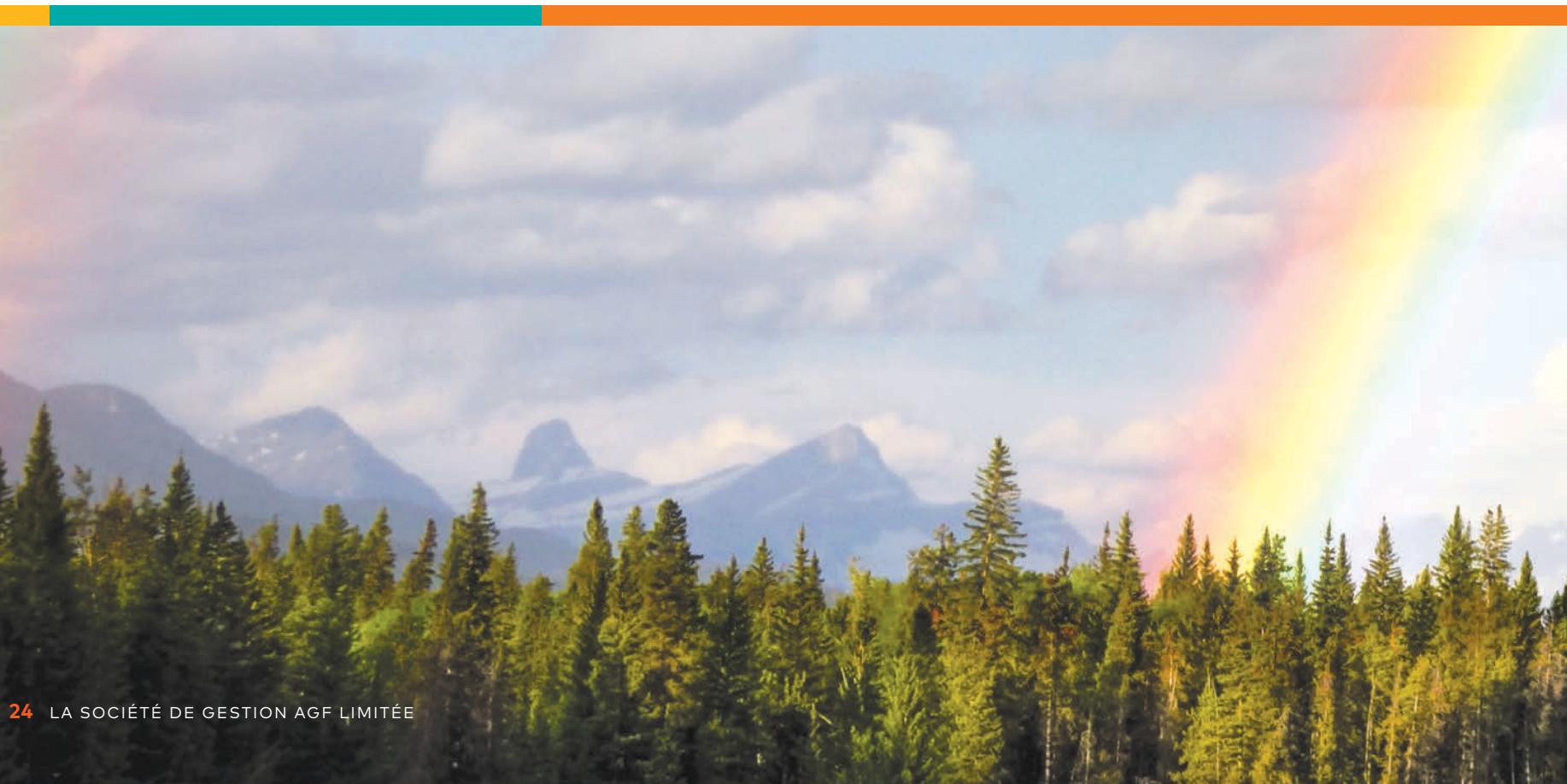
Chaque membre du conseil d'administration est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux membres du conseil d'administration disposent de 24 mois après leur nomination pour acquérir les actions ou les unités d'actions différées.

Examen annuel

Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses membres.

Code de conduite

Tous les administrateurs, dirigeants et membres du personnel d'AGF sont tenus d'observer le code de conduite et de déontologie d'AGF et doivent, chaque année, confirmer qu'ils consentent à s'y conformer.



Notre conseil d'administration

Lorsqu'il s'agit de diversité, nous croyons qu'un processus décisionnel judicieux au sein d'une entreprise nécessite une pluralité de points de vue, provenant d'une collaboration entre des personnes d'origines, d'expériences et de perspectives diverses. Notre conseil d'administration se compose d'administrateurs chevronnés et dévoués. Leurs nouvelles idées et leurs voix uniques contribuent au succès d'AGF.

AGF est membre du Club des 30 % – un organisme qui encourage les entreprises à affecter un plus grand nombre de femmes à des postes de conseil d'administration et de haute direction et qui apporte son soutien dans cette optique.



Membre actif
du Club des

30 % 40 %

des membres du conseil
d'administration sont
des femmes

Nos collectivités

Les commandites et les partenariats nous aident à concrétiser notre engagement vis-à-vis de nos principes de base en matière de responsabilité sociale, tout en nous permettant d'accroître la sensibilisation à l'égard des causes importantes et de veiller à l'appui de celles-ci. L'engagement de nos employés va bien au-delà de leur travail et nous encourageons chacun d'entre eux à donner l'exemple et à changer les choses au sein de leurs collectivités.



Formation

Nous encourageons la formation continue et favorisons les occasions de développement, afin d'investir dans notre avenir.



Diversité

Nous employons des personnes aux origines, aux expériences et aux perspectives diverses. Nous favorisons le changement social.



Environnement

Nous sommes soucieux de notre empreinte écologique et veillons à promouvoir la durabilité dans l'optique de la protection de la planète.



Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

AGF s'engage à ce que ses pratiques en matière de gouvernance d'entreprise évoluent selon les pratiques exemplaires. Chacun des membres du conseil d'administration assume ses responsabilités de façon active, en veillant à protéger et à promouvoir les intérêts des actionnaires. Afin d'aider à assurer la concordance des intérêts, le conseil d'administration d'AGF exige, conformément à sa politique, que chaque membre du conseil d'administration détienne des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels.

AGF exerce ses activités dans un secteur fortement réglementé et respecte toutes les lois et tous les règlements afférents à ses activités commerciales. Parmi les organismes de réglementation se trouvent des commissions de valeurs mobilières et des organismes de réglementation d'institutions financières dans les ressorts territoriaux respectifs où AGF exerce ses activités.

Pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise en vigueur à AGF

- » La composition de chacun des trois comités du conseil d'administration répond à des lignes directrices distinctes.
- » Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses membres.
- » Chaque membre du conseil d'administration est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux membres du conseil d'administration disposent de 24 mois après leur nomination pour obtenir les actions ou les unités d'actions en question.
- » Lors de chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents.
- » Un programme d'orientation et de formation est offert à tous les nouveaux membres du conseil d'administration. Un programme d'éducation permanente est également offert à tous les membres du conseil d'administration.
- » Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF doivent s'engager annuellement à respecter le code de conduite et de déontologie d'AGF.

Conseil d'administration

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AGF s'acquitte de la gérance de la Société, y compris de la supervision de la conduite des activités et des affaires d'AGF. Le conseil détient un mandat écrit, qui est révisé annuellement. Le conseil d'administration est chargé de réviser toute documentation afférente au plan stratégique et d'en discuter avec la direction au moins une fois par année. Le plan stratégique tient compte des risques et des occasions d'affaires d'AGF. Toute opération ayant une incidence considérable sur le plan stratégique et toute autre décision d'importance concernant le groupe de sociétés AGF est assujettie à l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci évalue l'efficacité de ses comités en fonction des rapports que ces comités produisent. De plus, chaque membre du conseil d'administration répond annuellement à un questionnaire d'évaluation de l'efficacité des comités et du conseil d'administration, de même qu'à un questionnaire d'auto-évaluation, dont les résultats sont pris en considération lors de l'élection des membres du conseil d'administration et de la nomination des membres des comités du conseil d'administration, qui ont lieu chaque année. Le conseil d'administration nomme le chef de la direction et les autres membres de la haute direction.

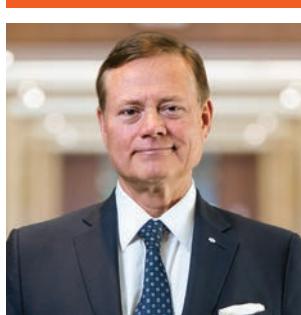
Le conseil d'administration se réunit périodiquement avec les membres de la haute direction afin de prendre connaissance des rapports relatifs aux activités d'AGF et de les examiner. Le conseil d'administration s'attend à ce que ces rapports soient complets, exacts et opportuns.

Le conseil d'administration doit approuver toute documentation importante destinée aux actionnaires. De plus, il doit réviser et approuver les rapports intermédiaires et annuels à l'intention des actionnaires, y compris les états financiers et les rapports de gestion.

Indépendance quant à la direction

Le conseil d'administration d'AGF compte dix membres, dont la majorité sont indépendants de la direction. Les membres indépendants sont : Jane Buchan, Kathleen Camilli, Sarah Davis, Douglas L. Derry, Charles Guay et G. Wayne Squibb. M. Squibb agit à titre de premier administrateur et préside les réunions des membres indépendants pour assurer qu'une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents. W. Robert Farquharson, ancien cadre dirigeant d'AGF, Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF, Judy G. Goldring, présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, et Kevin McCreadie, chef de la direction et chef des investissements, ne sont pas des membres indépendants, car ils occupent ou ont déjà occupé des postes de direction à AGF. M. Goldring détient indirectement toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, qui possède 80 % des actions avec droit de vote d'AGF. M. Goldring et Mme Goldring sont les actionnaires indirects de Goldring Capital Corporation et ils ont signé une convention unanime des actionnaires. M. Farquharson détient 20 % des actions avec droit de vote d'AGF.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Blake C. Goldring
C.M., M.S.M., C.D., CFA (2000)
Président exécutif du conseil, La Société de Gestion AGF Limitée

M. Goldring est président exécutif du conseil d'AGF. Il s'est joint à AGF en 1987 et il a occupé plusieurs postes importants avant d'être nommé président en 1997, chef de la direction en 2000, puis président du conseil en 2006. Avant de se joindre à AGF, il a travaillé au sein des services bancaires aux entreprises d'une grande banque canadienne. M. Goldring est titulaire d'un B.A. spécialisé en économie de l'Université de Toronto et d'un MBA de l'INSEAD (France). Il est analyste financier agréé (CFA) et membre de la Toronto Society of Financial Analysts, en plus d'être membre (Fellow) de l'Institut des banquiers canadiens. M. Goldring siège à plusieurs conseils d'administration de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif. En décembre 2018, M. Goldring a été nommé membre de l'Ordre du Canada pour sa participation au monde des affaires et ses réalisations philanthropiques.



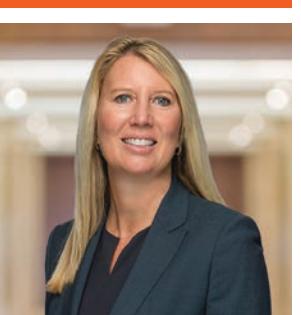
Jane Buchan
Ph. D., CAIA (2017)
Chef de la direction, Martlet Asset Management, LLC

Mme Buchan est chef de la direction de Martlet Asset Management, une société indépendante de gestion d'investissements privés. Elle était chef de la direction de PAAMCO jusqu'au 1^{er} août 2018, de même qu'administratrice et coprésidente du conseil d'administration de la Chartered Alternative Investment Analyst Association (CAIA), jusqu'en 2018. Elle siège au conseil de Globe Life Inc. (NYSE). En plus d'avoir cofondé l'association 100 Women in Finance, Mme Buchan est administratrice pour le Standards Board of Alternative Investments. Elle siège aussi au comité consultatif du *Journal of Alternative Investments*.



Kathleen Camilli
(2015)
Fondatrice et directrice, Camilli Economics, LLC

Mme Camilli est l'une des meilleures spécialistes en prévisions macroéconomiques aux É.-U. Sa carrière a commencé à la Banque de la Réserve fédérale de New York. Puis, elle a été économiste auprès de l'équipe mondiale de Credit Suisse Asset Management et économiste en chef de la société Tucker Anthony Sutro. Mme Camilli a siégé au conseil de trois sociétés ouvertes, et siège présentement, à titre de membre indépendante, au conseil d'administration d'UniFirst Corporation (NYSE). Elle est conseillère stratégique auprès de deux nouvelles entreprises, l'une de médias sociaux et l'autre de technologie financière. Elle est membre des associations suivantes : National Association of Corporate Directors (Governance Fellow), Women Corporate Directors et National Association for Business Economists. Mme Camilli est titulaire d'un MBA en finance et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de New York. De plus, elle a siégé aux conseils d'administration de nombreux organismes sans but lucratif.



Sarah Davis
FCPA, FCA (2014)
Présidente, Les Compagnies Loblaw Limitée

Depuis 2017, Mme Davis est présidente de Loblaw, le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie ainsi que le plus important détaillant au pays. Avant d'occuper ce poste, Mme Davis était chef de l'administration et assumait de nombreuses responsabilités, y compris celles qui se rapportent à la stratégie de l'entreprise, à la chaîne d'approvisionnement, aux technologies de l'information, aux biens immobiliers et aux ressources humaines. Auparavant, elle était chef de la direction financière de Loblaw. Elle possède une expérience approfondie en ce qui a trait à la mise en œuvre de programmes d'infrastructure étendus et complexes, y compris l'intégration de la technologie SAP à l'ensemble de la société Loblaw. Elle est titulaire d'un B. Com. spécialisé de l'Université Queen's, en plus d'être membre (Fellow) de l'Ordre des comptables agréés et membre (Fellow) de l'Ordre des comptables professionnels agréés. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Services financiers le Choix du Président, et elle est présidente du conseil d'administration de la Fondation pour les enfants le Choix du Président et de T&T Supermarket.



Douglas L. Derry
FCPA, FCA (2000)
Administrateur de société

M. Derry est président du conseil de Poplar Lane Holdings Ltd., une entreprise familiale. Il siège ou a récemment siégé à titre de président de comité d'audit aux conseils d'administration de sociétés ouvertes, de services d'intérêt public et de sociétés privées, y compris La Société de Gestion AGF Limitée, Assurance vie Équitable du Canada (2000-2016), Keewhit Investments et des fonds d'investissement à capital fixe gérés par Banque Scotia. Il siège également au comité d'examen indépendant des fonds d'investissement susmentionnés (gérés par Banque Scotia) et d'autres gérés par BMO Nesbitt Burns Inc. M. Derry a été associé principal à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., et il est membre ou a déjà été membre du conseil d'administration d'un grand nombre d'organismes sans but lucratif. M. Derry est titulaire d'un B.A. spécialisé de l'Ivey Business School de l'Université de Western Ontario et il est membre (Fellow) de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario. En 2012, il a reçu la médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.

L'année entre parenthèses après chaque nom indique l'année au cours de laquelle cette personne est devenue membre du conseil.



W. Robert Farquharson

CFA (1977)

**Vice-président du conseil,
La Société de Gestion
AGF Limitée**

M. Farquharson est vice-président du conseil d'administration d'AGF, sans faire partie de l'équipe de la haute de direction. Il s'est joint à AGF à titre d'analyste et pendant 50 ans, il a géré plusieurs fonds AGF et occupé divers postes de cadre supérieur et d'administrateur. M. Farquharson est titulaire d'un B. Com. de l'Université de Toronto et d'un LL.D. honorifique de l'Université de Guelph, en plus d'être analyste financier agréé (CFA). Il est membre de plusieurs conseils de sociétés privées et d'organismes sans but lucratif.



Judy G. Goldring

LL.B., LL.D., IAS.A (2007)

Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, La Société de Gestion AGF Limitée

Mme Goldring s'est jointe à AGF à titre de vice-présidente et chef du contentieux en 1998. En 2001, elle est devenue chef du contentieux et vice-présidente principale, Service des opérations d'affaires, puis chef du contentieux et vice-présidente principale, Droit et affaires générales en 2004. En 2009, elle est devenue vice-présidente directrice, chef de l'exploitation et chef du contentieux, et en 2011, vice-présidente directrice et chef de l'exploitation. Le 1^{er} décembre 2018, elle a été nommée présidente et chef de l'administration d'AGF. Depuis le 23 janvier 2020, elle est présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale. Avant de se joindre à AGF, elle était spécialisée en droit de nature réglementaire et en droit administratif. Mme Goldring est titulaire d'un LL.B. de l'Université Queen's et elle est membre de l'Association du Barreau de l'Ontario. En 2019, elle a reçu un doctorat honorifique en droit (LL.D.) de l'Université de Toronto. Elle siège au conseil d'administration de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) et elle est présidente (élue) de la Toronto French School (TFS).



Charles Guay

(2017)

Président et chef de l'exploitation, SuccessFinder

Bâtisseur et agent de changement reconnu, M. Guay a été président et chef de la direction de Placements Banque Nationale, de Standard Life Canada et de Manuvie Québec, où ses réalisations lui ont valu une solide réputation. En septembre 2018, il s'est joint à SuccessFinder, une nouvelle société offrant une plateforme de données de pointe dans le domaine des ressources humaines, à titre de président et chef de l'exploitation. M. Guay siège à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de Pomerleau et de la Fondation CHU Sainte-Justine. Il est lauréat de plusieurs prix d'excellence, tels que le « Top 40 under 40 », le Arista de la Jeune Chambre de commerce de Montréal et le prix Hermès de carrière de l'Université Laval, où il a obtenu son diplôme en 1994.



Kevin McCreadie

MBA, CFA (2018)

Chef de la direction et chef des investissements, La Société de Gestion AGF Limitée

M. McCreadie est chef de la direction et chef des investissements d'AGF. À ce titre, il est chargé de superviser la mission, la vision et la direction stratégique d'AGF afin d'assurer la réussite de la Société dans son ensemble. Il dirige également l'équipe de la haute direction et assure la liaison avec le conseil d'administration d'AGF. En tant que chef des investissements, M. McCreadie assume la direction et le leadership des équipes de gestion de placements d'AGF. M. McCreadie, qui œuvre dans le domaine de la gestion de placements depuis plus de 35 ans, possède une vaste expérience en matière de gestion de l'actif de détail et institutionnel, de même que de gestion directe de portefeuille, en plus de compter plus de dix ans d'expérience à titre de chef des investissements au sein de deux importantes sociétés de services financiers des É.-U. Il a obtenu un MBA en finance de la Wharton Graduate School of Business, en plus d'être analyste financier agréé (CFA).



G. Wayne Squibb

(2009)

Président et chef de la direction, Realstar Group et premier administrateur, AGF

M. Squibb a cofondé Realstar Group dont il est chef de la direction depuis 1983. L'une des principales sociétés d'investissement et de gestion dans le secteur immobilier au Canada, Realstar Group investit de façon stratégique dans les domaines de la location d'appartements, de l'hôtellerie ainsi que dans ceux des sports et du divertissement au Canada et au R.-U. La société détient les droits de franchise maîtresse des marques hôtelières Days Inn, Motel 6 et Studio 6 au Canada, et a déjà possédé et exploité la chaîne Delta Hotels and Resorts. Depuis plusieurs années, M. Squibb est un citoyen engagé auprès de collectivités, et est membre de conseils d'administration au sein d'organismes sans but lucratif et de conseils de sociétés.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué trois comités : le comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise, le comité d'audit et le comité de rémunération. Les principales responsabilités correspondant au mandat de chacun des comités sont énoncées ci-après. Chaque président, qui est membre indépendant du conseil d'administration, est chargé de diriger les réunions du comité et de s'assurer que le comité exerce ses rôles et qu'il s'acquitte de ses responsabilités.

Le président d'un comité est également chargé de faire rapport au conseil d'administration sur les questions qui ont été traitées par le comité depuis la dernière réunion ordinaire du conseil d'administration. Chaque comité examine périodiquement son efficacité à exercer ses rôles et à s'acquitter de ses responsabilités et soumet un rapport au conseil d'administration sur cette question. Les comités peuvent convoquer des réunions sans que la direction soit présente, lorsque les comités le jugent nécessaire. Chaque président assure la liaison entre la direction et le conseil d'administration.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise	Kathleen Camilli (présidente)	Au moins une fois par année, examiner les chartes du conseil d'administration et des comités du conseil et faire part au conseil de ses recommandations visant à adopter ou à modifier les chartes en question. Considérer le nombre de membres et la composition du conseil d'administration afin de favoriser l'efficacité du processus décisionnel et formuler des recommandations à l'intention du conseil sur les changements à apporter à la composition du conseil. Trouver des membres potentiels pour le conseil d'administration, les évaluer et faire part au conseil de ses recommandations quant à la désignation de nouveaux membres. Évaluer la contribution individuelle de chaque membre du conseil d'administration.
	Jane Buchan	
	Douglas L. Derry	
	Charles Guay	
	G. Wayne Squibb	
Comité d'audit	Douglas L. Derry (président)	Superviser le processus de préparation de l'information financière. Superviser les contrôles internes et les contrôles de présentation de l'information. Superviser le rendement de la fonction de l'audit interne, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs internes concernant les contrôles internes. Superviser le bien-fondé de la politique de conformité et réviser les rapports d'organismes de réglementation des valeurs mobilières. S'occuper directement de la sélection des auditeurs externes, de leur rémunération et de leur reconduction et surveiller leur travail, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs externes. Ces derniers relèvent directement du comité.
	Jane Buchan	
	Kathleen Camilli	
	Sarah Davis	
	G. Wayne Squibb	
Comité de rémunération	Sarah Davis (présidente)	Réviser, évaluer et superviser les politiques et les programmes en matière de rémunération des dirigeants et s'assurer de l'efficacité des programmes de rémunération généraux d'AGF pour l'atteinte des objectifs stratégiques pertinents. Établir des objectifs de rendement axés sur la réussite financière à long terme d'AGF pour le chef de la direction. Évaluer périodiquement le rendement du chef de la direction dans l'optique de ces objectifs. Examiner les plans d'AGF pour le chef de la direction et la succession des dirigeants d'AGF. Examiner la rémunération et les objectifs de rendement de tous les dirigeants.
	Kathleen Camilli	
	Douglas L. Derry	
	Charles Guay	
	G. Wayne Squibb	

Conseil d'administration et membres de la haute direction

Conseil d'administration

La Société de Gestion AGF Limitée

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA¹

Jane Buchan, Ph. D., CAIA

Kathleen Camilli⁵

Sarah Davis, FCPA, FCA⁶

Douglas L. Derry, FCPA, FCA³

W. Robert Farquharson, CFA

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A

Charles Guay

Kevin McCreadie, MBA, CFA

G. Wayne Squibb⁷

Sociétés et fiducies de fonds communs de placement

John B. Newman^{3,4}

Louise Anne Morwick, CFA²

Paul Hogan

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA

Jamie Bowland

AGF International Advisors Company Limited

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA²

Michael C. Brady

Brian Brennan

David M. Kennedy

Richard McGrath

Membres de la haute direction

Blake C. Goldring, C.M., M.S.M., C.D., CFA

Président exécutif du conseil

Kevin McCreadie, MBA, CFA

Chef de la direction et chef des investissements

Adrian Basaraba, CPA, CA, CFA

Vice-président principal et chef des finances

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A

Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale

Chris Jackson

Chef de l'exploitation

¹ Président exécutif du conseil de La Société de Gestion AGF Limitée

² Président(e) du conseil

³ Président du comité d'audit

⁴ Président du comité consultatif d'audit

⁵ Présidente du comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise de La Société de Gestion AGF Limitée

⁶ Présidente du comité de rémunération de La Société de Gestion AGF Limitée

⁷ Premier administrateur

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs portant sur La Société de Gestion AGF Limitée, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière prévue ainsi que sur sa situation financière. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont par nature prévisionnels et relatifs à des événements ou à des situations futurs, ou comprennent des termes comme « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « juger », « estimer », ou les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables ou des verbes employés au futur ou au conditionnel. De plus, tout énoncé portant sur la performance financière future (y compris les produits, le résultat ou les taux de croissance), les stratégies commerciales courantes ou les perspectives, le rendement des fonds et nos décisions futures possibles, est considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, dont la croissance prévue, les résultats d'exploitation, les perspectives commerciales, le rendement et les occasions d'affaires. Bien que nous considérons ces facteurs et hypothèses comme raisonnables selon les informations disponibles présentement, ils pourraient être erronés. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses à l'égard de notre exploitation, aux facteurs économiques et à l'industrie des services financiers en général. Ils ne garantissent pas les résultats futurs, et les événements et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux présentés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs que nous avons faits en raison, notamment, de facteurs de risque importants, y compris la valeur de notre actif géré, le volume de ventes et de rachats de nos produits de placement, le rendement de nos fonds de placement ainsi que des gestionnaires et des conseillers de portefeuilles, les décisions des clients relatives à la répartition de l'actif, les produits à venir, les niveaux de frais adoptés par la concurrence pour les produits de gestion de placements et l'administration, les échelles de rémunération des courtiers adoptées par la concurrence et la rentabilité de nos activités de gestion de placements, ainsi que de facteurs liés à l'économie, à la politique et au marché en général en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions mondiales et financiers, la concurrence, la fiscalité, l'évolution des règlements gouvernementaux, les procédures judiciaires ou réglementaires imprévues, les changements technologiques, la cybersécurité, les effets possibles d'une guerre ou d'activités terroristes, l'apparition d'une maladie ayant des répercussions sur l'économie à l'échelle locale, nationale ou internationale (telle que la COVID-19), les catastrophes naturelles et les perturbations touchant les infrastructures publiques, telles que les transports, les communications, l'alimentation en électricité ou en eau potable ou tout autre événement catastrophique et notre capacité de réaliser les opérations stratégiques et de mener à bien l'intégration d'acquisitions et de retenir le personnel clé. Nous tenons à souligner que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Le lecteur doit examiner attentivement cette liste et d'autres facteurs et ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Nous ne sommes pas tenus de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres (et déclinons expressément pareille obligation), sauf si les lois applicables l'exigent expressément. Pour plus de détails sur les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Faits saillants financiers

(en millions de dollars, sauf les montants par action) Trimestres clos les	30 nov. 2020^{1, 3}	31 août 2020^{1, 4}	31 mai 2020¹	29 févr. 2020¹	30 nov. 2019^{2, 5}	31 août 2019²	31 mai 2019²	28 févr. 2019^{2, 6}
Actif géré	38 813 \$	37 012 \$	36 336 \$	37 426 \$	37 781 \$	37 421 \$	38 338 \$	38 824 \$
Fonds communs de placement								
Ventes nettes (rachats nets)	88	(22)	(93)	(344)	(181)	(103)	(498)	(104)
Produits	209,4	138,7	89,0	106,7	114,5	107,4	109,8	105,0
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	43,1	46,1	40,2	45,3	45,4	47,3	48,6	48,0
RAIIA avant les commissions ⁷	137,0	62,6	21,2	30,2	38,7	29,0	29,2	12,9
RAIIA ajusté avant les commissions ⁸	31,6	30,1	21,2	30,2	35,8	30,2	30,4	28,5
Résultat net avant impôts	123,1	50,6	7,0	13,6	27,5	16,9	14,1	(1,3)
Résultat net	110,4	47,3	5,3	10,8	22,2	14,4	11,5	(0,2)
Résultat net ajusté ⁸	15,0	14,8	5,3	10,8	19,4	14,6	11,7	11,3
Résultat par action								
De base	1,46 \$	0,61 \$	0,07 \$	0,14 \$	0,28 \$	0,18 \$	0,15 \$	– \$
Dilué	1,43	0,60	0,07	0,13	0,28	0,18	0,14	–
Dilué ajusté ⁸	0,19	0,19	0,07	0,13	0,24	0,18	0,14	0,14
Flux de trésorerie disponibles ⁸	9,9	15,5	6,1	14,5	18,3	9,7	8,2	16,6
Dividende par action	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
Dette à long terme ⁸	–	194,3	199,9	216,9	207,3	158,9	164,9	168,7
Nombre moyen pondéré d'actions de base	75 882 292	77 803 877	78 393 086	78 570 122	78 503 480	78 715 118	78 699 275	78 664 067
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	77 022 549	78 904 921	79 058 740	80 530 285	79 624 609	79 818 712	79 771 774	79 836 248

¹ Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

² Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.

³ Le trimestre clos le 30 novembre 2020 comprend un produit de 104,4 M\$ relativement à un profit tiré de la vente de Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), déduction faite de la couverture de change.

⁴ Le trimestre clos le 31 août 2020 comprend un produit de 41,3 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

⁵ Le trimestre clos le 30 novembre 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds.

⁶ Le trimestre clos le 28 février 2019 une charge de restructuration de 14,4 M\$. Pour plus de détails, se reporter à la section « Provision pour restructuration ».

⁷ Voir la définition de RAIIA avant les commissions à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RAIIA avant les commissions et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés dans les états consolidés du résultat net.

⁸ Le résultat net ajusté, le résultat dilué ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles, le RAIIA ajusté avant les commissions et la dette à long terme ne sont pas des mesures de résultats normalisées prescrites par les IFRS. Les descriptions de ces mesures non conformes aux IFRS, ainsi que d'autres, et les rapprochements avec les IFRS, s'il y a lieu, sont présentés dans le présent rapport de gestion.

Information trimestrielle et annuelle sélectionnée

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2020	31 août 2020	30 nov. 2019	30 nov. 2020	30 nov. 2019
Actif géré à la clôture de la période					
Fonds communs de placement	20 322 \$	19 232 \$	19 346 \$	20 322 \$	19 346 \$
Comptes institutionnels, comptes de sous-conseillers et comptes de FNB	9 638	9 252	10 755	9 638	10 755
Clients privés	6 043	5 773	6 100	6 043	6 100
Alternatifs privés	2 810	2 755	2 580	2 810	2 580
Actif géré total à la clôture de la période	38 813 \$	37 012 \$	38 781 \$	38 813 \$	38 781 \$
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement	88,0 \$	(22,0) \$	(181,0) \$	(371,0) \$	(886,0) \$
RAIIA avant les commissions ¹	137,0	62,6	38,7	251,1	110,0
Résultat net	110,4	47,3	22,2	173,9	47,9
Résultat dilué par action	1,43	0,60	0,28	2,22	0,60
Flux de trésorerie disponibles ²	9,9	15,5	18,3	46,1	52,8
INFORMATION FINANCIÈRE AJUSTÉE					
RAIIA ajusté avant les commissions					
RAIIA ajusté avant la plateforme d'alternatifs privés et S&WHL ³	24,5	20,1	25,3	89,2	84,9
Gestionnaires d'alternatifs privés ⁴	1,6	0,6	0,1	2,9	0,3
Placements à long terme dans des alternatifs privés ⁵	5,5	0,6	2,6	7,8	15,2
RAIIA ajusté avant les commissions, abstraction faite du RAIIA de S&WHL S&WHL⁶	31,6 \$	21,3 \$	28,0 \$	99,9 \$	100,4 \$
RAIIA ajusté avant les commissions²	31,6 \$	30,1 \$	35,8 \$	113,2 \$	125,0 \$
Résultat net ajusté					
Résultat net ajusté avant la plateforme d'alternatifs privés et S&WHL	8,7	4,9	9,4	23,4	19,2
Gestionnaires d'alternatifs privés ⁴	1,6	0,6	0,1	2,9	0,3
Placements à long terme dans des alternatifs privés ⁵	4,7	0,5	2,1	6,4	12,6
Résultat net ajusté, abstraction faite du résultat net de S&WHL S&WHL⁶	15,0 \$	6,0 \$	11,6 \$	32,7 \$	32,1 \$
Résultat net ajusté²	15,0 \$	14,8 \$	19,4 \$	46,0 \$	56,7 \$
Résultat dilué ajusté par action					
Résultat dilué ajusté par action avant la plateforme d'alternatifs privés et S&WHL	0,11	0,06	0,12	0,30	0,24
Gestionnaires d'alternatifs privés ⁴	0,02	0,01	0,00	0,04	0,00
Placements à long terme dans des alternatifs privés ⁵	0,06	0,01	0,02	0,08	0,16
Résultat dilué ajusté par action, abstraction faite de S&WHL S&WHL⁶	0,19 \$	0,08 \$	0,14 \$	0,42 \$	0,40 \$
Résultat dilué ajusté par action²	0,19 \$	0,19 \$	0,24 \$	0,59 \$	0,71 \$

¹ Voir la définition de RAIIA avant les commissions à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RAIIA avant les commissions et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés dans les états consolidés du résultat net.

² Le résultat net ajusté, le résultat dilué ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles, le RAIIA ajusté avant les commissions et la dette à long terme ne sont pas des mesures de résultats normalisées prescrites par les IFRS. Les descriptions de ces mesures non conformes aux IFRS, ainsi que d'autres, et les rapprochements avec les IFRS, s'il y a lieu, sont constatés dans le présent rapport de gestion.

³ S&WHL fait référence à Smith & Williamson Holdings Limited.

⁴ Le résultat des gestionnaires d'alternatifs privés s'entend de la quote-part du résultat de coentreprises, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et inscrites après impôts.

⁵ Les placements à long terme dans des alternatifs privés comprennent les ajustements de la juste valeur et les distributions relativement aux placements à long terme compris au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ».

⁶ Le résultat de S&WHL s'entend de la quote-part du résultat de l'entreprise associée, du revenu de dividendes, déduction faite de la couverture de change et du profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change.

Rétrospective de l'exercice

L'année 2020 a été une année sans précédent pour les pays et les sociétés du monde entier. La pandémie à l'échelle mondiale continue de créer des bouleversements économiques et de susciter de l'incertitude. Malgré tout, AGF a continué à progresser relativement à la réalisation de ses priorités stratégiques. Voici un résumé de nos faits saillants stratégiques et financiers pour l'exercice.

Faits saillants stratégiques et financiers

Vente de Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »)

Le 1^{er} septembre 2020, AGF a vendu sa participation de 28,0 % dans S&WHL, et ainsi atteint l'un de ses objectifs stratégiques clés qui consistait à réaliser un investissement optimisé à long terme. AGF a reçu un montant en trésorerie totalisant 296,2 M\$, abstraction faite des impôts et des charges non récurrentes. La trésorerie comprend un produit de 250,4 M\$ issu de la vente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change, et abstraction faite des impôts et des charges non récurrentes, de même qu'un dividende et une distribution totalisant 45,8 M\$, soit un dividende provisoire de 13,3 M\$ et une distribution spéciale, déduction faite de la couverture de change, de 32,5 M\$. Le montant net en trésorerie reçu, déduction faite des impôts et des charges non récurrentes, se chiffrait à 231,4 M\$, soit un profit de 94,4 M\$ découlant de la transaction. Le taux de couverture de la transaction s'établissait à 1,68.

La vente de S&WHL a fortement consolidé la situation financière d'AGF. Au 30 novembre 2020, AGF disposait de 94,0 M\$ en trésorerie et n'avait aucune dette, ce qui lui procure les ressources et les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ses plans de croissance.

Utilisation du produit de la vente de S&WHL

AGF a utilisé une portion du produit reçu découlant de la vente de S&WHL pour rembourser l'intégralité de sa dette à long terme, ce qui lui a permis d'économiser dès lors, sur les charges d'intérêts. En outre, 40,0 M\$ du produit ont été versés aux actionnaires sous forme de remboursement de capital, par l'entremise d'une offre publique de rachat importante conclue le 6 novembre 2020. Dans le cadre de cette offre, AGF a racheté 7 017 542 actions de catégorie B sans droit de vote aux fins d'annulation, au prix de 5,70 \$ par action.

Plateforme d'alternatifs privés – Actif géré et faits saillants financiers

Au 30 novembre 2020, l'actif géré de la plateforme d'alternatifs privés s'élevait à 2,8 G\$, contre 2,6 G\$ en 2019, soit une hausse de 8,9 %.

Pendant l'exercice, AGF a élargi son partenariat avec SAF Group (« SAF »). En septembre 2020, AGF a conclu une entente définitive avec SAF, qui permet à AGF d'obtenir des contrats relatifs à la gestion de certains fonds de SAF et de tout nouveau fonds de crédit privé. AGF pourra exercer ce droit jusqu'en septembre 2021. L'élargissement du partenariat vise à apporter de nouveaux produits de placements sur le marché et à ouvrir la voie vers l'instauration d'une capacité de crédit privé, qui permettra à AGF de tirer parti de la croissance attendue en matière de placements sur le marché des créances privées.

En juin 2020, InstarAGF Asset Management Inc. a annoncé la clôture du dernier appel à l'épargne visant son fonds InstarAGF Essential Infrastructure Fund II, qui a fait l'objet d'engagements aux fins d'apport de capitaux propres totalisant environ 1,2 G\$US.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, la participation d'AGF à l'industrie des gestionnaires d'alternatifs privés a généré un RAIJA de 1,6 M\$ et de 2,9 M\$ (0,1 M\$ et 0,3 M\$ en 2019). L'augmentation comprend un produit d'intéressement de 1,0 M\$ inscrit au quatrième trimestre de 2020, en lien avec l'un des fonds d'alternatifs privés d'AGF qui a surpassé son objectif de rendement.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, les placements à long terme d'AGF dans des alternatifs privés ont généré un RAIJA de 4,7 M\$ et de 6,4 M\$ (2,1 M\$ et 12,6 M\$ en 2019). Le calendrier et la taille de la monétisation ainsi que les ajustements de la juste valeur influent sur le RAIJA de nos placements à long terme dans des fonds d'alternatifs privés.

Nouvelle coentreprise

En septembre 2020, AGF et WaveFront Global Asset Management Corp. (« WaveFront ») ont lancé AGFWave Asset Management Inc. (« AGFWave »), une nouvelle coentreprise afin de mettre des compétences en matière de gestion de placements au service de la Chine et de la Corée du Sud. AGFWave combine l'expertise d'AGF en matière d'investissement et de force de la marque à l'échelle mondiale avec les capacités de distribution existantes de WaveFront en Chine et en Corée du Sud, y compris des partenariats avec des chefs de file des deux régions.

Actif géré et ventes

Au 30 novembre 2020, abstraction faite de la plateforme d'alternatifs privés, l'actif géré d'AGF se chiffrait à 36,0 G\$, contre 34,3 G\$ au 31 août 2020 et 36,2 G\$ au 30 novembre 2019.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, la dynamique des ventes a continué de s'améliorer, AGF ayant enregistré des ventes nettes de fonds communs de placement de 88,0 M\$, contre des rachats nets de 22 M\$ au 31 août 2020 et de 181,0 M\$ au 30 novembre 2019. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, les ventes nettes de fonds communs de placement de détail¹ s'élevaient à 66,0 M\$, contre des rachats nets de 4,0 M\$ au 31 août 2020 et de 181,0 M\$ au 30 novembre 2019. Sur un exercice complet, les rachats nets de fonds communs de placement ont beaucoup diminué, s'établissant à 371,0 M\$, contre 886,0 M\$ en 2019. Les rachats nets de fonds communs de placement de détail, abstraction faite des flux nets provenant de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement¹, se chiffraient à 172,0 M\$ pour l'exercice 2020, contre 556,0 M\$ un an plus tôt.

La croissance des ventes s'est poursuivie au premier trimestre de 2021.

Rendement des placements

AGF vise à enregistrer des rendements constants et reproductibles, dans des proportions ciblées à 50 % sur un an, et à 40 % sur trois ans, du point de vue des rendements bruts des fonds communs de placement AGF (avant déduction des frais), relativement aux pairs dans la même catégorie. Au 30 novembre 2020, la moyenne centile d'AGF était de 41 % (au-dessus de la proportion ciblée) pour l'exercice écoulé, et de 53 % (en dessous de la proportion ciblée) pour les trois exercices antérieurs.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a été reconnue par l'obtention de Trophées FundGrade A+® et de prix Lipper, de même que dans le cadre du concours des Wealth Professional Awards.

¹ Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

Faits saillants financiers

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se chiffraient à 174,7 M\$, contre 184,5 M\$ (ajustements connexes à l'application d'IFRS 16) en 2019. La réduction des frais est attribuable à l'attention particulière qu'apporte constamment AGF au contrôle des dépenses, de même qu'à la diminution des frais de déplacement et de représentation, en raison de la pandémie.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, le RAIJA ajusté avant les commissions et S&WHL s'élevait à 31,6 M\$ et à 99,9 M\$, contre 28,0 M\$ et 100,4 M\$ pour les périodes correspondantes un an plus tôt.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, le résultat dilué ajusté par action, abstraction faite de S&WHL, s'élevait à 0,19 \$ et à 0,42 \$, contre 0,14 \$ et 0,40 \$ pour les périodes correspondantes un an plus tôt. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, la plateforme d'alternatifs privés a contribué à hauteur de 0,08 \$ et de 0,12 \$, contre 0,02 \$ et 0,16 \$ un an plus tôt.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, le résultat dilué ajusté par action se chiffrait à 0,19 \$ et à 0,59 \$, contre 0,24 \$ et 0,71 \$ un an plus tôt.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion en date du 26 janvier 2021 consiste en une analyse de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (« AGF ») pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020 par rapport aux périodes correspondantes de 2019. Le présent rapport doit être lu de concert avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2020. Les états financiers pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, y compris l'information comparative, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») applicables à la préparation des états financiers intermédiaires, y compris la norme comptable internationale 34 (« IAS 34 ») *Information financière intermédiaire*, sauf indication contraire. Certains montants comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation des états financiers consolidés pour l'exercice écoulé.

AGF fait également appel à des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer sa performance globale et pour faciliter la comparaison de ses résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Les détails et le calcul des mesures non conformes aux IFRS figurent dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens. Dans le présent rapport, les variations en pourcentage sont fondées sur des résultats arrondis à la décimale indiquée. Les résultats, sauf les données sur les actions, sont présentés en millions de dollars. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. Dans le cadre de la présentation de ce rapport, les termes « nous », « notre », « nos » ou « la Société » désignent AGF et ses filiales.

Nos activités et notre stratégie

Fondée en 1957, AGF est une société diversifiée d'envergure mondiale de gestion d'actifs qui offre une gamme de solutions d'investissement à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers jusqu'aux investisseurs particuliers et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations. AGF a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

AGF assure les services d'administration aux fonds communs de placement AGF par l'entremise de sa filiale AGF CustomerFirst Inc. (« AGFC »), et possède une infrastructure de négociations exhaustive pour soutenir des fonds négociés en Bourse (« FNB ») ainsi que des produits enregistrés en vertu du *Investment Company Act of 1940* aux États-Unis par l'entremise de sa filiale AGF Investments LLC.

Vente de S&WHL

Le 1^{er} septembre 2020, AGF a vendu sa participation de 28,0 % dans S&WHL, et ainsi atteint son objectif stratégique de monétiser l'actif de S&WHL, en réalisant la valeur de son placement à long terme au Royaume-Uni. Selon les conditions liées à la structure de la transaction, AGF a reçu un montant en trésorerie totalisant 296,2 M\$, abstraction faite des impôts et des charges non récurrentes, pour l'exercice clos le 30 novembre 2020. La trésorerie comprend un produit de 250,4 M\$ issu de la vente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change, et abstraction faite des impôts et des charges non récurrentes, de même qu'un dividende et une distribution totalisant 45,8 M\$, soit un dividende provisoire de 13,3 M\$ et une distribution spéciale, déduction faite de la couverture

de change, de 32,5 M\$. Le montant net en trésorerie reçu, déduction faite des impôts et des charges non récurrentes, se chiffrait à 231,4 M\$, soit un profit de 94,4 M\$ découlant de la transaction. Le taux de couverture de la transaction s'établissait à 1,68. Pour plus de détails, se reporter aux notes 6 et 7 des présents états financiers consolidés. AGF a reçu l'intégralité du produit de la vente, et ne détient donc plus aucune participation ni association avec S&WHL.

Parallèlement à la conclusion réussie de cette transaction, AGF continuera de se concentrer sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques afin de maintenir son offre de valeur aux actionnaires tout en optimisant la structure du capital de la Société. Ainsi, AGF a utilisé une portion du produit de la transaction pour rembourser l'intégralité de sa dette à long terme, ce qui lui a permis d'économiser dès lors, sur les charges d'intérêts. Le produit a également permis de verser un remboursement de capital aux actionnaires, par l'entremise d'une offre publique de rachat importante conclue le 6 novembre 2020. Dans le cadre de cette offre, AGF a racheté 7 017 542 actions de catégorie B sans droit de vote aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 40,0 M\$, au prix de 5,70 \$ par action. AGF redéployera le capital selon une approche équilibrée pour réinvestir dans la Société, poursuivre de nouvelles initiatives de croissance, verser des dividendes et utiliser son offre publique de rachat de manière opportune.

COVID-19

Si le début d'un nouveau cycle économique semble inévitable, nous ignorons quand celui-ci se manifestera et, dans les premiers mois de 2021, les marchés pourraient être davantage malmenés avant d'évoluer de manière moins tumultueuse et plus favorable au second semestre de l'année.

L'essentiel dans tout cela, bien sûr, est la lutte pour mettre fin à la pandémie qui continue de faire rage et de forcer de nouveaux confinements temporaires dans plusieurs pays, dont les États-Unis et le Canada. Par ailleurs, une récession à double creux ne peut être totalement exclue en 2021, même si un vent d'optimisme souffle relativement à des vaccins contre la COVID-19, alors que les gouvernements travaillent au déploiement des vaccins approuvés auprès de leurs populations.

AGF continue de surveiller l'incidence de la pandémie et de gérer les dépenses et les capitaux en conséquence. AGF dispose de plans de continuité des activités exhaustifs, qu'elle a activés en mars 2020, et a pris des mesures spécifiques pour atténuer tout risque commercial et assurer la continuité des activités et la protection de ses employées dans le monde entier, compte tenu de l'évolution rapide de la situation liée à la COVID-19. À ce jour, AGF confirme qu'il n'y a eu aucune incidence sur ses activités commerciales et que ces dernières n'ont pas été interrompues.

Pour maintenir les activités courantes et, surtout, pour protéger la santé et la sécurité de ses employés, de ses clients et des collectivités, les mesures suivantes restent en place :

- La majorité des employés d'AGF continuent à faire du télétravail.
- Les bureaux ont rouvert sur une base volontaire limitée, lorsque cela est permis, les employés devant obtenir l'approbation préalable de la direction qui planifie et surveille le temps passé au bureau.
- Les interdictions actuelles de voyages d'affaires et de participation à des conférences et à des événements extérieurs restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Principes directeurs relatifs au retour au bureau

En vertu de son plan de retour volontaire limité au bureau en place, AGF a adopté les principes directeurs suivants, par ordre de priorité, comme étant essentiels à sa planification et à ses activités.

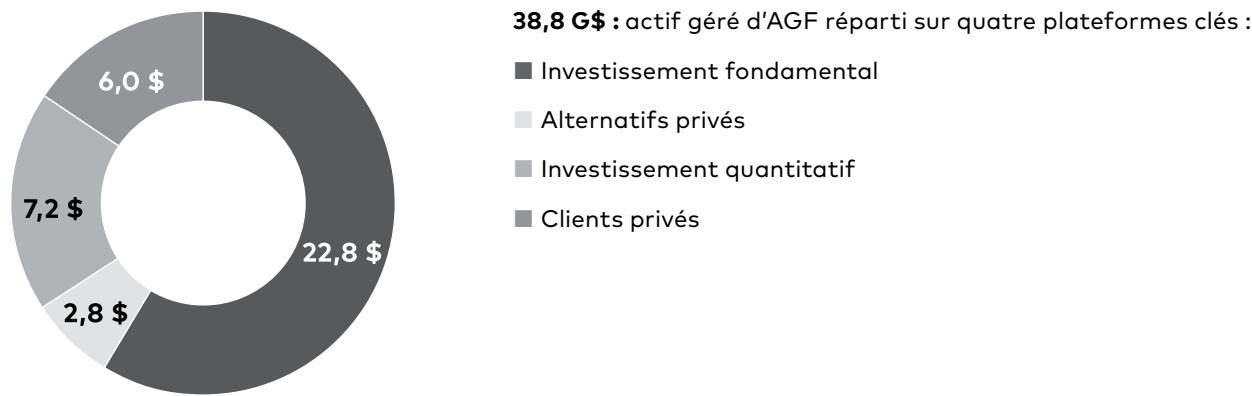
1. La sécurité physique des employés sera primordiale, en s'assurant que toutes nos installations répondent aux recommandations du gouvernement local et des agences de santé publique avant d'autoriser le retour.
2. La santé mentale des employés sera au premier plan. Comme les capacités actuelles permettent à AGF de fonctionner efficacement, tout retour devrait être progressif et mesuré.
3. En tant que service essentiel, AGF doit être en mesure de répondre aux besoins des clients, et même de les dépasser. La préférence, la priorité et toute déclaration de présence obligatoire au bureau tiendront compte de ces besoins.
4. Du point de vue de sa culture d'entreprise, AGF estime qu'elle doit assurer une collaboration et un travail d'équipe continu dans un environnement mixte, à la maison et au travail, afin qu'aucun employé ne se sente désavantagé par son choix actuel.

AGF a prouvé que ses employés peuvent travailler efficacement depuis leur domicile et, en adoptant la technologie, a également trouvé de nouvelles façons de faire les choses, pour découvrir des efficiencies et des avantages dans cet environnement.

La COVID-19 peut exposer AGF à certains facteurs de risque susceptibles d'affecter ses résultats d'exploitation et financiers. Pour plus de détails, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Nos compétences en investissement

En tant que société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale, AGF offre aux particuliers et aux institutions un large éventail de stratégies d'investissement par le biais de quatre plateformes de gestion de placements – investissement fondamental, investissement quantitatif, alternatifs privés et clients privés.



Investissement fondamental

Les équipes de gestion des investissements fondamentaux d'AGF s'emploient à atteindre systématiquement les objectifs de placement des clients, en tirant parti de leur expérience dans le secteur. Les principaux gestionnaires de portefeuille de ces équipes (axées sur les actions et les titres à revenu fixe) cumulent plus de 280 ans d'expérience en gestion de placements et entretiennent des relations d'affaires solides dans l'ensemble de l'industrie.

Au fil des années, nous nous sommes adaptés au changement et à l'innovation, mais notre motivation est demeurée intacte. Nous éprouvons une grande responsabilité envers nos investisseurs en ce qui concerne la réalisation de nos objectifs, afin qu'ils puissent en retour atteindre les leurs.

Dans une conjoncture de plus en plus difficile, il faut une expérience et des compétences considérables pour atteindre ces objectifs. À AGF, notre expertise de longue date et notre accès à des ressources à l'échelle mondiale nous permettent de maintenir une approche disciplinée, et ce, dans un esprit de recherche et d'innovation qui nous permet de nous adapter.

Selon nous, une culture nourrie par la curiosité, par un dialogue franc et par une réévaluation constante des idées de chacun se traduit par de meilleurs résultats de placement et nous aide à continuellement nous surpasser, au bénéfice de l'ensemble de nos clients.

La plateforme fondamentale à gestion dynamique d'AGF comprend un large éventail de stratégies axées sur les actions et les titres à revenu fixe couvrant divers objectifs, qu'il s'agisse de l'accumulation de patrimoine, de la gestion du risque ou de solutions générant un revenu. Outre nos compétences en ce qui concerne les actions mondiales et nord-américaines ainsi que les titres à revenu fixe, nous possédons une expertise spécialisée reconnue en matière d'investissements durables et non traditionnels.

Investissement quantitatif

AGFiQ désigne la plateforme d'investissement quantitatif d'AGF. Elle bénéficie de l'appui d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences variées. Dirigée par des pionniers de l'investissement factoriel, l'équipe applique une démarche fondée sur la conviction que les résultats d'investissement peuvent être améliorés par l'évaluation et le ciblage des facteurs qui influencent les rendements des marchés. À l'aide d'approches factorielles rigoureuses qui nous permettent d'examiner le risque sous des angles divers, nous veillons à atteindre notre objectif, qui consiste à procurer de meilleurs rendements ajustés en fonction du risque.

À AGFiQ, nous sommes unanimes : en matière d'approches quantitatives, c'est le facteur humain à la source des stratégies qui mène réellement l'innovation. AGF est fière de penser différemment. Pour ce faire, nous réunissons des spécialités diverses et complémentaires, ce qui donne lieu à des approches d'investissement novatrices.

Notre passion inébranlable pour la recherche et la compréhension nourrit notre capacité à faire progresser les objectifs d'accumulation et de conservation du patrimoine pour les investisseurs.

Nous avons constaté que, compte tenu de l'évolution de nos idées et de nos activités de recherche, les systèmes tiers externes ne sont pas en mesure de satisfaire à nos exigences en matière de souplesse et de personnalisation pour procurer les meilleurs résultats.

En conséquence, nous avons élaboré une plateforme de recherche et de base de données qui nous permet de définir des facteurs particuliers et de concevoir des modèles de risque et d'optimisation des portefeuilles qui sont adaptés aux objectifs de placement propres à chaque stratégie.

Alternatifs privés

À AGF, notre expertise ainsi que nos partenariats dans le domaine des produits non traditionnels permettent aux investisseurs d'avoir accès à des participations dans des investissements alternatifs et d'en bénéficier, et ce, dans le cadre d'une approche rigoureuse. Des catégories d'actif alternatif aux stratégies d'actif alternatif, nous offrons un éventail de solutions novatrices pour répondre à divers objectifs.

La plateforme d'alternatifs privés d'AGF porte sur les investissements privés, du crédit aux infrastructures, est au cœur de notre mission : apporter davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Dans une conjoncture du marché de plus en plus complexe et en constante évolution, les investisseurs recherchent activement des occasions qui leur permettent de diversifier leurs sources de rendement, au-delà des placements traditionnels dans des actions et des titres à revenu fixe.

La plateforme d'alternatifs privés d'AGF, dont l'actif géré s'élève à 2,8 G\$, comprend la coentreprise lancée en collaboration avec Instar Group Inc. (« Instar ») : InstarAGF Asset Management Inc. (« InstarAGF »), ainsi que le partenariat de coentreprise avec SAF Group (« SAF »). InstarAGF est une société d'actifs alternatifs qui investit dans le secteur des infrastructures essentielles sur le marché nord-américain des titres de moyenne capitalisation, et vise à offrir des rendements durables et intéressants aux investisseurs. SAF est un fournisseur de capital alternatif au Canada expert en assemblage de produits financiers sur mesure, quelle que soit la structure de capital, y compris des crédits garantis et des prêts adossés à des actifs.

En septembre 2020, AGF a conclu une entente définitive avec SAF, qui permet à AGF d'obtenir des contrats relatifs à la gestion de certains fonds de SAF et de tout nouveau fonds de crédit privé. AGF pourra exercer ce droit jusqu'en septembre 2021. Quoique l'élargissement du partenariat d'AGF avec SAF vise initialement à apporter de nouveaux produits de placement sur le marché, y compris des fonds à ciblage opportun, l'entente permet également d'ouvrir la voie vers l'instauration d'une coentreprise de crédit privé, qui sera bien positionnée pour tirer parti de la croissance attendue en matière de placements sur le marché des créances privées.

AGF et SAF prévoient d'offrir initialement une série de produits aux épargnants, aux investisseurs institutionnels et aux particuliers bien nantis. Les stratégies viseront à procurer des solutions d'acquisition de capital d'origine, des produits de crédit structuré et des prêts, aux entreprises des marchés intermédiaire et intermédiaire inférieur, principalement au Canada et aux États-Unis. Le partenariat s'est engagé à verser 15 M\$ de capital à l'égard des nouveaux fonds, dont 12 M\$ seront financés par AGF. Les produits auront divers profils de rendement et de liquidité, et seront conçus pour répondre aux besoins d'une plus vaste clientèle, dans différents segments du marché des investisseurs.

Depuis le lancement de notre plateforme d'alternatifs privés, l'un des objectifs d'AGF a été de produire un revenu constant, et surtout de toucher, pour les actionnaires, des honoraires fondés sur les frais de gestion. La collaboration élargie avec SAF, qui renforce la présence d'AGF dans le domaine du crédit privé, permettra d'atteindre plus rapidement cet objectif, tout en offrant une réponse à nos clients qui veulent avoir accès à des catégories d'actifs non corrélés pour mieux s'adapter à la dynamique des marchés en évolution.

Clients privés

Notre plateforme de clients privés englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement aux particuliers bien nantis, aux fonds de dotation et aux fondations sur les marchés clés du Canada.

Cypress Capital Management propose des services d'investissement de qualité à un coût raisonnable, et dans le véritable intérêt du client. La société applique une approche honnête et transparente relativement aux attentes en matière de rendement, de risques, de frais et de ses compétences en tant que gestionnaire de placements.

Doherty & Associates est fondée sur le principe selon lequel ses clients constituent sa priorité dans tout ce qu'elle fait. Elle est guidée par sa philosophie visant à choisir « des sociétés intéressantes à un prix avantageux », qui est jumelée à un processus d'investissement rigoureux, et axée sur la croissance responsable de l'actif à long terme.

Gestion de placements Highstreet respecte rigoureusement ses principes fondamentaux d'excellence à l'égard de deux éléments – servir ses clients et gérer les placements. La société estime qu'une combinaison d'analyses quantitatives et fondamentales visant à saisir des facteurs qui favorisent l'alpha peut mener à la réussite en matière d'investissement.

Notre responsabilité d'entreprise

Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF

Le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF vise à encadrer nos politiques et nos programmes, de même qu'à surveiller les risques liés aux questions d'intérêt public et de durabilité, y compris les questions publiques importantes pour AGF et ses parties prenantes et qui peuvent influer sur les affaires, la stratégie, l'exploitation, le rendement ou la réputation d'AGF.

Les objectifs du Conseil sont les suivants :



Évaluer la participation d'AGF aux initiatives internationales liées aux considérations ESG de même qu'aux questions de durabilité pertinente aux entreprises.



Chercher des moyens d'encourager les entreprises à assumer la responsabilité sociale qui a un impact positif sur nos collectivités.



Retenir les meilleurs talents et favoriser l'inclusion tout comme la diversité à l'échelle d'AGF.

Nos employées

À AGF, nos employés constituent notre principal atout et ils jouent un rôle essentiel dans notre réussite. Nous sommes déterminés à être un employeur de choix. Dans cette optique, nous considérons que les pratiques et les initiatives responsables nous aident à attirer, à faire progresser et à récompenser nos employés.

Selon nous, le fait d'accepter la diversité comme une force et d'offrir un milieu satisfaisant sur le plan humain et physique nous permet d'apporter un meilleur service et un meilleur soutien au sein de l'entreprise, auprès de nos clients et de nos collectivités.

Diversité au travail

Nous mobilisons activement les employés à l'avancement de nos initiatives d'inclusion et de diversité et sommes déterminés à employer des personnes aux antécédents variés, de façon à refléter la diversité dans nos collectivités.

Salaire décent

Nous défendons un salaire décent et nous appliquons à verser à nos employés un salaire de base supérieur au niveau établi par le gouvernement.

Ratio de rémunération du chef de la direction par rapport aux employés

Nous mesurons et évaluons nos ratios de salaires selon des paramètres verticaux, afin de veiller à ce que nous versions une rémunération juste à nos employés.

Nos clients

Nous nous engageons à respecter les principes de bonne gérance et d'investissement responsable, et nous sommes convaincus que l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans nos processus décisionnels d'investissement ainsi que dans nos pratiques d'actionnariat, au sein de toutes nos plateformes, aidera à procurer de meilleurs résultats d'investissement à nos clients.

Prise en compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)



Comité d'examen des considérations ESG : Superviser les questions connexes à l'investissement responsable à AGF, y compris la mise en œuvre de notre politique d'investissement responsable

Analyse fondamentale	Gestion du risque lié aux considérations ESG	Actionnariat actif	Leadership éclairé ESG
<ul style="list-style-type: none">Déterminer et évaluer les principales considérations ESG dans le cadre de la stratégie d'investissementIntégrer des données ESG dans le gabarit des recherches sur l'investissement	<ul style="list-style-type: none">Évaluer trimestriellement le portefeuille avec le chef des investissements : risques associés aux considérations ESG à l'échelle du portefeuilleSignaler périodiquement des données relatives aux ESG	<ul style="list-style-type: none">Voter par procuration afin d'appuyer des pratiques responsables et de rehausser la valeur actionnarialePromouvoir la pratique axée sur la valeur ajoutée ESG	<ul style="list-style-type: none">Mener des initiatives de collaboration avec d'autres investisseurs institutionnelsFondateur et président du groupe de travail pour l'investissement responsable à Toronto

AGF est signataire et membre de* :

Signatory of:



* La Société de Gestion AGF Limitée est membre du Club des 30 %. Placements AGF Inc. est membre ou signataire des Principes pour l'investissement responsable, une initiative de l'ONU; de CERES; d'AIR; de CDP et de Climate Action 100.

Principes de base de notre gérance des investissements

Recherche et analyse

Nous reconnaissions que la recherche, l'analyse et l'évaluation efficaces des considérations ESG sont essentielles à la détermination de la valeur et du rendement des investissements à moyen et à plus long termes et que cet examen doit guider la répartition de l'actif, la sélection des titres, l'assemblage de portefeuilles, la participation et le vote des actionnaires.

Surveillance du risque

Le risque lié aux facteurs ESG à l'échelle du portefeuille est surveillé dans le cadre du processus d'analyse des portefeuilles et de gestion du risque d'AGF, et passé en revue lors de l'évaluation trimestrielle qui réunit les gestionnaires de portefeuille, le chef des investissements et l'équipe d'analyse du risque et des portefeuilles.

Actionnariat actif

Le vote par procuration constitue un élément important de l'actionnariat actif. AGF a adopté des lignes directrices en matière de vote par procuration pour soutenir les pratiques commerciales durables et rehausser la valeur actionnariale. Nous votons par procuration dans l'intérêt véritable des fonds AGF.

Engagement

AGF dialogue avec des entreprises et des responsables des politiques afin d'influencer et de promouvoir l'adoption de pratiques ESG à valeur ajoutée, mais aussi de mieux comprendre la qualité des entreprises dans lesquelles elle investit, de même que leur positionnement dans l'optique des défis à venir. AGF participe à des discussions étendues sur les normes et les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable.

Nos actionnaires

Nous nous engageons à ce que nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise évoluent selon des pratiques exemplaires. Chacun des membres du conseil d'administration d'AGF assume ses responsabilités de façon active, en s'efforçant de protéger et de promouvoir les intérêts des actionnaires.

Propriété directe

Chaque administrateur est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux administrateurs disposent de 24 mois après leur nomination pour acquérir les actions ou les unités d'actions différées.

Examen annuel

Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses administrateurs.

Code de conduite

Tous les administrateurs, dirigeants et membres du personnel d'AGF sont tenus d'observer le code de conduite et de déontologie d'AGF et doivent, chaque année, confirmer qu'ils consentent à s'y conformer.

Conseil d'administration

Lorsqu'il s'agit de diversité, nous croyons qu'un processus décisionnel judicieux au sein d'une entreprise nécessite une pluralité de points de vue, provenant d'une collaboration entre des personnes d'origines, d'expériences et de perspectives diverses. Notre conseil d'administration se compose d'administrateurs chevronnés et dévoués. Leurs nouvelles idées et leurs voix uniques contribuent au succès d'AGF.

AGF est membre du Club des 30 % – un organisme qui encourage les entreprises à affecter un plus grand nombre de femmes à des postes de conseil d'administration et de haute direction et qui apporte son soutien dans cette optique.

Nos collectivités

Les commandites et les partenariats nous aident à concrétiser notre engagement vis-à-vis de nos principes de base en matière de responsabilité sociale, tout en nous permettant d'accroître la sensibilisation à l'égard des causes importantes et de veiller à l'appui de celles-ci. L'engagement de nos employés va bien au-delà de leur travail, grâce au comité d'engagement communautaire dirigé par nos employés, soit le comité « Changer les choses », qui vise à soutenir les organismes communautaires locaux qui comptent le plus pour nos employés dans le cadre de nos principes de base en matière de responsabilité sociale.

Formation

Nous encourageons la formation continue et favorisons les occasions de développement, afin d'investir dans notre avenir.

Environnement

Nous sommes soucieux de notre empreinte écologique et veillons à promouvoir la durabilité dans l'optique de la protection de la planète.

Diversité

Nous employons des personnes aux origines, aux expériences et aux perspectives diverses. Nous favorisons le changement social.

Actif géré

(en millions de dollars)	Trimestres clos les					Exercices clos les		
	30 nov. 2020	31 août 2020	31 mai 2020	29 févr. 2020	30 nov. 2019	30 nov. 2020	30 nov. 2019	30 nov. 2019
Actif géré de fonds communs de placement à l'ouverture de la période ¹	19 232 \$	18 259 \$	18 492 \$	19 346 \$	18 839 \$	19 346 \$	18 713 \$	
Ventes brutes	679	490	509	562	479	2 240	2 046	
Rachats	(591)	(512)	(602)	(906)	(660)	(2 611)	(2 932)	
Ventes nettes (rachats nets)	88	(22)	(93)	(344)	(181)	(371)	(886)	
Plus-value (moins-value) des portefeuilles de fonds	1 002 \$	995 \$	(140) \$	(510) \$	688 \$	1 347 \$	1 519 \$	
Actif géré de fonds communs de placement à la clôture de la période ¹	20 322 \$	19 232 \$	18 259 \$	18 492 \$	19 346 \$	20 322 \$	19 346 \$	
Actif géré quotidien moyen de fonds communs de placement ¹	19 487 \$	18 879 \$	17 386 \$	19 462 \$	19 015 \$	18 804 \$	18 908 \$	
Actif géré de comptes institutionnels, de comptes de sous-conseillers et de comptes FNB à l'ouverture de la période	9 252 \$	9 591 \$	10 313 \$	10 755 \$	10 391 \$	10 755 \$	12 475 \$	
Variation nette, y compris le rendement du marché	386	(339)	(722)	(442)	364	(1 117)	(1 720)	
Actif géré de comptes institutionnels, de comptes de sous-conseillers et de comptes FNB à la clôture de la période	9 638 \$	9 252 \$	9 591 \$	10 313 \$	10 755 \$	9 638 \$	10 755 \$	
Actif géré de clients privés	6 043 \$	5 773 \$	5 624 \$	5 905 \$	6 100 \$	6 043 \$	6 100 \$	
Sous-total avant l'actif géré de la plateforme d'alternatifs privés à la clôture de la période	36 003 \$	34 257 \$	33 474 \$	34 710 \$	36 201 \$	36 003 \$	36 201 \$	
Actif géré de la plateforme d'alternatifs privés ²	2 810 \$	2 755 \$	2 862 \$	2 716 \$	2 580 \$	2 810 \$	2 580 \$	
Total de l'actif géré à la clôture de la période	38 813 \$	37 012 \$	36 336 \$	37 426 \$	38 781 \$	38 813 \$	38 781 \$	

¹ L'actif géré de fonds communs de placement comprend l'actif géré de fonds de détail et de celui des comptes institutionnels ayant investi dans des séries personnalisées et offertes dans le cadre de fonds communs de placement.

² Représente le capital engagé ou investi donnant droit à des commissions par AGF et des investisseurs externes par l'entremise de coentreprises. La portion d'AGF à l'égard de cet engagement s'élève à 188,7 M\$. Sur les 2,8 G\$ d'actif géré, 19 % sont constitués d'un capital ne donnant pas droit à des commissions.

Variation de l'actif géré

Le total de l'actif géré s'établissait à 38,8 G\$ au 30 novembre 2020, contre 38,8 G\$ au 30 novembre 2019 et 37,0 G\$ au 31 août 2020. Les marchés boursiers ont été solides au quatrième trimestre, du fait que bien des régions ont continué de récupérer les pertes enregistrées pendant le recul du marché, et ce, en dépit de la forte volatilité attribuable à l'incidence continue de la COVID-19. En outre, les marchés se sont appréciés à la suite de l'annonce de vaccins. Toutefois, les économies ne tournent toujours pas à leur plein régime et la pandémie risque de rester une menace sérieuse pour la croissance, car le risque d'une baisse de la reprise économique reste élevé jusqu'à ce que les vaccins soient approuvés et puissent être administrés en toute sécurité à toutes les populations du monde.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, les rachats nets de fonds communs de placement d'AGF se chiffraient à 371,0 M\$, contre 886,0 \$ au 30 novembre 2019. Abstraction faite des rentrées de fonds nettes de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement¹, les rachats nets de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 172,0 M\$ pour l'exercice, contre 556,0 M\$ un an plus tôt.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, les ventes nettes de fonds communs de placement d'AGF se chiffraient à 88,0 M\$, contre des rachats nets de 181,0 M\$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2019. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, les ventes nettes de fonds communs de placement de détail¹ se chiffraient à 66,0 M\$, contre des rachats nets de 181,0 M\$ un an plus tôt.

¹ Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (rachats) dépassant 5,0 M\$ et investis dans nos fonds communs de placement.

Résultats d'exploitation consolidés

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2020 ¹	31 août 2020	30 nov. 2019 ²	30 nov. 2020 ¹	30 nov. 2019 ²
Produits					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration ^{2,3}	95,9 \$	93,5 \$	100,5 \$	374,7 \$	386,1 \$
Frais de souscription reportés	1,6	1,4	1,9	6,0	7,2
Quote-part du résultat des coentreprises	1,6	0,6	0,1	2,9	0,3
Quote-part du résultat de l'entreprise associée ⁴	—	—	7,8	—	24,6
Revenu de dividendes, déduction faite de la couverture de change ⁵	—	41,3	—	45,8	—
Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	104,4	—	—	104,4	—
Ajustements de la juste valeur et autres produits	5,9	1,9	4,2	10,1	18,5
Total des produits	209,4 \$	138,7 \$	114,5 \$	543,9 \$	436,7
Charges					
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ^{1,2}	43,1	46,1	45,4	174,7	189,2
Provision pour restructuration	(1,0)	—	—	(1,0)	14,4
Commissions de suivi	30,1	29,8	29,9	118,0	120,7
Frais de conseils en placement	0,2	0,2	0,5	1,1	2,4
	72,4 \$	76,1 \$	75,8 \$	292,8 \$	326,7 \$
RAIIA avant les commissions⁶	137,0 \$	62,6 \$	38,7 \$	251,0 \$	110,0 \$
Commissions de vente reportées ²	10,3	8,9	8,9	42,0	41,8
Amortissement et décomptabilisation ^{1,2}	2,5	1,8	1,0	8,2	4,2
Charges d'intérêts ¹	1,1	1,3	1,3	6,5	6,7
Résultat net avant impôt	123,1 \$	50,6 \$	27,5 \$	194,4 \$	57,3 \$
Charge d'impôt sur le résultat ⁷	12,7	3,3	5,3	20,5	9,4
Résultat net de la période	110,4 \$	47,3 \$	22,2 \$	173,9 \$	47,9 \$
Résultat de base par action	1,46 \$	0,61 \$	0,28 \$	2,25 \$	0,61 \$
Résultat dilué par action	1,43 \$	0,60 \$	0,28 \$	2,22 \$	0,60 \$

¹ Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

² Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.

³ Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019 comprennent un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds.

⁴ Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019 comprennent un produit de 6,9 M\$ sous forme de dividendes.

⁵ Le trimestre clos le 31 août 2020 comprend un produit de 41,3 M\$ et l'exercice clos le 30 novembre 2020 comprend un produit de 45,8 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

⁶ Voir la définition de RAIIA avant les commissions à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RAIIA avant les commissions et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés ci-dessus.

⁷ L'exercice clos le 30 novembre 2020 comprend une charge d'impôt sur le résultat de 10,0 M\$ relativement au profit tiré de la vente de S&WHL. L'exercice clos le 30 novembre 2019 comprend un produit d'impôt sur le résultat de 3,1 M\$ relativement à la provision pour restructuration.

Ajustements non récurrents et application d'IFRS 16

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2020 ¹	31 août 2020	30 nov. 2019	30 nov. 2020 ¹	30 nov. 2019
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	95,9 \$	93,5 \$	100,5 \$	374,7 \$	386,1 \$
Déduire					
Recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds	–	–	(4,1)	–	(4,1)
Frais de gestion, frais de conseil et frais d'administration ajustés	95,9 \$	93,5 \$	96,4 \$	374,7 \$	382,0 \$
Revenu de dividendes, déduction faite de la couverture de change	– \$	41,3 \$	– \$	45,8 \$	– \$
Déduire					
Distribution spéciale non récurrente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change	–	(32,5)	–	(32,5)	–
Revenu de dividendes ajusté	– \$	8,8 \$	– \$	13,3 \$	– \$
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	43,1 \$	46,1 \$	45,4 \$	174,7 \$	189,2 \$
Déduire					
Ajustements connexes à l'application d'IFRS 16 à l'exercice antérieur aux fins de comparaison	–	–	(1,2)	–	(4,7)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés	43,1 \$	46,1 \$	44,2 \$	174,7 \$	184,5 \$
RAIIA avant les commissions¹	137,0 \$	62,6 \$	38,7 \$	251,1 \$	110,0 \$
Ajouter (déduire)					
Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	(104,4)	–	–	(104,4)	–
Distribution spéciale non récurrente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change	–	(32,5)	–	(32,5)	–
Recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds	–	–	(4,1)	–	(4,1)
Charge (remise) non récurrente de restructuration	(1,0)	–	–	(1,0)	14,4
Ajustements connexes à l'application d'IFRS 16 à l'exercice antérieur aux fins de comparaison	–	–	1,2	–	4,7
RAIIA ajusté avant les commissions¹	31,6 \$	30,1 \$	35,8 \$	113,2 \$	125,0 \$
Amortissement et décomptabilisation	2,5 \$	1,8 \$	1,0 \$	8,2 \$	4,2 \$
Ajouter					
Ajustements connexes à l'application d'IFRS 16 à l'exercice antérieur aux fins de comparaison	–	–	0,8	–	3,3
Amortissement et décomptabilisation ajustés	2,5 \$	1,8 \$	1,8 \$	8,2 \$	7,5 \$
Charges d'intérêts	1,1 \$	1,3 \$	1,3 \$	6,5 \$	6,7 \$
Ajouter					
Ajustements connexes à l'application d'IFRS 16 à l'exercice antérieur aux fins de comparaison	–	–	0,2	–	0,8
Charges d'intérêts ajustées	1,1 \$	1,3 \$	1,5 \$	6,5 \$	7,5 \$
Charge d'impôt sur le résultat	12,7 \$	3,3 \$	5,3 \$	20,5 \$	9,4 \$
Ajouter					
Incidence fiscale sur les ajustements non récurrents au RAIIA avant les commissions	(10,0)	–	(1,1)	(10,0)	2,1
Charges d'impôt sur le résultat ajustées	2,7 \$	3,3 \$	4,2 \$	10,5 \$	11,5 \$
Résultat net de la période avant les ajustements non récurrents	110,4 \$	47,3 \$	22,2 \$	173,9 \$	47,9 \$
Ajouter (déduire)					
Ajustements non récurrents du RAIIA avant les commissions ci-dessus	(105,4)	(32,5)	(4,1)	(137,9)	10,3
Incidence fiscale sur les ajustements non récurrents au RAIIA avant les commissions	10,0	–	1,1	10,0	(2,1)
Ajustements connexes à l'application d'IFRS 16 à l'exercice antérieur aux fins de comparaison	–	–	0,2	–	0,6
Résultat net ajusté de la période	15,0 \$	14,8 \$	19,4 \$	46,0 \$	56,7 \$

¹ Voir la définition de RAIIA à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RAIIA et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés ci-dessus.

Résultats d'exploitation ajustés en fonction des éléments non récurrents et de l'application d'IFRS 16

Le 1^{er} décembre 2019, AGF a adopté IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »). Les modifications adoptées sont conformes aux dispositions transitoires de la norme modifiée. Pour plus de détails sur la norme modifiée, se reporter à la note 3 des présents états financiers consolidés.

Les résultats d'exploitation ajustés en fonction des éléments non récurrents et les résultats de l'exercice antérieur ajustés en fonction de l'application d'IFRS 16 se résument comme suit :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2020	31 août 2020	30 nov. 2019	30 nov. 2020	30 nov. 2019
Produits					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration ajustés	95,9 \$	93,5 \$	96,4 \$	374,7 \$	382,0 \$
Frais de souscription reportés	1,6	1,4	1,9	6,0	7,2
Quote-part du résultat des coentreprises	1,6	0,6	0,1	2,9	0,3
Quote-part du résultat de l'entreprise associée (S&WHL)	–	–	7,8	–	24,6
Revenu de dividendes ajusté (S&WHL)	–	8,8	–	13,3	–
Ajustements de la juste valeur et autres produits	5,9	1,9	4,2	10,1	18,5
Total des produits ajustés	105,0 \$	106,2 \$	110,4 \$	407,0 \$	432,6 \$
Charges					
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés	43,1	46,1	44,2	174,7	184,5
Commissions de suivi	30,1	29,8	29,9	118,0	120,7
Frais de conseils en placement	0,2	0,2	0,5	1,1	2,4
	73,4 \$	76,1 \$	74,6 \$	293,8 \$	307,6 \$
RAIIA ajusté avant les commissions¹	31,6 \$	30,1 \$	35,8 \$	113,2 \$	125,0 \$
Commissions de vente reportées	10,3 \$	8,9 \$	8,9 \$	42,0 \$	41,8 \$
Amortissement et décomptabilisation ajustés	2,5	1,8	1,8	8,2	7,5
Charges d'intérêts ajustées	1,1	1,3	1,5	6,5	7,5
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	2,7	3,3	4,2	10,5	11,5
Résultat net ajusté de la période	15,0 \$	14,8 \$	19,4 \$	46,0 \$	56,7 \$
Résultat dilué ajusté par action	0,19 \$	0,19 \$	0,24 \$	0,59 \$	0,71 \$

¹ Voir la définition de RAIIA à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ». Les éléments permettant de rapprocher le RAIIA et le résultat net, terme défini en vertu des IFRS, sont détaillés dans les états consolidés du résultat net.

Examen financier – Exercice clos le 30 novembre 2020

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, le total des produits ajustés se chiffrait à 407,0 M\$, contre 432,6 M\$ un an plus tôt, soit une baisse de 5,9 %.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration ajustés ont diminué de 7,3 M\$ en regard d'un an plus tôt, vu le recul de l'actif géré moyen compte tenu de la volatilité sur le marché relativement à la COVID-19, et la baisse de l'actif géré des comptes institutionnels et stratégiques suivant le repositionnement de plateformes de partenaires et l'internalisation de capacités de gestion de placements. En dépit de la fébrilité en 2020, l'actif géré s'établissait à 38,8 G\$ au 30 novembre 2020, et n'avait pas changé par rapport à l'exercice précédent clos le 30 novembre 2019.

La quote-part du résultat des coentreprises, soit nos participations dans des gestionnaires d'alternatifs privés, a augmenté de 2,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent, étant donné la hausse du profit en capitaux propres connexe aux frais de gestion et la comptabilisation d'un produit d'intéressement de 1,0 M\$ en lien avec l'un des fonds d'alternatifs privés d'AGF qui a surpassé son objectif de rendement.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, la quote-part du résultat de l'entreprise associée, soit notre participation dans S&WHL, était de néant, contre 24,6 M\$ un an plus tôt. Le placement dans S&WHL a été comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 18 septembre 2019. Depuis le 19 septembre 2019, le placement dans S&WHL est classé dans les « actifs détenus en vue de la vente » et n'est plus comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, aucun profit en capitaux propres n'a été comptabilisé et les dividendes reçus après le 18 septembre 2019 ont été comptabilisés par le biais du revenu de dividendes. L'exercice clos le 30 novembre 2020 comprend un revenu de dividendes ajusté de 13,3 M\$, en lien avec le dividende versé par S&WHL, contre néant un an plus tôt. Au 30 novembre 2020, AGF avait cédé l'intégralité de sa participation dans S&WHL.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, les ajustements de la juste valeur et autres produits ont diminué de 8,4 M\$ en regard d'un an plus tôt, ce qui est attribuable au calendrier et à la taille des monétisations ainsi que des ajustements de la juste valeur sur nos placements dans des fonds d'alternatifs privés. Au cours de l'exercice 2020, les ajustements de la juste valeur de même que les distributions en trésorerie de placements alternatifs à long terme ont été touchés par la pandémie de la COVID-19, vu l'incertitude et la volatilité enregistrées sur les marchés. Nos participations dans des fonds d'alternatifs privés représentent une priorité stratégique à long terme pour lancer et soutenir nos activités dans ce domaine. Les investissements sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVPBAERG »), ce qui peut faire fluctuer les produits comptabilisés sur la durée de vie de l'investissement.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se sont élevés à 174,7 M\$, contre 184,5 M\$ un an plus tôt, soit une diminution de 9,8 M\$ attribuable aux initiatives de réduction des coûts et à la diminution des frais de déplacement et de représentation imputable à la pandémie.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, le RAIJA ajusté avant les commissions s'établissait à 113,2 M\$, contre 125,0 M\$ un an plus tôt.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a constaté un résultat net ajusté de 46,0 M\$ (0,59 \$ par action diluée), contre 56,7 M\$ (0,71 \$ par action diluée) pour l'exercice 2019.

Examen financier – Trimestre clos le 30 novembre 2020

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, le total des produits ajustés se chiffrait à 105,0 M\$, contre 110,4 M\$ au 30 novembre 2019 et 106,2 M\$ au 31 août 2020, soit des baisses de 4,9 % et de 1,1 %, respectivement.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration ajustés n'ont pas changé par rapport à un an plus tôt, la baisse de l'actif géré des comptes institutionnels et stratégiques ayant été compensée par la hausse de l'actif géré de fonds communs de placement dont les frais de gestion sont supérieurs. Par rapport au trimestre clos le 31 août 2020, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration ajustés ont augmenté de 2,4 M\$, à la suite de la hausse de l'actif géré de fonds communs de placement.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, la quote-part du résultat des coentreprises, soit nos participations dans des gestionnaires d'alternatifs privés, s'est élevée à 1,6 M\$, soit une hausse de 1,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent et de 1,0 M\$ en regard du trimestre précédent. Au cours du trimestre, AGF a comptabilisé un produit d'intéressement de 1,0 M\$ en lien avec l'un de ses fonds d'alternatifs privés qui a surpassé son objectif de rendement. Le profit en capitaux propres connexe aux frais de gestion a augmenté de 0,7 M\$ en regard d'un an plus tôt.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, la quote-part du résultat de l'entreprise associée, soit notre participation dans S&WHL, était de néant, contre 7,8 M\$ au 30 novembre 2019 et néant au 31 août 2020. Le placement dans S&WHL a été comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 18 septembre 2019. Depuis le 19 septembre 2019, le placement dans S&WHL est classé dans les « actifs détenus en vue de la vente » et n'est plus comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, aucun profit en capitaux propres n'a été comptabilisé et les dividendes reçus après le 18 septembre 2019 ont été comptabilisés par le biais du revenu de dividendes. Le trimestre clos le 30 novembre 2020 comprend un revenu de dividendes ajusté de néant en lien avec le dividende versé par S&WHL, contre néant au 30 novembre 2019 et 8,8 M\$ au 31 août 2020. Au 30 novembre 2020, AGF avait cédé l'intégralité de sa participation dans S&WHL.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, les ajustements de la juste valeur et autres produits se sont établis à 5,9 M\$, contre 4,2 M\$ au 30 novembre 2019 et 1,9 M\$ au 31 août 2020, soit des hausses de 1,7 M\$ et de 4,0 M\$, respectivement. Cette augmentation est attribuable aux ajustements de la juste valeur positifs de nos placements dans des fonds d'alternatifs privés au cours du trimestre en lien avec la monétisation d'un fonds.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se sont établis à 43,1 M\$, soit des diminutions de 1,1 M\$ et de 3,0 M\$, respectivement, en regard du 30 novembre 2019 et du 31 août 2020. Par rapport à un an plus tôt, la réduction des charges est attribuable aux initiatives de réduction des coûts et à la diminution des frais de déplacement et de représentation imputable à la pandémie. En regard du trimestre clos le 31 août 2020, la baisse est attribuable à la rémunération à base d'actions ainsi qu'aux initiatives de réduction des coûts.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, le RAIJA ajusté avant les commissions s'établissait à 31,6 M\$, contre 35,8 M\$ au 30 novembre 2019 et 30,1 M\$ au 31 août 2020.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, AGF a constaté un résultat net ajusté de 15,0 M\$ (0,19 \$ par action diluée), contre 19,4 M\$ (0,24 \$ par action diluée) au 30 novembre 2019 et 14,8 M\$ (0,19 \$ par action diluée) au 31 août 2020.

Résultats d'exploitation consolidés

Produits

Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration

Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration sont directement liés au niveau de l'actif géré et sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration se sont chiffrés à 95,9 M\$ et à 374,7 M\$, contre 100,5 M\$ et 386,1 M\$ pour les périodes correspondantes de 2019, soit des baisses de 4,6 M\$ et de 11,4 M\$ ou de 4,6 % et de 3,0 %, respectivement. La ventilation de la variation se résume comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	30 nov. 2020		30 nov. 2020	
Augmentation (diminution) des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration		0,2 \$		(8,2) \$
Diminution (augmentation) de charges des fonds et renonciation de frais		(0,7)		0,9
Recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds en 2019		(4,1)		(4,1)
Total des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration		(4,6) \$		(11,4) \$

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration n'ont pas changé et ont diminué de 8,2 M\$, respectivement, en regard des périodes correspondantes de 2019. Le recul pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 est imputable à la baisse de l'actif géré moyen pendant l'exercice, compte tenu de la volatilité sur le marché relativement à la COVID-19, et à la diminution de l'actif géré des comptes institutionnels et stratégiques suivant le repositionnement de plateformes de partenaires et l'internalisation de capacités de gestion de placements.

Frais de souscription reportés

Nous touchons des frais de souscription reportés (« FR ») au rachat de titres comportant des FR éventuels ou des FR modérés, pour lesquels nous avons financé les commissions de vente aux courtiers. Les FR se situent entre 1,5 % et 5,5 %, selon l'option de frais choisie, du prix de souscription initial des fonds, si les titres de fonds sont rachetés au cours des deux premières années, et diminuent jusqu'à néant après trois ou sept ans. Les produits tirés des FR fluctuent selon le niveau des rachats, l'âge de l'actif racheté et la part des rachats liés aux actifs comportant des FR. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, les produits tirés des FR se sont établis à 1,6 M\$ et à 6,0 M\$, contre 1,9 M\$ et 7,2 M\$ pour les périodes correspondantes de 2019.

Quote-part du résultat des coentreprises

La quote-part du résultat des coentreprises s'entend des produits connexes à nos participations dans les coentreprises qui gèrent nos fonds d'alternatifs privés et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, les produits se sont chiffrés à 1,6 M\$ et à 2,9 M\$ (0,1 M\$ et 0,3 M\$ en 2019). L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est attribuable à la hausse du profit en capitaux propres connexe aux frais de gestion et à la comptabilisation d'un produit d'intéressement de 1,0 M\$ en lien avec l'un des fonds d'alternatifs privés d'AGF qui a surpassé son objectif de rendement. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 a) des présents états financiers consolidés.

Produits connexes à S&WHL

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, le total des produits connexes à la participation d'AGF dans S&WHL s'élevait à 104,4 M\$ et à 150,2 M\$, contre 7,8 M\$ et 24,6 M\$ pour les périodes correspondantes de 2019. Le 1^{er} septembre 2020, AGF a vendu sa participation de 28,0 % dans S&WHL, et constaté un profit avant impôts de 104,4 M\$. Les produits de l'exercice 2020 comprennent également un revenu de dividendes de 45,8 M\$, déduction faite de la couverture de change, dont une distribution spéciale de 32,5 M\$. Les produits connexes à S&WHL ont été comptabilisés aux trois postes ci-après :

Quote-part du résultat de l'entreprise associée

La quote-part du résultat de l'entreprise associée s'entend de notre participation dans S&WHL et a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 18 septembre 2019. Depuis le 19 septembre 2019, le placement dans S&WHL est classé dans les « actifs détenus en vue de la vente » et n'est plus comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les dividendes reçus après le 18 septembre 2019 sont constatés dans les produits. La réévaluation du change sur la valeur comptable de S&WHL continue d'être constatée dans les AERG. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, les produits connexes à S&WHL se sont chiffrés à néant et à néant (7,8 M\$ et 24,6 M\$ en 2019). Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, les produits comprennent un dividende de 6,9 M\$ versé par S&WHL après que ses actifs ont été classés « détenus en vue de la vente ».

Revenu de dividendes, déduction faite de la couverture de change

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a constaté un revenu de dividendes de néant et de 45,8 M\$, déduction faite de la couverture de change, dont 32,5 M\$ en lien avec une distribution spéciale (néant et néant en 2019).

Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a vendu sa participation de 28,0 % dans S&WHL, et constaté un profit avant impôts de 104,4 M\$. Une charge d'impôt de 10,0 M\$ découlant de la vente a été comptabilisée à titre de charge d'impôt sur le résultat, donnant lieu à un profit après impôts de 94,4 M\$. Pour plus de détails sur le profit tiré de la vente, se reporter à la note 6 des présents états financiers consolidés.

Ajustements de la juste valeur et autres produits

Les ajustements de la juste valeur et autres produits comprennent les ajustements évalués à la valeur de marché en lien avec les fonds communs de placement AGF détenus à titre de capitaux de lancement et les ajustements de la juste valeur et les distributions en lien avec les placements à long terme.

Les placements à long terme comprennent les placements dans la plateforme d'alternatifs privés, qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a comptabilisé des ajustements de la juste valeur et des produits tirés de distributions de 5,5 M\$ et de 7,8 M\$ (2,6 M\$ et 15,2 M\$ en 2019) en lien avec les placements dans la plateforme d'alternatifs privés. Les montants constatés à titre de produits fluctuent surtout selon le montant du capital investi, la monétisation et les variations de la juste valeur.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a comptabilisé des produits d'intérêts de néant et de 0,9 M\$ (0,7 M\$ et 1,2 M\$ en 2019).

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2020	31 août 2020	30 nov. 2019	30 nov. 2020	30 nov. 2019
Ajustement de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	0,5 \$	0,8 \$	0,6 \$	0,8 \$	1,3 \$
Ajustement de la juste valeur et distributions en lien avec des placements à long terme	5,5	0,6	2,6	7,8	15,2
Produits d'intérêts	–	0,7	0,7	0,9	1,2
Autres produits	(0,1)	(0,2)	0,3	0,6	0,8
	5,9 \$	1,9 \$	4,2 \$	10,1 \$	18,5 \$

Charges

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ont diminué de 2,3 M\$ et de 14,5 M\$, ou de 5,1 % et de 7,7 %, par rapport aux périodes correspondantes de 2019. La ventilation de ces frais se résume comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	30 nov. 2020	30 nov. 2020	30 nov. 2020	30 nov. 2020
Diminution des charges de rémunération non fondée sur des actions	–	\$	(0,9)	\$
Augmentation (diminution) des charges de rémunération fondée sur des actions	0,2	\$	(0,2)	\$
Diminution des autres charges	(1,3)		(8,7)	
Diminution totale des frais de vente, frais généraux et frais d'administration, avant IFRS 16	(1,1)	\$	(9,8)	\$
IFRS 16	(1,2)		(4,7)	
Diminution totale des frais de vente, frais généraux et frais d'administration	(2,3)	\$	(14,5)	\$

Les variations au sein des postes de charges entre les trimestres et les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019 se résument comme suit :

- Les charges de rémunération non fondée sur des actions sont demeurées stables par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et ont diminué de 0,9 M\$ pour l'exercice complet. La baisse est attribuable aux initiatives de réduction des coûts, à la diminution des effectifs et aux commissions inférieures.
- Les autres charges ont diminué de 1,3 M\$ et de 8,7 M\$ en raison d'initiatives de réduction des coûts et de la diminution des frais de déplacement et de représentation imputable à la pandémie.
- À la suite de l'application d'IFRS 16 le 1^{er} décembre 2019, les frais de location en lien avec les immobilisations corporelles ne sont plus comptabilisés au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ». Pour plus de détails sur la nouvelle norme comptable, se reporter à la note 3 des présents états financiers consolidés.

Provision pour restructuration

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a mis en œuvre un plan afin d'atteindre certaines efficiences organisationnelles et opérationnelles, ce qui a donné lieu à une charge de restructuration de 14,4 M\$. Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a mené à bien son plan; par conséquent, le solde de la provision pour restructuration de 1,0 M\$ a été remis le 30 novembre 2020.

Commissions de suivi

Les commissions de suivi versées aux réseaux de distribution sont fondées sur l'actif géré global ainsi que sur la proportion de l'actif géré de fonds communs de placement vendus moyennant des frais de souscription initiaux par rapport à ceux comportant des FR et sur la proportion de l'actif géré de fonds d'actions par rapport à l'actif géré de fonds à revenu fixe. Les commissions de suivi annualisées en pourcentage de la valeur quotidienne moyenne de l'actif géré de fonds de détail se sont chiffrées à 0,62 % et à 0,63 % pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, contre 0,63 % et 0,64 % pour les périodes correspondantes de 2019. La diminution est surtout attribuable à l'incidence d'une modification apportée à la répartition de l'actif.

Commissions de vente reportées

Les commissions de vente reportées sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, le montant des commissions de vente reportées passées en charges s'élevait à 10,3 M\$ et à 42,0 M\$ (8,9 M\$ et 41,8 M\$ en 2019). L'augmentation des commissions de vente reportées est attribuable à la proportion plus élevée de fonds communs de placement vendus moyennant des commissions de vente reportées.

Amortissement et charges d'intérêts

Cette catégorie comprend les contrats conclus avec des clients, les autres immobilisations incorporelles, l'actif au titre du droit d'utilisation, les immobilisations corporelles, le matériel, et les logiciels ainsi que les charges d'intérêts.

- Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, l'amortissement des contrats conclus avec des clients et leur décomptabilisation ont diminué de 0,1 M\$ et de 0,3 M\$, respectivement, en regard des périodes correspondantes de 2019. Les contrats conclus avec des clients étaient entièrement amortis au 30 novembre 2020.
- Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, la dotation aux amortissements a augmenté de 1,7 M\$ et de 4,3 M\$ en regard des périodes correspondantes de 2019, à la suite de l'application d'IFRS 16 et de l'ajout du contrat de location d'AGF à CIBC Square.
- Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, les charges d'intérêts ont diminué de 0,5 M\$ et de 0,4 M\$, en regard des périodes correspondantes de 2019, en raison de la réduction de l'encours de la dette à long terme, compensée en partie par l'application d'IFRS 16.

Charge d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 12,7 M\$ et à 20,5 M\$, contre 5,3 M\$ et 9,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2019. Les principaux éléments de la charge d'impôt sur le résultat se résument comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2020	31 août 2020	30 nov. 2019	30 nov. 2020	30 nov. 2019
Impôt sur le résultat					
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	3,0 \$	3,2 \$	4,2 \$	10,6 \$	11,4 \$
Incidence fiscale sur le profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	10,0	–	–	10,0	–
Ajustement au titre de la provision pour restructuration	–	–	–	–	(3,1)
Incidence fiscale sur le recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds	–	–	1,1	–	1,1
Application d'IFRS 16	(0,3)	0,1	–	(0,1)	–
Charge d'impôt sur le résultat	12,7 \$	3,3 \$	5,3 \$	20,5 \$	9,4 \$

Le taux d'imposition effectif pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 a été une charge de 10,6 % (16,4 % en 2019). Les principaux éléments influant sur le taux d'imposition effectif de la période sont les produits de placements exonérés d'impôt, les profits tirés de placements soumis à divers taux d'imposition, les profits non imposables découlant de la cession de S&WHL et les différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été constaté.

Abstraction faite des éléments non récurrents, le taux d'imposition effectif pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 a été de 18,6 %. Pour la période correspondante de 2019, AGF a constaté un avantage fiscal de 2,1 M\$ en lien avec la provision pour restructuration, le recouvrement fiscal de charges des fonds et les ajustements connexes à l'application d'IFRS 16 aux fins de comparaison. Abstraction faite de ces éléments, le taux d'imposition effectif pour l'exercice clos le 30 novembre 2019 a été de 16,9 %. La ventilation des ajustements du taux d'imposition effectif se résume comme suit :

(en millions de dollars)	2020	2019
Exercices clos les 30 novembre		
Résultat net avant impôts	194,4 \$	57,2 \$
Charge (remise) non récurrente de restructuration	(1,0)	14,4
Distribution spéciale non récurrente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change	(32,5)	–
Profit non récurrent tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	(104,4)	–
Recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds	–	(4,1)
Ajustements connexes à l'application d'IFRS 16 à l'exercice antérieur aux fins de comparaison	–	0,6
Résultat net ajusté avant impôts	56,5 \$	68,1 \$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	20,5	9,4
Ajustements connexes au profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	(10,0)	–
Ajustements connexes à la provision pour restructuration	–	3,1
Ajustements connexes au recouvrement fiscal de charges des fonds	–	(1,1)
Ajustements connexes à l'application d'IFRS 16 à l'exercice antérieur aux fins de comparaison	–	0,1
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	10,5 \$	11,5 \$
Taux d'imposition effectif ajusté	18,6 %	16,9 %

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

a) Audit de l'ARC – Avantages fiscaux acquis

En juillet 2015, AGF a reçu un avis de nouvelle cotisation (« ANC ») de l'ARC refusant 30,5 M\$ d'avantages fiscaux acquis et utilisés par AGF pendant l'exercice 2005. L'ANC pourrait augmenter l'impôt exigible sur la première déclaration de revenus d'AGF de 10,9 M\$ (avant l'application des intérêts et des pénalités de 9,0 M\$). AGF était fortement en désaccord avec la position prise par l'ARC et a déposé une contestation afférente à l'ANC. Par suite de la réception de l'ANC, AGF a payé 13,9 M\$ (y compris les intérêts et les pénalités). Ce paiement a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Impôts à recouvrer ». En 2019, AGF a comptabilisé des produits d'intérêts de 0,6 M\$ (0,3 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 0,3 M\$ du gouvernement provincial) dans les états consolidés du résultat net en lien avec cette affaire.

En 2020, AGF a reçu des lettres de l'ARC et du ministère des Finances de l'Ontario confirmant que l'opposition en matière d'impôt d'AGF avait été acceptée dans son intégralité. Par conséquent, AGF a comptabilisé des produits d'intérêts supplémentaires de 1,1 M\$ dans les états consolidés du résultat net. Au 30 novembre 2020, AGF avait touché une importante partie des impôts à recouvrer de 13,9 M\$.

b) Audit de l'ARC – Établissement du prix de transfert

Comme il a déjà été communiqué dans les états financiers consolidés annuels d'exercices antérieurs, AGF a conclu une entente avec l'ARC et l'administration fiscale du territoire étranger pertinent. Le règlement porte sur la répartition du résultat aux fins de l'impôt entre les entités juridiques canadiennes et une filiale à l'étranger d'AGF pour les années d'imposition 2005 à 2016.

L'affaire a été résolue au cours d'exercices antérieurs. En 2020, l'ARC a versé le dernier remboursement dû à AGF, soit 1,8 M\$.

Résultat net

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, l'incidence des éléments des produits et des charges mentionnés précédemment s'est traduite par un résultat net de 110,4 M\$ et de 173,9 M\$, contre 22,2 M\$ et 47,9 M\$ pour les périodes correspondantes de 2019. Abstraction faite des éléments non récurrents, pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, le résultat net s'élevait à 15,0 M\$ et à 46,0 M\$. Après les ajustements connexes à la charge non récurrente de restructuration de 14,4 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2019, le recouvrement fiscal de charges des fonds et les ajustements connexes à l'application d'IFRS 16, le résultat net se chiffrait à 19,4 M\$ et à 56,7 M\$ pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019. Pour plus de détails sur les ajustements non récurrents et l'application d'IFRS 16, se reporter à la section « Ajustements non récurrents et application d'IFRS 16 » du présent rapport de gestion.

Résultat par action

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, le résultat dilué par action des activités poursuivies s'est établi à 1,43 \$ et à 2,22 \$, contre un résultat par action de 0,28 \$ et de 0,60 \$ pour les périodes correspondantes de 2019. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, le résultat dilué ajusté par action des activités poursuivies s'est établi à 0,19 \$ et à 0,59 \$, contre un résultat par action de 0,24 \$ et de 0,71 \$ pour les périodes correspondantes de 2019.

Situation de trésorerie et sources de financement

Au 30 novembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 94,0 M\$ (51,7 M\$ en 2019). Au 30 novembre 2020, l'encours de la dette à long terme était de néant (207,3 M\$ en 2019). Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, les flux de trésorerie disponibles (se reporter à la définition dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion) ont atteint 9,9 M\$ et 46,1 M\$, contre 18,3 M\$ et 52,8 M\$ pour les périodes correspondantes de 2019. La trésorerie a augmenté de 42,3 M\$ (4,9 M\$ en 2019) pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, comme suit :

(en millions de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net		92,5 \$	67,5 \$
Produit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change		250,4	–
Émission (remboursement) de la dette à long terme		(208,5)	18,5
Rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, de l'offre publique de rachat importante et achat d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel		(48,2)	(3,5)
Dividendes versés		(24,6)	(24,9)
Intérêts versés		(4,8)	(7,1)
Achat de placements à long terme, déduction faite du remboursement de capital		(10,7)	(33,5)
Achat d'une participation dans une entreprise associée		–	(14,8)
Paiements du capital du contrat de location		(4,7)	–
Autres		0,9	2,7
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		42,3 \$	4,9 \$

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, le fonds de roulement d'AGF a augmenté de 38,3 M\$.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a utilisé une partie du produit reçu découlant de la vente de S&WHL pour rembourser l'intégralité de sa dette à long terme et pour restructurer sa facilité aux fins d'alignement sur les besoins en capitaux futurs d'AGF. Le 6 novembre 2020, AGF a signé une nouvelle convention de prêt. La nouvelle facilité de crédit procure un montant en capital global maximal de 140,0 M\$ (320,0 M\$ en 2019) et comprend un crédit de sécurité de 10,0 M\$. Au 30 novembre 2020, un montant de 150,0 M\$ était inutilisé sur la facilité de crédit renouvelable et le crédit de sécurité. La facilité de crédit ainsi que le produit tiré de la vente de S&WHL pourront être utilisés pour répondre à des besoins futurs d'exploitation et d'investissement.

Au 30 novembre 2020, AGF a constaté une obligation locative totalisant 85,7 M\$ dans les états consolidés de la situation financière, contre 19,9 M\$ au 1^{er} décembre 2019. Cette hausse résulte de la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative de 73,5 M\$, principalement en lien avec le nouveau contrat de location d'AGF à CIBC Square. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a obtenu le contrôle de l'espace à CIBC Square aux fins de conception et de rénovation; ainsi, AGF a comptabilisé l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative connexes. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative relativement à CIBC Square sont calculés sur une période de 22 ans, qui comprend une période de renouvellement facultatif

de 5 ans pour laquelle il est raisonnable de supposer qu'elle est exercée. AGF compte terminer le déménagement de son siège social actuel, situé au Centre Toronto-Dominion, à CIBC Square au cours de l'exercice 2021. En outre, au 30 novembre 2020, AGF avait investi 149,2 M\$ (138,5 M\$ au 30 novembre 2019) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'alternatifs privés et 70,2 M\$ (70,3 M\$ au 30 novembre 2019) de capital restaient à être investis.

AGF prévoit que les soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, combinés à la facilité de crédit disponible, lui permettront, à court terme, de réaliser son plan d'entreprise, de financer ses engagements à l'égard de la plateforme d'alternatifs privés, de financer les commissions de vente, de satisfaire aux exigences réglementaires et fiscales, de s'acquitter des engagements en matière de service de la dette et de verser des dividendes trimestriels. Nous continuons à suivre de près notre plan de capital ainsi que les effets connexes de la volatilité actuelle du marché, et nous réévaluerons et ajusterons notre utilisation du capital en fonction des besoins. Pour plus de détails, se reporter à la section « Risque de marché » du présent rapport de gestion.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles d'AGF au 30 novembre 2020 sont résumées ci-après. Se reporter également aux notes 11 et 30 des présents états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	Total	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite
Dette à long terme	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Contrats de location ¹	82,0	4,3	7,0	5,7	5,4	5,4	54,2
Engagements en matière de service	80,2	20,3	13,4	5,3	4,4	3,5	33,3
Total des obligations contractuelles	<u>162,2</u> \$	<u>24,6</u> \$	<u>20,4</u> \$	<u>11,0</u> \$	<u>9,8</u> \$	<u>8,9</u> \$	<u>87,5</u> \$

¹ Les contrats de location comprennent les paiements contractuels restants relatifs aux locaux pour bureaux et au matériel de bureau utilisés dans le cours normal des activités.

En plus des obligations contractuelles mentionnées précédemment, les obligations suivantes sont fonction du volume d'activités et d'autres facteurs :

- Nous payons les commissions de suivi aux conseillers en placements en fonction de l'actif géré de leurs clients respectifs. Cette obligation varie selon le rendement des fonds, les ventes et les rachats effectués. En 2020, nous avons versé des commissions de suivi totalisant 118,0 M\$ (120,7 M\$ en 2019).
- Au 30 novembre 2020, AGF avait investi 149,2 M\$ (138,5 M\$ au 30 novembre 2019) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'alternatifs privés et 70,2 M\$ (70,3 M\$ au 30 novembre 2019) de capital restaient à être investis.

Transactions intragroupe et transactions entre parties liées

En vertu des IFRS, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. et AGFC sont réputées, aux fins des IFRS, être liées aux fonds AGF, car elles agissent à titre de gestionnaire et d'administrateur de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds AGF et AGF. En échange, AGF assure la gestion des fonds AGF, fournit des conseils en placement, offre des services d'administration et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds AGF. La majorité des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2020, AGF avait une créance de 15,3 M\$ (14,3 M\$ en 2019) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds communs de placement.

Les coûts globaux des services aux porteurs de parts repris et les frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 au nom des fonds AGF ont totalisé environ 10,1 M\$, contre 6,0 M\$ en 2019. Abstraction faite d'un recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds en 2019, les coûts globaux des services aux porteurs de parts repris et les frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé ont totalisé environ 10,1 M\$.

Activités de gestion du capital

Nous gérons activement notre capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en nous assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer nos engagements en capital relativement à la plateforme d'alternatifs privés.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs et atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Chaque année, AGF revoit son plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. AGF est tenue de soumettre ce plan au comité de haute direction d'AGF aux fins d'approbation avant de demander l'approbation du conseil d'administration. Le comité de haute direction d'AGF se compose du président exécutif du conseil; du chef de la direction et chef des investissements; de la présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale; du vice-président principal et chef des finances; et du chef de l'exploitation. Une fois les plans triennaux approuvés par le comité de haute direction, ils sont révisés et approuvés par le conseil d'administration d'AGF. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques.

Activités de gestion de placements – Fonds propres réglementaires

Un objectif important à l'égard de la gestion du capital est de s'assurer que les exigences sont observées à l'égard des fonds propres réglementaires. En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées. Le montant cumulatif minimal de fonds propres réglementaires pour l'ensemble de nos activités de gestion de placements est d'environ 6,0 M\$. Au 30 novembre 2020, AGF respectait ces exigences réglementaires.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités et offre publique de rachat importante

Le 4 février 2020, AGF a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté le dépôt d'un avis d'intention d'AGF de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions de catégorie B sans droit de vote. Tout rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation aux fins d'annulation par AGF peut également atténuer l'effet dilutif qu'entraîne l'émission d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel (« FAP ») et l'émission d'actions dans le cadre des programmes de rachats d'actions et de réinvestissement des dividendes d'AGF. AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote pendant des périodes d'interdiction préétablies, sous réserve de certains paramètres. À l'extérieur de ces périodes d'interdiction préétablies, les actions seront rachetées à la discrétion de la direction. Les actions rachetées pour la FAP sont également rachetées selon l'offre publique de rachat dans le cours

normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, les actions de catégorie B sans droit de vote peuvent être rachetées de temps à autre à la valeur marchande courante ou à tout autre cours permis par la Bourse de Toronto, comme suit :

- AGF peut racheter au plus 5 947 786 actions de catégorie B sans droit de vote ou 10 % des actions offertes au public par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto) entre le 6 février 2020 et le 5 février 2021.
- AGF peut racheter au plus 5 980 078 actions de catégorie B sans droit de vote ou 10 % des actions offertes au public par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto) entre le 6 février 2019 et le 5 février 2020.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a racheté néant et 1 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote (596 890 et 596 890 en 2019) aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de néant et de 5,1 M\$ (3,5 M\$ et 3,5 M\$ en 2019), à un prix moyen de néant et de 5,12 \$ (6,09 \$ et 6,09 \$ en 2019) par action.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a conclu une offre publique de rachat importante (« OPRI »), en vertu de laquelle AGF a racheté 7 017 542 actions de catégorie B sans droit de vote (néant en 2019) aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 40,0 M\$ (néant en 2019), au prix de 5,70 \$ par action. Le prix de rachat des actions acquises par l'entremise de l'OPRI est réparti entre le capital-actions et les résultats non distribués. Le capital-actions en lien avec l'OPRI a reculé de 42,6 M\$ (néant en 2019). L'excédent sur le prix de rachat de 2,6 M\$, les coûts de transaction de 0,5 M\$ ainsi que les impôts de 0,3 M\$ reliés à l'OPRI ont été comptabilisés au poste « Résultats non distribués ».

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a racheté néant et 750 000 actions de catégorie B sans droit de vote pour la FAP pour une contrepartie totale de néant et de 2,6 M\$, à un prix moyen de néant et de 3,50 \$ par action. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF n'a racheté aucune action de catégorie B sans droit de vote pour la FAP.

Dividendes

Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote peuvent recevoir des dividendes en trésorerie. Les mêmes dividendes par action sont versés à tous les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote alors en circulation, sans préférence ni priorité d'une action par rapport à l'autre. Aucun dividende ne peut être déclaré s'il existe un manquement à nos engagements à l'égard de notre facilité de crédit ou si le versement d'un dividende entraîne un tel manquement.

Notre conseil d'administration peut autoriser les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote à recevoir la totalité ou une partie de leurs dividendes en actions. Pour établir l'équivalence entre un dividende versé en actions de catégorie B sans droit de vote et un dividende en trésorerie, le conseil d'administration se base sur le cours moyen pondéré auquel les actions de catégorie B sans droit de vote se sont négociées à la Bourse de Toronto au cours des dix jours de séance précédent immédiatement la date de clôture des registres applicable à ce dividende.

Les dividendes versés par AGF sur les actions de catégorie B sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2020¹	2019	2018	2017	2016
Par action	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$

¹ Total des dividendes versés en avril 2020, en juillet 2020 et en octobre 2020 et à être versés en janvier 2021.

Nous révisons trimestriellement notre politique de distribution des dividendes en fonction de notre situation financière, de notre rentabilité, de nos flux de trésorerie et d'autres facteurs jugés pertinents par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel versé le 19 octobre 2020 a été de 0,08 \$ par action.

Le 18 décembre 2020, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,08 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2020.

Données sur les actions en circulation

Le tableau suivant résume les données sur les actions en circulation aux 30 novembre 2020 et 2019. Pour plus de détails, se reporter aux notes 14 et 21 des présents états financiers consolidés.

Aux 30 novembre	2020	2019
Actions		
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	57 600	57 600
Actions de catégorie B sans droit de vote ¹	69 868 569	78 223 104
Options sur actions		
Options en cours	7 214 162	7 416 929
Options pouvant être exercées	5 155 516	4 657 693

¹ Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a mené à bien une OPRI à hauteur de 7 017 542 actions.

Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS

Nous utilisons les indicateurs clés de performance (« ICP ») présentés ci-après pour évaluer le succès de nos stratégies d'entreprise. À l'exception des produits, les ICP suivants ne sont pas conformes aux IFRS, car ils ne sont pas définis aux termes des IFRS. Le lecteur ne doit pas les substituer au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société ou à toute autre mesure de rendement définie dans les IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Produits

Les produits sont une mesure conforme aux IFRS et sont comptabilisés déduction faite des remises sur les frais. Les produits sont un indicateur de la capacité de produire des flux de trésorerie.

Nous tirons nos produits principalement d'une combinaison des éléments suivants :

- les frais de gestion et de conseils directement liés à l'actif géré de nos activités de détail, de comptes institutionnels et de clients privés;
- les frais d'administration des fonds selon les frais d'administration fixes de l'agent des transferts;
- les FR payés par les investisseurs au moment du rachat de titres de fonds communs de placement comportant des FR;
- la participation de commandité dans une société en nom collectif et les placements à long terme dans la plateforme d'alternatifs privés.

RAlIA avant les commissions et RAlIA ajusté avant les commissions

Le RAlIA avant les commissions est le résultat avant intérêts, impôt, amortissement et commissions de vente reportées; et le RAlIA ajusté avant les commissions représente le RAlIA avant les commissions déduction faite des provisions et ajustements non récurrents ainsi que des ajustements connexes à l'application d'IFRS 16. Le RAlIA avant les commissions est une mesure de rendement de remplacement utilisée par la direction, les investisseurs et les analystes en placements afin de comprendre et de comparer les résultats. Cette mesure non conforme aux IFRS n'est pas nécessairement comparable aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

La ventilation du RAlIA avant les commissions se résume comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2020	31 août 2020	30 nov. 2019	30 nov. 2020	30 nov. 2019
Résultat net	110,4 \$	47,3 \$	22,2 \$	173,9 \$	47,9 \$
Ajustements					
Commissions de vente reportées	10,3	8,9	8,9	42,0	41,8
Amortissement et décomptabilisation	2,5	1,8	1,0	8,2	4,2
Charges d'intérêts	1,1	1,3	1,3	6,5	6,7
Charge d'impôt sur le résultat ¹	12,7	3,3	5,3	20,5	9,4
RAlIA avant les commissions	137,0 \$	62,6 \$	38,7 \$	251,1 \$	110,0 \$
Autres ajustements non récurrents et application d'IFRS 16					
Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	(104,4)	–	–	(104,4)	–
Distribution spéciale de S&WHL, déduction faite de la couverture de change	–	(32,5)	–	(32,5)	–
Recouvrement fiscal de charges des fonds	–	–	(4,1)	–	(4,1)
Charge (remise) de restructuration	(1,0)	–	–	(1,0)	14,4
Ajustements connexes à l'application d'IFRS 16 à l'exercice antérieur aux fins de comparaison	–	–	1,2	–	4,7
RAlIA ajusté avant les commissions	31,6 \$	30,1 \$	35,8 \$	113,2 \$	125,0 \$

¹ Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020 comprennent une charge d'impôt de 10,0 M\$ en lien avec le profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente. L'exercice clos le 30 novembre 2019 comprend un avantage fiscal de 3,1 M\$ en lien avec la provision pour restructuration.

Marge du RAlIA avant les commissions

À titre d'indicateur de la performance de l'ensemble de nos activités d'exploitation, la marge du RAlIA avant les commissions procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge du RAlIA avant les commissions est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du résultat que nous sommes en mesure de dégager de nos produits. La marge du RAlIA avant les commissions s'obtient en divisant le RAlIA avant les commissions par les produits. Pour obtenir un rapprochement du RAlIA avant les commissions et du résultat net, se reporter à la section « RAlIA avant les commissions et RAlIA ajusté avant les commissions » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2020	31 août 2020	30 nov. 2019	30 nov. 2020	30 nov. 2019
RAlIA avant les commissions	137,0 \$	62,6 \$	38,7 \$	251,1 \$	110,0 \$
Divisé par les produits	209,4	138,7	114,5	543,9	436,7
Marge du RAlIA avant les commissions	65,4 %	45,1 %	33,8 %	46,2 %	25,2 %

Marge du RAIJA ajusté avant les commissions

La marge du RAIJA ajusté avant les commissions s'obtient en divisant le RAIJA ajusté avant les commissions par les produits. Pour obtenir un rapprochement du RAIJA ajusté avant les commissions et du résultat net, se reporter à la section « RAIJA avant les commissions et RAIJA ajusté avant les commissions » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2020	31 août 2020	30 nov. 2019	30 nov. 2020	30 nov. 2019
RAIJA ajusté avant les commissions	31,6 \$	30,1 \$	35,8 \$	113,2 \$	125,0 \$
Divisé par les produits ajustés	105,0	106,2	110,4	407,0	432,6
Marge du RAIJA ajusté avant les commissions	30,1 %	28,3 %	32,4 %	27,8 %	28,9 %

Ratio dette nette-RAIJA ajusté avant les commissions

À titre d'indicateur de notre capacité d'endettement, le ratio dette nette-RAIJA ajusté avant les commissions procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Le ratio dette nette-RAIJA ajusté avant les commissions s'obtient en divisant la dette à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la clôture de la période par le RAIJA ajusté avant les commissions sur 12 mois pour la période.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2020	31 août 2020	30 nov. 2019	30 nov. 2020	30 nov. 2019
Dette nette ¹	- \$	162,9 \$	155,6 \$	- \$	155,6 \$
Divisée par le RAIJA ajusté avant les commissions (sur 12 mois mobiles)	113,2	117,3	125,0	113,2	125,0
Ratio dette nette-RAIJA ajusté avant les commissions	0,0 %	138,9 %	124,5 %	0,0 %	124,5 %

¹ Le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2020 ne comprennent aucune dette.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles représentent la trésorerie pouvant être distribuée à nos actionnaires ou être affectée à des rachats d'actions ou à un placement dans notre plateforme d'alternatifs privés ou aux besoins généraux d'AGF. Par flux de trésorerie disponibles, nous entendons les flux de trésorerie provenant des activités avant la variation nette des soldes hors trésorerie liés aux activités, moins les intérêts versés en trésorerie et ajustés pour certains impôts payés (se reporter au tableau ci-après). Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure pertinente de nos activités étant donné les importantes sommes versées en trésorerie à titre de commissions de vente reportées initiales.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Exercices clos les	
	30 nov. 2020	31 août 2020	30 nov. 2019	30 nov. 2020	30 nov. 2019
Résultat net de la période	110,4 \$	47,3 \$	22,2 \$	173,9 \$	47,9 \$
Ajustement du résultat net en fonction des éléments sans effet sur la trésorerie et des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	49,2	(23,5)	4,1	23,0	19,6
Ajustements du résultat net en fonction du produit net tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente comptabilisés dans les activités d'investissement	(104,4)	–	–	(104,4)	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	55,2 \$	23,8 \$	26,3 \$	92,5 \$	67,5 \$
Ajustements					
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	3,4	1,5	2,5	16,1	(9,8)
Paiement (remboursement) d'impôt sur le résultat de l'exercice	(7,6)	(3,2)	0,8	(2,5)	2,2
Impôts en trésorerie à recouvrer (à payer) des flux de trésorerie disponibles de l'exercice	(6,2)	(4,3)	(6,5)	(17,0)	(8,3)
Intérêts versés	(0,2)	(1,1)	(1,8)	(4,8)	(7,1)
Paiements du capital du contrat de location	(1,2)	(1,2)	–	(4,7)	–
Distribution spéciale de l'entreprise associée, déduction faite d'un paiement d'impôt en trésorerie anticipé	(32,5)	–	–	(32,5)	–
Provision pour restructuration, déduction faite d'un remboursement d'impôt en trésorerie anticipé	(1,0)	–	–	(1,0)	11,3
Recouvrement de charges des fonds, déduction faite d'un paiement d'impôt en trésorerie anticipé	–	–	(3,0)	–	(3,0)
Flux de trésorerie disponibles	9,9 \$	15,5 \$	18,3 \$	46,1 \$	52,8 \$

Actif géré

L'actif géré et les barèmes des frais sont importants dans notre industrie, car ils déterminent les produits tirés de nos fonds communs de placement, de nos comptes institutionnels, de nos comptes de sous-conseillers, de nos comptes de clients privés et de notre plateforme d'alternatifs privés. La valeur de l'actif géré fluctue selon le rendement des placements, le volume des ventes et des rachats et la cristallisation de placements à long terme. Une partie importante de nos charges dépend de l'actif géré et du volume des ventes des fonds communs de placement, car nous versons des commissions initiales sur les ventes brutes, des commissions de suivi aux conseillers en placements et des frais de conseils en placement en fonction de la valeur de l'actif géré.

Rendement des placements

Le rendement des placements, soit leur plus-value (moins-value), est au cœur de la proposition de valeur que nous offrons aux conseillers et aux porteurs de titres. La croissance de l'actif géré qui découle du rendement des placements enrichit nos porteurs de titres, et nous permet à notre tour d'accroître nos produits. En revanche, un rendement médiocre réduit notre actif géré et, par conséquent, nos produits tirés des frais de gestion. Un rendement relatif solide peut contribuer à la croissance des ventes brutes ou à la diminution des rachats. Inversement, un rendement médiocre peut réduire les ventes brutes et accroître les rachats. Pour plus de détails, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Ventes nettes (rachats nets)

Les ventes brutes et les rachats bruts des fonds communs de placement de détail sont surveillés séparément. La somme de ces deux montants constitue les ventes nettes (rachats nets) des fonds communs de placement de détail qui, de concert avec le rendement des placements et les charges des fonds, établissent le niveau de l'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement, à partir duquel la facturation des frais de gestion est établie. L'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement est égal à la valeur liquidative quotidienne moyenne totale des fonds communs de placement AGF. Les activités des comptes institutionnels, des comptes de sous-conseillers, des comptes de clients privés et de la plateforme d'alternatifs privés sont surveillées séparément. Nous ne calculons pas l'actif géré quotidien moyen pour ces secteurs d'activité.

Principales méthodes comptables

Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont de par leur nature incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

a) Dépréciation d'actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans certains cas, AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie et du taux d'inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 8 des présents états financiers consolidés.

b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions, d'UAPR ou d'UALR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 21 des présents états financiers consolidés. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

c) Impôt sur le résultat

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée. Pour plus de détails, se reporter à la note 29 des présents états financiers consolidés.

d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 27 des présents états financiers consolidés.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

Capitalisation boursière

Au 30 novembre 2020, la capitalisation boursière d'AGF s'élevait à 394,6 M\$, et l'actif net comptabilisé à 1 016,2 M\$. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a soumis à un test annuel de dépréciation son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Selon les résultats, la valeur recouvrable de chaque UGT est supérieure à sa valeur comptable au 30 novembre 2020. L'estimation de la juste valeur des UGT résulte d'un processus subjectif fondé sur des estimations et des jugements, notamment quant aux flux de trésorerie, au taux d'actualisation, au taux de croissance final et à la prime de contrôle applicable.

Facteurs de risque et gestion des risques

Le comité de haute direction est responsable de la gestion des risques. Ce comité se compose du président exécutif du conseil; du chef de la direction et chef des investissements; du chef des finances; du chef de l'exploitation; et de la présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale. Le président exécutif du conseil est responsable devant le conseil d'administration de toutes les activités entreprises qui comportent des risques. Le comité de haute direction surveille et discute des principaux risques auxquels AGF peut être exposée dans l'exécution des projets qui font partie de sa stratégie d'entreprise afin de s'assurer que la surveillance et la gestion des risques sont appliquées aux échelons supérieurs. Les unités d'exploitation et les services partagés sont responsables de la gestion de leurs propres risques et en assument les risques; ils s'assurent que des politiques, des processus et des contrôles internes sont établis et que les risques importants sont identifiés et signalés au comité de haute direction.

AGF a recours à un programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE »). Les risques clés sont identifiés et évalués par le comité de haute direction et le conseil d'administration. Les plans pour aborder les risques clés sont établis par la direction et approuvés et surveillés par le comité de haute direction et le service d'audit interne. Chaque trimestre, le service d'audit interne présente un rapport d'étape afférent à la GRE au conseil d'administration.

La structure de gestion des risques d'AGF est établie de manière à créer un équilibre entre les risques et les rendements et à promouvoir les activités d'entreprise selon nos normes et notre tolérance aux risques et dans le but de maximiser la plus-value à long terme pour nos actionnaires.

Dans la foulée de la COVID-19, l'incertitude et la volatilité planent sur les marchés et dans les économies à l'échelle mondiale. Même si les marchés boursiers atteignent de nouveaux sommets, les économies ne tournent toujours pas à leur plein régime et la pandémie risque de rester une menace sérieuse pour la croissance.

Les gouvernements du monde entier ont réagi par la mise en œuvre de mesures d'urgence, de confinements, de distanciations sociales et d'interdictions de voyager, qui ont grandement perturbé l'activité à l'échelle mondiale. Bien que certaines de ces restrictions aient été assouplies, nous ignorons quand elles seront entièrement levées ou si elles seront étendues. Même si de nombreux gouvernements ont offert des mesures monétaires et fiscales pour stabiliser l'économie, l'impact global de ces mesures ainsi que la durée et la gravité de la pandémie demeurent inconnus. La présente situation peut exposer AGF à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation et financiers.

Facteurs de risque susceptibles d'influer sur les résultats futurs

De nombreux facteurs peuvent influer sur notre capacité de mener à bien notre stratégie. Nous pouvons exercer notre contrôle sur certains d'entre eux, tandis que d'autres, de par leur nature, échappent à notre contrôle. Ces facteurs influent non seulement sur notre stratégie d'entreprise, mais également sur les stratégies d'entreprise précises présentées dans les sections pertinentes ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions et des produits de base.

Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard des valeurs américaines et internationales sous-jacentes détenues dans les fonds AGF aurait occasionné un changement d'environ 1,1 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2020. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 14,7 M\$.

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des États-Unis, d'Irlande et de Singapour qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. Au 30 novembre 2020, étant donné que l'encours de la dette d'AGF était de néant, la Société n'était pas exposée au risque de taux d'intérêt au 30 novembre 2020. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et le solde de trésorerie d'AGF en 2020 aurait occasionné un changement d'environ 1,5 M\$ des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2020.

Au 30 novembre 2020, environ 17 % de l'actif géré de fonds de détail d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 0,9 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2020.

Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds d'alternatifs. Les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme. Au 30 novembre 2020, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit ou une perte latents avant impôt de 16,9 M\$ porté en résultat net et un profit ou une perte latents avant impôt de 0,1 M\$ porté aux AERG.

Risque politique et risque de marché sur l'actif géré

Le rendement et l'actif géré d'AGF sont touchés par les marchés des capitaux et les conditions politiques, y compris tout changement politique aux États-Unis, en Europe et ailleurs. Des changements dans ces domaines peuvent causer une forte volatilité et faire reculer l'économie mondiale ou des marchés internationaux, régionaux et intérieurs précis, et cela échappe au contrôle d'AGF. Un ralentissement économique général, la volatilité des marchés et le manque global de confiance des investisseurs pourraient faire baisser les ventes et l'actif géré et augmenter les rachats. En outre, les épargnants peuvent se tourner vers les fonds de marché monétaire aux dépens des fonds d'actions traditionnels lorsque les marchés sont incertains. Dans la foulée de la COVID-19, l'incertitude et la volatilité planent sur les marchés et dans les économies à l'échelle mondiale. Le risque de marché sur notre actif géré influe sur AGF, car les produits tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds de détail ou de chaque portefeuille géré. AGF ne quantifie pas ce risque isolément; cependant, en règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré de fonds de détail, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 8,7 M\$. AGF surveille ce risque, car il peut influer sur le résultat; toutefois, elle peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, déterminer les stratégies pour atténuer le risque de chaque fonds.

Aux 30 novembre, l'exposition d'AGF à ce risque de marché selon l'actif géré des fonds de détail par genre se résume comme suit :

Pourcentage de l'actif géré total des fonds de détail	2020	2019
Fonds d'actions canadiens	18,0 %	17,9 %
Fonds d'actions américains et internationaux	47,1 %	45,1 %
Fonds équilibrés canadiens	2,1 %	2,7 %
Fonds équilibrés américains et internationaux	7,5 %	7,1 %
Fonds à revenu fixe canadiens	7,8 %	7,7 %
Fonds à revenu fixe américains et internationaux	16,7 %	19,0 %
Fonds de marché monétaire canadiens	0,8 %	0,5 %
100,0 %	100,0 %	

L'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis est exposé au même risque de marché que l'actif géré de fonds de détail. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 4,7 M\$.

Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La direction d'AGF élaboré la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque considérable à l'égard de toute contrepartie individuelle.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des rachats de fonds AGF, les commissions de vente reportées payées sur les fonds communs de placement comportant des FR, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales, les engagements liés à des placements dans la plateforme d'alternatifs privés et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Activités de gestion du capital ». Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

De nombreux facteurs affectent la liquidité des fonds AGF, y compris, mais non de façon limitative, les conditions économiques et politiques en général, les fluctuations des taux d'intérêt et les facteurs propres à chaque émetteur des titres sous-jacents détenus par un fonds AGF, tels que les changements de direction, l'orientation stratégique, la réalisation d'objectifs stratégiques, les fusions, acquisitions et cessions, les modifications des politiques de distribution et de dividendes et d'autres événements. En outre, l'impact des perturbations imprévues sur le marché (telles que la volatilité et l'incertitude causées par COVID-19) peut amener les Bourses à suspendre la négociation, ou les fonds d'investissement à suspendre la négociation (sur ce qui pourrait être pour une période prolongée), peut exacerber le risque politique, social ou économique préexistant et peut affecter de manière disproportionnée certains émetteurs, secteurs ou types de titres. Ces impacts peuvent avoir un effet sur le rendement des titres sous-jacents dans lesquels un fonds AGF investit et peuvent augmenter le montant des rachats subis par un fonds AGF. Un fonds AGF peut ne pas être en mesure de répondre aux demandes de rachat en raison de l'incapacité à vendre les titres sous-jacents en temps voulu. En conséquence, il pourrait y avoir un montant insuffisant d'actifs liquides dans les fonds AGF. AGF mesure et surveille le risque de liquidité des fonds AGF en tout temps. AGF dispose d'une équipe qui évalue le risque, utilisant les plus récents outils et systèmes de pointe de tiers du secteur pour assurer une analyse de qualité. Bien qu'AGF ne contrôle pas les événements de marché externes ayant une incidence sur le rendement des fonds AGF ou la perte de liquidité, AGF s'efforce d'agir quand des événements indésirables se produisent.

Risque de rendement, risque de ventes et risque de rachats

La demande de nos produits dépend notamment de la capacité de notre équipe de gestion de placements à offrir de la plus-value grâce à un rendement des placements solide, et à répondre aux demandes de produits de placement précis. Il s'agit d'une mesure relative et absolue, car AGF pourrait enregistrer des rendements inférieurs au marché, à ses pairs ou aux attentes de ses clients. Le style de gestion d'un gestionnaire de portefeuille peut parfois ne pas avoir la cote au sein du marché, entraînant une baisse des ventes ou une hausse des rachats.

Notre performance financière future sera influencée par notre capacité à mener à bien notre stratégie tout en générant des ventes nettes. Si nous ne produisons pas les ventes prévues ou si nous ne sommes pas en mesure de retenir nos employés clés, nos marges pourraient s'éroder. En outre, le fait d'enregistrer des rachats importants pourrait nuire aux rendements des fonds communs de placement, en influant sur les valeurs comptables et en augmentant les coûts de transaction ou les distributions imposables. Une période prolongée de rachats importants pourrait nuire aux perspectives et aux résultats d'exploitation d'AGF. Comme la durée et la gravité de la pandémie demeurent inconnues, nous pourrions enregistrer une augmentation des rachats par les clients en raison du déclin général du marché et du sentiment ou du besoin de liquidités des investisseurs.

Risque de distribution

Notre actif géré de détail provient de réseaux de distribution de tiers, dont des conseillers en placements et des partenaires stratégiques, qui offrent nos produits de même que des produits concurrents. Notre succès à venir repose sur l'accès continu à ces réseaux de distribution qui ne relèvent pas d'AGF. Avoir un accès réduit à des partenaires stratégiques ou perdre des partenaires stratégiques peut nuire considérablement aux ventes et aux produits. Dans la foulée de la COVID-19 et du télétravail qui en a découlé, AGF a accru ses lignes de communication auprès de ses partenaires stratégiques ainsi que de ses clients actuels et potentiels, en fournissant des mises à jour du marché et des informations pertinentes sur ses produits par l'entremise de divers canaux numériques, y compris son site Web AGF.com, des conférences téléphoniques hebdomadaires, des webémissions et des courriels envoyés directement aux clients, afin d'assurer qu'ils disposent des outils et des ressources nécessaires pour fournir un soutien continu aux investisseurs.

Risque de personnel clé

Le succès d'AGF repose sur son personnel clé, notamment sur la haute direction et sur les gestionnaires de portefeuille. L'industrie de la gestion de placements est très concurrentielle. Le fait de compter davantage sur le rendement des placements aux fins de vente de produits financiers a accru la demande de gestionnaires de portefeuille chevronnés et très performants. La plus-value des régimes de rémunération des gestionnaires de portefeuille peut augmenter à un rythme bien plus élevé que celui observé dans d'autres industries. Perdre du personnel clé ou ne pas être en mesure d'attirer du personnel clé pourrait nuire aux activités d'AGF. AGF estime avoir les ressources nécessaires pour embaucher et retenir son personnel clé.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation se définit comme le risque de publicité négative quant à notre code de conduite des affaires ou de pratiques commerciales qui, qu'elle soit vraie ou non, pourrait considérablement nuire à la réputation d'AGF, occasionnant une perte de produits, une hausse des coûts ou une érosion de la valeur actionnariale. Le risque d'atteinte à la réputation pourrait découler, entre autres, d'erreurs d'exploitation, de rendements médiocres, de sanctions réglementaires défavorables, de litiges, de cyberattaques ou d'inconduites d'employés. Bien qu'AGF atténue ce risque à l'échelle de la Société au moyen du code de déontologie, de pratiques de gouvernance, de programmes de gestion des risques, de planification de la continuité des activités, de programmes de cybersécurité et de politiques générales, rien ne garantit que des activités non autorisées ou infructueuses ne puissent pas porter atteinte à la réputation d'AGF.

Risque de concurrence

Notre industrie est très concurrentielle, dictée par des facteurs tels que la gamme de produits, l'innovation, la reconnaissance de la marque, le rendement des placements, la direction, les relations de vente et de distribution, les barèmes de frais et de commissions et autres affaires concernant la rémunération. Les ventes et les rachats de fonds communs de placement peuvent être influencés par la qualité des services, les frais de gestion, les caractéristiques des produits offerts sur le marché et les initiatives de la concurrence. La concurrence d'AGF comprend les autres sociétés de fonds communs de placement, les sociétés de gestion de placements, les banques et les sociétés d'assurance, et certaines de ces institutions possèdent des ressources plus élevées qu'AGF. La consolidation au sein de l'industrie de la gestion de placements s'est accentuée et a donné davantage de poids à certains concurrents d'AGF. Bien qu'AGF continue de développer de nouveaux produits et d'explorer de nouvelles occasions, rien ne garantit qu'AGF conservera son classement ou sa part de marché actuels. Cette situation peut nuire aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation d'AGF.

En outre, le lancement de nouveaux produits et services comporte des impondérables, y compris en matière d'exigences techniques, de contrôles et de processus d'exploitation, de conformité aux exigences réglementaires et de préférences changeantes des marchés. Le développement et l'introduction de nouveaux produits et services peuvent nécessiter soutien et investissement continu. Le défaut de gérer les risques inhérents à l'offre de nouveaux produits et services peut entraîner des erreurs d'exploitation, augmenter les besoins en capital et accroître le nombre de solutions de rechange concurrentielles, qui pourraient nuire au classement, à la part de marché ou au rendement des placements d'AGF en regard de sa concurrence et avoir une incidence négative sur les activités, sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation d'AGF.

Risque de conformité à la réglementation

La présente conjoncture d'examen réglementaire accru dans le secteur des services financiers peut raisonnablement donner lieu à une interprétation plus stricte et à une application plus rigoureuse des lois et des règles en vigueur, ou à l'adoption de règlements supplémentaires, ou à des modifications aux lois et aux règles en vigueur, ou à des modifications quant à l'interprétation ou à l'application des lois et des règles en vigueur. L'élaboration de la réglementation peut également avoir une incidence sur la structure des produits, la tarification et la rémunération des courtiers et des conseillers. Bien qu'AGF surveille activement de telles initiatives, et, lorsque cela est possible, fait part de ses commentaires aux organismes de réglementation, la capacité d'AGF à réduire l'imposition d'un traitement réglementaire différent aux produits et services financiers est limitée. AGF et ses filiales sont également assujetties à des examens réglementaires dans le cours normal des activités de supervision de divers organismes de réglementation.

Le 3 octobre 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont publié les modifications définitives (les « modifications ») au Règlement 31-103 (*Obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*) visant à renforcer la relation client-personne inscrite – mieux connu comme les « réformes axées sur le client ». Entre autres, les modifications exigent que les personnes inscrites agissent au mieux des intérêts du client et donnent préséance aux intérêts du client, y compris lors du traitement des conflits d'intérêts et de l'évaluation de la convenance au client. Une fois mises en œuvre, les modifications renforcent également les obligations des personnes inscrites relativement à la connaissance du client, à la connaissance du produit et aux obligations de déclaration, et exigent que les personnes inscrites clarifient auprès des clients ce à quoi ces derniers doivent s'attendre de leur part. Les modifications sont en vigueur depuis le 31 décembre 2019, et la période de transition s'échelonne sur deux ans. Le comité de haute direction se réunit régulièrement pour évaluer les incidences potentielles des modifications sur AGF, ainsi que les occasions connexes.

Le 20 février 2020, tous les membres des ACVM (à l'exception de l'Ontario) ont publié l'avis multilatéral de leurs modifications définitives visant à interdire le versement par les organisations de fonds des commissions aux courtiers au moment de la souscription, entraînant de ce fait l'abandon des options de frais d'acquisition prévoyant de tels versements, notamment toutes les formes d'options de frais d'acquisition reportés, y compris les options de frais d'acquisition réduits (collectivement, « l'option de frais d'acquisition reportés »). Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} juin 2022.

Le 20 février 2020, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») a publié sa proposition connexe à son Règlement 81-502 portant sur les restrictions relatives à l'utilisation de l'option de frais d'acquisition reportés pour les fonds communs de placement, afin de limiter (et non d'interdire) l'utilisation de l'option de frais d'acquisition reportés en Ontario. Les restrictions proposées concernant l'option de frais d'acquisition reportés comprennent, entre autres, la réduction de la durée maximale du barème des frais de rachat à trois ans et la limitation de l'utilisation de l'option de frais d'acquisition reportés auprès des clients âgés de moins de 60 ans et des clients ayant des comptes de taille moins importante, c'est-à-dire 50 000 \$ ou moins. La CVMO propose que son Règlement 81-502 entre en vigueur le 1^{er} juin 2022 pour coïncider avec l'interdiction de l'option de frais d'acquisition reportés appliquée par les autres membres des ACVM. Les commentaires relatifs au Règlement 81-502 de la CVMO étaient attendus pour le 6 juillet 2020.

Le 17 septembre 2020, tous les membres des ACVM ont publié leurs modifications définitives visant à interdire le versement par les organisations de fonds des commissions de suivi aux courtiers qui ne réalisent pas d'évaluation de la convenance, comme les courtiers exécutants. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} juin 2022.

À titre d'émetteur de fonds d'investissement, AGF offre une vaste gamme de séries de fonds communs de placement et d'options d'achat qui sont conformes aux normes du secteur. AGF revoit continuellement sa gamme de produits pour s'assurer qu'elle représente au mieux ses points forts, tout en offrant à ses partenaires et à ses clients le choix et la diversité nécessaires pour s'adapter à l'évolution de la réglementation, y compris en proposant une grande gamme de solutions de produits avec diverses options d'achat qui permettent aux courtiers et à leurs conseillers de structurer leur rémunération de manière pertinente ainsi qu'en fonction de l'intérêt véritable des investisseurs.

Présents depuis longtemps au sein de l'industrie des services financiers au Canada, AGF et ses filiales continueront de promouvoir des changements réglementaires justifiés et adaptés aux besoins de tous les investisseurs. AGF croit fortement en la valeur des conseils, en la protection du choix des investisseurs et en la mitigation des contrecoups de conséquences indésirables. Bien que l'incidence de ces mesures réglementaires demeure incertaine d'ici leur mise en œuvre, AGF et ses filiales continueront d'en surveiller l'application au sein de l'industrie, et participeront activement aux discussions avec les autorités de réglementation le cas échéant.

Risque stratégique

Le risque stratégique se définit comme le potentiel d'incidences négatives découlant de l'incapacité d'AGF à mettre en œuvre son plan stratégique ou à correctement identifier ses priorités stratégiques. Un risque stratégique clé peut survenir lorsque la direction n'anticipe pas les modifications à l'environnement d'affaires, y compris la demande de produits, les changements réglementaires et la concurrence, ou n'y réagit pas. Le rendement d'AGF est directement touché par les marchés des capitaux et la conjoncture, y compris les lois applicables. Ces événements échappent au contrôle d'AGF; cependant, le processus de gestion des risques d'AGF comprend la révision et l'évaluation périodiques des tendances et de l'évolution de l'industrie ainsi que de l'économie. Des stratégies sont ensuite conçues pour répondre efficacement à tout changement anticipé, y compris déterminer les occasions d'acquisition, développer de nouveaux secteurs d'activité, lancer de nouveaux produits et adopter des stratégies de maîtrise des coûts.

En outre, notre stratégie comprend la réalisation d'acquisitions et de participations stratégiques dans des entreprises associées, des coentreprises et des sociétés en commandite. Il n'est pas certain que nous puissions procéder aux acquisitions voulues selon les modalités qui répondent à nos critères d'investissement ou intégrer efficacement de telles acquisitions au sein de nos activités existantes et en retirer les avantages attendus. Une fois qu'une acquisition est achevée, la réalisation de certains objectifs de rendement dépend de plusieurs facteurs, y compris la rétention du personnel clé, la réalisation de synergies et la croissance de l'actif géré des sociétés acquises.

Nos participations stratégiques peuvent comporter des risques et des incertitudes, y compris, mais non de façon limitative, notre dépendance vis-à-vis de partenaires et de coentrepreneurs sur lesquels nous n'exerçons pas le contrôle et qui peuvent déclarer faillite ou autrement omettre de verser leur apport de capital, ou être victime d'atteinte à la réputation qui pourrait nous nuire. Nous n'avons pas le contrôle exclusif de certaines décisions importantes afférentes à ces actifs et activités, ce qui pourrait influer sur nos rendements futurs pour ces participations.

Le succès de nos placements stratégiques, y compris ceux dans les infrastructures, peut être influencé par la réglementation gouvernementale et économique, les exigences en matière de dépenses en capital, le rendement en vertu des contrats conclus avec des clients, la conjoncture globale et autres perturbations majeures indépendants de notre volonté, comme les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles, les accidents majeurs, la destruction par actes de malveillance, le sabotage et le terrorisme.

Risque d'assurance

AGF a souscrit diverses assurances, dont une assurance d'institution financière, une assurance responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions), une assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants, une assurance cybersécurité et réseau et une assurance responsabilité commerciale générale. Rien ne garantit i) qu'une réclamation n'excèdera pas la limite du risque couvert, ii) que tout assureur restera solvable ou entendra continuer d'offrir une couverture avec des limites suffisantes ou à un coût raisonnable, ou iii) que tout assureur ne contestera pas la couverture de certaines réclamations en raison d'ambiguités relativement aux politiques pertinentes. Un jugement défavorable à l'égard d'AGF excédant la couverture disponible pourrait avoir un impact négatif important sur AGF en matière d'indemnités accordées et d'atteinte à la réputation.

Risque des technologies de l'information et risque de cybersécurité

AGF utilise des technologies de l'information et l'Internet pour rationaliser ses activités et améliorer l'expérience client tout comme l'expérience conseiller. Cependant, en utilisant les technologies de l'information et l'Internet, AGF (et ses sociétés affiliées, ses filiales et les fonds AGF) s'expose à des événements des technologies de l'information qui portent atteinte à la cybersécurité, ce qui pourrait nuire à ses activités. En règle générale, une atteinte à la cybersécurité peut résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement non intentionnel, et peut provenir de sources externes ou internes. En raison de la COVID-19, l'utilisation accrue d'outils et de services de communication en ligne et à distance peut entraîner un risque accru en matière de cybersécurité.

Les atteintes à la cybersécurité comprennent, mais non de façon limitative, l'accès non autorisé aux systèmes d'information numérique d'AGF (p. ex. piratage informatique ou autre programme malveillant) afin de détourner des actifs ou d'usurper des renseignements sensibles (p. ex. renseignements personnels d'un porteur de titres); l'altération de données, d'équipement ou de systèmes; ou la perturbation d'activités. Les atteintes à la cybersécurité pourraient faire en sorte qu'AGF ou les fonds AGF contreviennent aux lois sur la protection de la vie privée et autres lois applicables, et subissent des pénalités réglementaires, une atteinte à la réputation, des coûts de conformité supplémentaires connexes aux mesures correctives ou aux remboursements, ou une perte financière. En outre, des coûts élevés peuvent devoir être déboursés pour empêcher tout incident cybernétique à l'avenir.

Les incidents cybernétiques qui touchent les fonds ou leurs fournisseurs de services (y compris, mais non de façon limitative, dans le cadre d'un fonds AGF, les gestionnaires de portefeuille, les sous-conseillers, l'agent des transferts et le dépositaire) peuvent entraver le calcul de la valeur liquidative des fonds AGF, et entraver la négociation, l'aptitude des porteurs de titres d'effectuer des opérations avec le fonds et la capacité des fonds AGF à traiter des opérations, y compris les rachats. D'autres conséquences néfastes semblables pourraient résulter d'incidents cybernétiques touchant les émetteurs de titres dans lesquels les fonds investissent et les contreparties avec lesquelles les fonds AGF effectuent des opérations.

Bien que les fonds AGF et AGF aient mis en place des plans de continuité des activités et des systèmes de gestion des risques conçus pour empêcher ou pour réduire l'incidence de cyberattaques, ces plans et ces systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes en raison de l'évolution constante des technologies et des tactiques de cyberattaques, et de la possibilité que certains risques n'aient pas été identifiés. Qui plus est, bien qu'AGF ait adopté des politiques et procédures de surveillance en lien avec ses fournisseurs, AGF ne peut pas contrôler les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par ses fournisseurs de services ou tout autre tiers dont les activités peuvent toucher AGF, les fonds AGF ou les porteurs de titres. Ainsi, AGF, les fonds AGF et les porteurs de titres pourraient être durement touchés.

Risque lié aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance

Le risque lié aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») se définit comme le risque qu'un enjeu ESG concernant un client, une opération, un produit, un fournisseur, un placement, une coentreprise ou une activité expose AGF à un risque de perte financière, d'exploitation, d'atteinte à la réputation ou juridique. Placements AGF Inc. et InstarAGF Asset Management Inc. sont signataires des Principes pour l'investissement responsable (« PRI »), une initiative des Nations Unies. En vertu des PRI, les investisseurs s'engagent formellement à intégrer les considérations ESG dans leurs processus d'investissement. Placements AGF Inc. et InstarAGF Asset Management Inc. révisent périodiquement leurs processus d'investissement et leurs placements sous-jacents en fait de considérations ESG.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation se définit comme le risque de perte découlant de processus ou systèmes internes inadéquats ou défaillants, d'activités humaines ou d'événements externes. AGF s'expose à une gamme de risques d'exploitation, y compris défaillances des technologies de l'information et des systèmes, erreurs de traitement et d'exécution, non-respect de prestations de services d'un tiers, perturbation des affaires, vol et fraude. Le risque d'exploitation peut occasionner des pertes financières importantes, porter atteinte à la réputation ou donner lieu à une prise de mesures réglementaires.

Les dirigeants d'AGF sont responsables de la gestion au quotidien du risque d'exploitation. Le risque d'exploitation lié aux personnes et processus est atténué au moyen de politiques et contrôles internes. Le service de la conformité AGF et le service d'audit interne AGF surveillent ce risque et évaluent constamment l'efficacité des contrôles. AGF s'est dotée de plans de continuité des activités et de politiques en matière de surveillance des fournisseurs pour appuyer le maintien, la gestion et le rétablissement des activités et processus essentiels en cas de perturbation des affaires.

En mars 2020, AGF a activé ses plans de continuité des activités exhaustifs et pris des mesures spécifiques pour traiter et atténuer tout risque commercial et assurer la protection de ses employés et de ses clients dans le monde entier.

Dans la foulée de la COVID-19 et du télétravail qui en a découlé, AGF a accru ses lignes de communication à l'échelle mondiale auprès de ses partenaires stratégiques ainsi que de ses clients actuels et potentiels, en fournissant des mises à jour du marché et des informations pertinentes sur ses produits par l'entremise de divers canaux numériques, y compris son site Web AGF.com, des conférences téléphoniques hebdomadaires, des webémissions et des courriels envoyés directement aux clients, afin d'assurer qu'ils disposent des outils et des ressources nécessaires pour fournir un soutien continu aux investisseurs.

En parallèle, nos équipes de haute direction et de gestion de crise préparent le plan de retour au bureau. AGF continue de fonctionner efficacement grâce à l'accès à distance, de sorte que tout retour au bureau sera progressif et mesuré, en gardant à l'esprit la sécurité de ses employés, de ses clients et des collectivités.

Risque fiscal

AGF est assujettie à diverses incertitudes quant à l'interprétation et à l'application des lois fiscales canadiennes. Si les administrations fiscales sont en désaccord avec la façon dont AGF applique les lois fiscales, la rentabilité et les flux de trésorerie d'AGF pourraient être affectés négativement. L'ARC considère AGF comme un dossier important. Par conséquent, AGF fait l'objet d'un audit chaque année. Le délai entre la clôture d'un exercice et la fin d'un audit est long. Ainsi, en tout temps, plusieurs exercices peuvent faire l'objet d'audits qui peuvent nécessiter des ajustements.

L'analyse précédente ne dresse pas une liste exhaustive des risques et des incertitudes à l'égard de notre capacité de mener à bien notre stratégie. Le lecteur doit tenir compte d'autres facteurs de risque potentiels lors de l'évaluation de notre capacité à y parvenir.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par AGF dans des rapports déposés ou soumis conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières est publiée, traitée, résumée et présentée dans le délai accordé en vertu de ces lois et comprend des contrôles et procédures qui sont conçus pour s'assurer que l'information est accumulée et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, pour permettre une prise de décision opportune à l'égard de la communication de l'information exigée.

Après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'AGF (conformément au Règlement 52-109 des ACVM), la direction d'AGF, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'ils étaient efficaces en date du 30 novembre 2020.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances sont responsables du contrôle interne à l'égard de l'information financière (ou l'ont fait concevoir sous leur supervision). Ce contrôle vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication, conformément aux IFRS.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'AGF s'entend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs d'AGF;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS, et que les encaissements et décaissements d'AGF ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs d'AGF qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Le système de contrôle interne, même s'il est bien conçu, a des limites qui lui sont inhérentes. Par conséquent, même un système efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

Après avoir évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'AGF, la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'il était efficace en date du 30 novembre 2020, car il fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux IFRS. La direction d'AGF a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sur AGF figurent dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes annexes de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, dans la notice annuelle 2020 d'AGF, dans le rapport annuel 2020 d'AGF et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation pertinents du Canada. Ces documents peuvent être consultés en ligne à www.sedar.com.

Sommaire des résultats annuels

(activités poursuivies)

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	IFRS 2020 ^{1, 2}	IFRS 2019 ^{3, 4}	IFRS 2018 ⁵	IFRS 2017 ⁶	IFRS 2016 ⁷
Exercices clos les 30 novembre					
Produits	543,9 \$	436,7 \$	450,2 \$	455,5 \$	428,7 \$
Charges ¹¹	292,8	326,7	343,7	339,1	319,2
RAlIA avant les commissions ¹²	251,1	110,0	106,5	116,4	109,5
Résultat avant impôt	194,4	57,3	62,5	61,8	52,7
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	173,9	47,9	73,9	52,1	42,5
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	2,25 \$	0,61 \$	0,94 \$	0,66 \$	0,53 \$
Dilué	2,22	0,60	0,92	0,64	0,53
Flux de trésorerie disponibles ¹²	46,1 \$	52,8 \$	41,4 \$	58,7 \$	61,5 \$
Dividende par action	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$	0,32 \$
Dette à long terme	– \$	207,3 \$	188,6 \$	138,6 \$	188,2 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	77 326 775	78 739 081	79 292 775	79 330 190	79 278 876
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	78 359 570	79 672 961	80 637 948	81 245 279	80 253 600
(en millions de dollars, sauf les montants par action)					
Exercices clos les 30 novembre	IFRS 2015 ⁸	IFRS 2014	IFRS 2013 ⁹	IFRS 2012 ¹⁰	IFRS 2011
Produits	449,6 \$	464,5 \$	484,5 \$	510,2 \$	585,7 \$
Charges ¹¹	322,4	309,6	320,9	321,2	337,5
RAlIA avant les commissions ¹²	127,2	154,9	163,6	189,0	248,1
Résultat avant impôt	63,9	79,1	66,0	58,5	114,7
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	48,3	61,3	22,4	52,3	103,6
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,59 \$	0,69 \$	0,25 \$	0,29 \$	0,80 \$
Dilué	0,58	0,68	0,25	0,29	0,80
Flux de trésorerie disponibles ¹²	67,8 \$	82,0 \$	102,3 \$	95,8 \$	135,9 \$
Dividende par action	0,51 \$	1,08 \$	1,08 \$	1,08 \$	1,07 \$
Dette à long terme	268,8 \$	308,2 \$	307,9 \$	312,3 \$	315,1 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base	82 295 595	86 000 437	88 163 616	94 117 889	94 295 903
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	83 584 539	87 384 880	88 690 410	94 932 213	95 111 318

¹ Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.² L'exercice 2020 comprend un produit de 104,4 M\$ relativement à un profit tiré de la vente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change, et un produit de 41,3 M\$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.³ Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.⁴ L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M\$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M\$.⁵ L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M\$ afférant à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL, une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M\$, la remise d'une provision de 21,9 M\$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M\$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.⁶ L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M\$ relativement au règlement d'un litige.⁷ L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M\$ afférante à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M\$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée (« TVH ») compensée par les coûts de transition des fonds.⁸ L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M\$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M\$.⁹ L'exercice 2013 comprend un ajustement non récurrent de 25,0 M\$ à la provision pour impôt en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.¹⁰ Se reporter au rapport annuel de 2012 pour les ajustements découlant de la transition des PCGR aux IFRS.¹¹ Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, la provision pour restructuration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.¹² Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière

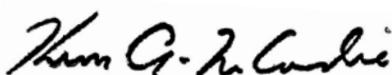
Toronto, le 26 janvier 2021

Les présents états financiers consolidés de La Société de Gestion AGF Limitée (la « Société ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les montants fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les contrôles internes conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la Société est suffisamment protégé et que des registres adéquats sont tenus. Le système de contrôles internes est renforcé par des contrôles de conformité qui assurent que la Société et ses employés se conforment aux lois et règlements sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, ainsi que par des audits périodiques de tous les secteurs d'activité de la Société qu'effectue une équipe d'auditeurs internes.

Le conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise du comité d'audit, qui est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité examine les états financiers consolidés de la Société et en recommande l'approbation au conseil.

Les auditeurs indépendants, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui sont nommés par les actionnaires de la Société sur recommandation du comité d'audit, ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés de la Société et ont soumis leur rapport qui est présenté ci-après. Les auditeurs, qui agissent au nom des actionnaires, ont libre accès au comité d'audit pour discuter avec lui de leur mandat d'audit et pour lui faire part de leurs observations.



Kevin McCreadie, CFA, MBA

Chef de la direction et chef des investissements



Adrian Basaraba, CPA, CA, CFA

Vice-président principal et chef des finances

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Société de Gestion AGF Limitée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 30 novembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2020 et 2019;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune opinion ou autre forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, à faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est
Derek Hatoum.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 26 janvier 2021

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 30 novembre

	Note	2020	2019
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		94 009	\$ 51 660
Placements	4	18 169	21 245
Créances, charges payées d'avance et autres actifs	5, 26	38 113	45 502
Instruments dérivés	7	–	4 787
Total de l'actif courant		150 291	123 194
Participation dans des coentreprises	5	1 780	2 626
Placements à long terme	5	151 949	136 664
Contrats de gestion	8	689 759	689 759
Contrats conclus avec des clients, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	8	–	195
Goodwill	8	250 830	250 830
Autres immobilisations incorporelles, déduction faite du cumul des amortissements et de la décomptabilisation	8	667	766
Actif au titre du droit d'utilisation	3	81 139	–
Immobilisations corporelles et logiciels, déduction faite du cumul des amortissements	9	8 340	8 889
Actifs d'impôt différé	12	6 593	5 122
Impôts à recouvrer	23, 29	–	13 919
Autres actifs		6 191	1 523
Total de l'actif non courant		1 197 248	1 110 293
Actifs détenus en vue de la vente	6	–	146 812
Total de l'actif		1 347 539	\$ 1 380 299

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 30 novembre	Note	2020	2019
Passif			
Passif courant			
Dettes d'exploitation et charges à payer	10, 21	67 837	\$ 80 651
Provision pour Avantage Éléments	13	914	652
Obligation locative à court terme	3	4 582	–
Passifs d'impôt sur le résultat	23, 29	17 212	6 154
Total du passif courant		90 545	87 457
Obligation locative à long terme	3	81 081	–
Dette à long terme	11	–	207 283
Passifs d'impôt différé	12	150 043	151 038
Provision pour Avantage Éléments	13	424	798
Autres passifs à long terme	21	9 267	8 947
Total du passif		331 360	455 523
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société			
Capital-actions	14	425 460	474 178
Surplus d'apport	21	40 465	40 781
Résultats non distribués	3	547 614	398 559
Cumul des autres éléments du résultat global	15	2 640	11 258
Total des capitaux propres		1 016 179	924 776
Total du passif et des capitaux propres		1 347 539	\$ 1 380 299

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Approuvé par le conseil d'administration,

Kevin McCreadie, CFA, MBA
Administrateur

Douglas L. Derry, FCPA, FCA
Administrateur

États consolidés du résultat net

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	Note	2020	2019
Produits			
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	16	374 658 \$	386 109 \$
Frais de souscription reportés		5 991	7 157
Quote-part du résultat des coentreprises	5	2 877	301
Quote-part du résultat de l'entreprise associée	6	12	24 634
Revenu de dividendes, déduction faite de la couverture de change	6, 7	45 832	–
Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	6, 7	104 394	–
Ajustements de la juste valeur et autres produits	5, 17	10 155	18 486
Total des produits		543 919	436 687
Charges			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	3, 18, 26	174 734	189 270
Provision (remise) pour restructuration	20	(1 002)	14 361
Commissions de suivi		118 030	120 708
Frais de conseils en placement		1 146	2 353
Commissions de vente reportées		41 999	41 761
Amortissement et décomptabilisation des contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles	8	294	577
Amortissement des immobilisations corporelles et des logiciels	9	3 851	3 663
Amortissement d'actif au titre du droit d'utilisation	3	4 072	–
Charges d'intérêts	3, 22	6 366	6 777
Total des charges		349 490	379 470
Résultat avant impôt		194 429	57 217
Charge (produit) d'impôt sur le résultat			
Exigible	23	21 948	9 562
Différé	3, 23	(1 427)	(203)
Total du résultat avant impôt		20 521	9 359
Résultat net de l'exercice		173 908 \$	47 858 \$
Résultat par action			
De base	24	2,25 \$	0,61 \$
Dilué	24	2,22 \$	0,60 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre	Note	2020	2019
Résultat net de l'exercice		173 908 \$	47 858 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt			
Montant cumulé des écarts de conversion			
Autres éléments du résultat global découlant des actifs détenus en vue de la vente	6, 15	–	8 350
Écarts de conversion liés à l'investissement net dans des établissements étrangers		(32)	(5 860)
		(32)	2 490
Profits latents sur les placements, montant net			
Profits latents		64	63
		64	63
Pertes latentes sur les instruments dérivés, montant net			
Pertes latentes	6, 7, 15	–	(1 062)
		–	(1 062)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		32 \$	1 491 \$
Résultat global net		173 940 \$	49 349 \$

Les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global (« AERG ») seront reclassés dans les états consolidés du résultat net dans les exercices futurs, sauf les titres de participation qui sont classés à la juste valeur par le biais des AERG. (Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

États consolidés de la variation des capitaux propres

(en milliers de dollars)	Capital-actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	autres éléments du résultat global	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} décembre 2018	474 319 \$	41 277 \$	376 133 \$	9 767 \$	901 496 \$	901 496 \$
Résultat net de l'exercice	–	–	47 858	–	47 858	47 858
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)	–	–	–	1 491	1 491	1 491
Résultat global de l'exercice	–	–	47 858	1 491	49 349	49 349
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	329	–	–	–	–	329
Options sur actions	757	582	–	–	–	1 339
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	(3 620)	–	111	–	–	(3 509)
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M\$	–	–	(25 543)	–	–	(25 543)
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres et points au partenaire, déduction faite de l'impôt	–	(1 078)	–	–	–	(1 078)
Remise d'actions propres	2 393	–	–	–	–	2 393
Solde au 30 novembre 2019	474 178 \$	40 781 \$	398 559 \$	11 258 \$	924 776 \$	924 776 \$
Solde au 30 novembre 2019	474 178 \$	40 781 \$	398 559 \$	11 258 \$	924 776 \$	924 776 \$
Modifications apportées aux méthodes comptables (note 3)	–	–	(3 134)	–	–	(3 134)
IFRS 16	–	–	–	–	–	–
Solde au 1^{er} décembre 2019	474 178	40 781	395 425	11 258	921 642	921 642
Résultat net de l'exercice	–	–	173 908	–	–	173 908
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)	–	–	–	32	32	32
Résultat global de l'exercice	–	–	173 908	32	32	173 940
Reclassement du cumul des AERG dans le résultat net tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente (notes 6, 7 et 15)	–	–	–	(8 650)	–	(8 650)
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	319	–	–	–	–	319
Options sur actions	361	(290)	941	–	–	1 012
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M\$ (note 14)	(48 618)	–	2 738	–	–	(45 880)
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M\$	–	–	(25 229)	–	–	(25 229)
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres et points au partenaire, déduction faite de l'impôt	–	(26)	–	–	–	(26)
Achat d'actions propres	(2 628)	–	–	–	–	(2 628)
Remise d'actions propres	1 848	–	(169)	–	–	1 679
Solde au 30 novembre 2020	425 460 \$	40 465 \$	547 614 \$	2 640 \$	1 016 179 \$	1 016 179 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre

	Note	2020	2019
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		173 908 \$	47 858 \$
Ajustements			
Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	6	(104 394)	–
Amortissement et décomptabilisation		8 217	4 240
Charges d'intérêts		6 366	6 777
Charge d'impôt sur le résultat	23	20 521	9 359
Remboursement (versement) d'impôt		2 454	(2 233)
Rémunération fondée sur des actions	21	5 817	6 041
Quote-part du résultat de l'entreprise associée et des coentreprises	5, 6	(2 889)	(18 037)
Distributions reçues de l'entreprise associée et des coentreprises	5	3 723	2 798
Ajustement de la juste valeur de placements à long terme	5	(4 538)	2 166
Perte réalisée et latente sur les placements à court terme, montant net		(812)	(1 238)
Autres		179	(79)
		108 552	57 652
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation			
Créances et autres actifs courants		4 188	7 151
Autres actifs		(3 950)	(330)
Dettes d'exploitation et charges à payer		(16 094)	3 576
Autres passifs		(240)	(574)
		(16 096)	9 823
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net		92 456	67 475
Activités de financement			
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote	14	(45 613)	(3 509)
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote	14	361	757
Achat d'actions propres	14	(2 628)	–
Dividendes versés	25	(24 610)	(24 874)
Émission (remboursement) de la dette à long terme	11	(208 500)	18 500
Intérêts versés		(4 819)	(7 096)
Paiements du capital des contrats de location	3	(4 728)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net		(290 537)	(16 222)
Activités d'investissement			
Achat de placements à long terme	5	(12 110)	(60 114)
Remboursement de capital de placements à long terme	5	1 363	26 661
Profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	6	250 354	–
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions	9	(3 303)	(1 540)
Achat de placements à court terme	4	(2 891)	(12 347)
Produit tiré de la vente de placements à court terme	4	7 017	21 571
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net		240 430	(46 384)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		42 349	4 869
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		51 660	46 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		94 009 \$	51 660 \$
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie			
Banque et caisse		89 508 \$	47 485 \$
Dépôts à vue		4 501	4 175
Trésorerie et équivalents de trésorerie		94 009 \$	51 660 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Notes annexes

Exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019

Note 1 : Information sur la Société

La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF » ou la « Société ») est une société à responsabilité limitée constituée en société par actions et domiciliée au Canada aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au : Tour Banque Toronto-Dominion, 66, rue Wellington Ouest, Toronto (Ontario).

AGF est une société de gestion du patrimoine intégrée d'envergure mondiale dont les principales filiales offrent des services de gestion de placements pour des fonds communs de placement, des fonds négociés en Bourse (« FNB ») fondés sur des facteurs, des institutions et des sociétés, ainsi que des particuliers bien nantis. La Société gère et distribue des fonds communs de placement et des FNB au Canada sous les noms de marque AGF, Éléments et AGFiQ (collectivement les « Placements AGF »). AGF CustomerFirst Inc. (« AGFC ») est une filiale en propriété exclusive de la Société et fournit des services d'administration aux fonds communs de placement AGF. La plateforme d'alternatifs privés d'AGF comprend des coentreprises, soit InstarAGF Asset Management Inc. (« InstarAGF »), Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP ») et SAF Jackson Management LP (« SAF JM LP »).

Le 26 janvier 2021, le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

Note 2 : Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens.

Certains montants comparatifs ont été reclasés selon la présentation des états financiers consolidés pour l'exercice écoulé.

Note 3 : Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations

3.1 Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur.

3.2 Incidence de la COVID-19

AGF continue de surveiller l'incidence de la pandémie et de gérer les dépenses et les capitaux en conséquence. AGF dispose de plans de continuité des activités exhaustifs, qu'elle a activés en mars 2020, et a pris des mesures spécifiques pour atténuer tout risque commercial et assurer la continuité des activités et la protection de ses employées dans le monde entier, compte tenu de l'évolution rapide de la situation liée à la COVID-19. À ce jour, AGF confirme qu'il n'y a eu aucune incidence sur ses activités commerciales et que ces dernières n'ont pas été interrompues.

Les équipes de haute direction et de gestion de crise d'AGF préparent le plan de retour au bureau. AGF continue de fonctionner efficacement grâce à l'accès à distance, de sorte que tout retour au bureau sera progressif et mesuré, en gardant à l'esprit la sécurité de ses employés, de ses clients et des collectivités.

3.3 Adoption de normes comptables nouvelles et modifiées

AGF a adopté les normes comptables nouvelles et modifiées ci-après le 1^{er} décembre 2019. Les modifications adoptées sont conformes aux dispositions transitoires de chaque norme nouvelle ou modifiée.

IFRS 16 Contrats de location

Le 1^{er} décembre 2019, AGF a adopté IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 ») qui remplace les directives précédentes, IAS 17 *Contrats de location* et ses interprétations. IFRS 16 précise la comptabilisation, l'évaluation et la publication des contrats de location. En vertu de cette norme, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative pour tous les contrats de location admissibles, éliminant effectivement, du point de vue du preneur, la notion de contrat de location simple. Le preneur comptabilise une charge d'amortissement pour tout actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêt relativement à toute obligation locative.

AGF a adopté cette norme selon une application rétrospective modifiée. AGF a décidé de ne pas retraitier l'information comparative, conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16. En vertu de cette approche, AGF comptabilise une obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers restants selon le taux d'emprunt marginal d'AGF au 1^{er} décembre 2019. L'actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location immobilière est évalué à sa valeur comptable à la date de transition, comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis le début du contrat de location, mais actualisé selon le taux d'emprunt marginal d'AGF au 1^{er} décembre 2019. Tout autre actif au titre du droit d'utilisation est évalué au montant de l'obligation locative à la date de la première application. En outre, AGF a évalué le classement de sa sous-location à bail dans le cadre d'IFRS 16 et conclu que celle-ci doit être classée à titre de contrat de location simple en vertu de cette norme. Le 1^{er} décembre 2019, AGF a comptabilisé une réduction des résultats non distribués de 3,1 M\$ à la suite de l'application initiale.

AGF compte se prévaloir des mesures de simplification suivantes :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille d'actifs présentant des caractéristiques similaires;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori dans les domaines où la norme exigerait par ailleurs que le preneur reconstitue les jugements et estimations historiques;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de la première application;
- ne pas comptabiliser les contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins qui ne sont pas assortis d'options d'achat;
- ne pas comptabiliser les contrats de location de faible valeur.

L'application d'IFRS 16 a entraîné une réduction des frais de vente, frais généraux et frais d'administration et une augmentation des charges d'amortissement et d'intérêts. Il n'y a eu aucune incidence importante sur le résultat net. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté et les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont reculé à la suite de l'application d'IFRS 16, car les paiements de loyers sont passés des activités d'exploitation aux activités de financement. Le total des flux de trésorerie est resté inchangé.

Incidence de l'application d'IFRS 16

La variation au sein des états consolidés de la situation financière à la suite de l'application d'IFRS 16 le 1^{er} décembre 2019 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	30 nov. 2019	Ajustements transitoires connexes à l'application d'IFRS 16	1 ^{er} déc. 2019
Actif			
Actif courant	123 194 \$	- \$	123 194 \$
Actif au titre du droit d'utilisation	-	15 757	15 757
Actifs d'impôt différé	5 122	989	6 111
Autres actifs à long terme	1 105 171	-	1 105 171
Actifs détenus en vue de la vente	146 812	-	146 812
Total de l'actif	1 380 299	16 746	1 397 045
Passif			
Obligation locative courante	- \$	4 653 \$	4 653 \$
Autre passif courant	87 457	-	87 457
Total du passif courant	87 457	4 653	92 110
Obligations locatives à long terme	-	15 227	15 227
Autres passifs à long terme	368 066	-	368 066
Total du passif	455 523	19 880	475 403
Capitaux propres			
Capital-actions	474 178	-	474 178
Surplus d'apport	40 781	-	40 781
Résultats non distribués	398 559	(3 134)	395 425
Cumul des autres éléments du résultat global	11 258	-	11 258
Total des capitaux propres	924 776	(3 134)	921 642
Total du passif et des capitaux propres	1 380 299 \$	16 746 \$	1 397 045 \$

La mise en concordance des obligations locatives comptabilisées au 1^{er} décembre 2019 avec les engagements relatifs aux contrats de location simple au 30 novembre 2019 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	
Engagement au 30 novembre 2019	178 311 \$
Déduire	
Engagements en matière de services non visés par IFRS 16	(91 905)
Engagement futur dont le contrôle n'a pas encore été obtenu au 1 ^{er} décembre 2019 ¹	(70 863)
Ajouter	
Période de renouvellement facultatif des paiements dont l'exercice est raisonnablement certain	7 041
Obligation locative brute au 1^{er} décembre 2019	22 584 \$
Taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} décembre 2019	3,71 %
Valeur actualisée de l'obligation locative au 1^{er} décembre 2019	19 880 \$
Obligation locative courante	4 653
Obligation locative à long terme	15 227

¹ Cet engagement représente une obligation locative future qui augmentera l'actif au titre du droit d'utilisation d'AGF et l'obligation locative au moment où AGF obtiendra le droit d'utilisation.

NOTES ANNEXES

À la date de transition, AGF a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation de 15,8 M\$ et des obligations locatives de 19,9 M\$. En outre, AGF s'est engagée à verser 91,9 M\$ relativement à des engagements en matière de service non visés par IFRS 16.

Au 30 novembre 2020, les valeurs comptables de l'actif au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives d'AGF en fonction des postes et des mouvements se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	Actif au titre du droit d'utilisation			Obligations locatives
	Contrats de location immobilière	Équipement	Total	
Au 1 ^{er} décembre 2019	14 569 \$	1 188 \$	15 757 \$	19 880 \$
Charge d'amortissement	(3 801)	(271)	(4 072)	–
Modification à un contrat de location	(4 029)	–	(4 029)	(4 029)
Nouveau contrat de location	73 442	41	73 483	73 483
Charge d'intérêt	–	–	–	1 057
Paiements	–	–	–	(4 728)
Au 30 novembre 2020	80 181 \$	958 \$	81 139 \$	85 663 \$

Au 30 novembre 2020, AGF a constaté une obligation locative totalisant 85,7 M\$ dans les états consolidés de la situation financière, contre 19,9 M\$ au 1^{er} décembre 2019. Cette hausse résulte de la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative de 73,5 M\$, principalement en lien avec le nouveau contrat de location d'AGF à CIBC Square. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a obtenu le contrôle de l'espace à CIBC Square aux fins de conception et de rénovation; ainsi, AGF a comptabilisé l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative connexes. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative relativement à CIBC Square sont calculés sur une période de 22 ans, qui comprend une période de renouvellement facultatif de 5 ans pour laquelle il est raisonnable de supposer qu'elle est exercée. AGF compte terminer le déménagement de son siège social actuel, situé au Centre Toronto-Dominion, à CIBC Square au cours de l'exercice 2021. Pour plus de détails sur les paiements contractuels exigés relativement aux locaux pour bureaux et au matériel de bureau en vertu d'IFRS 16, se reporter à la note 30.

Les méthodes comptables nouvelles en vertu d'IFRS 16 sont les suivantes :

Il est déterminé qu'un contrat contient un contrat de location conforme à IFRS 16 si tous les critères suivants sont remplis :

- Le contrat contient un actif identifiable.
- Le preneur obtient le droit d'utilisation directe d'un actif.
- Le preneur obtient la quasi-totalité de l'avantage économique de l'actif.

Comptabilisation des contrats de location admissibles

L'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés à la date de début du contrat de location, soit la date à laquelle le bailleur met l'actif sous-jacent à la disposition du preneur. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement constaté au coût moins les coûts indirects, les coûts d'enlèvement et de restauration des lieux, les paiements anticipés de loyers et les incitatifs à la location reçus et amortis selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou sur la durée du contrat de location, selon la première éventualité. La durée du contrat de location comprend la période non résiliable du contrat de location et les périodes couvertes par une option de prolongation ou de résiliation du contrat de location si AGF est raisonnablement certaine d'exercer cette option.

Les obligations locatives sont comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes en utilisant soit le taux d'intérêt implicite du contrat de location, soit le taux d'emprunt marginal. Par la suite, les paiements effectués sur le contrat de location, partiellement compensés par une augmentation de la charge d'intérêt de désactualisation selon la méthode des intérêts effectifs, réduisent les obligations locatives.

Tout contrat de location avec des paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux, avec une durée de location de 12 mois ou moins ou considéré comme une location de faible valeur est exempté de la norme IFRS 16 et continuera d'être passé en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les contrats de location exemptés n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés.

Modification postérieure à un contrat de location

En cas de modification, l'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont réévalués. Une modification comprend les actions suivantes : changer la portée du contrat de location en ajoutant ou en supprimant le droit d'utiliser un ou plusieurs actifs sous-jacents, prolonger ou réduire la durée du contrat de location et modifier la contrepartie du contrat de location en augmentant ou en diminuant le paiement du loyer. Lorsque l'obligation locative est réévaluée en raison d'une modification, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation.

3.4 Placements dans des filiales, entreprises associées, coentreprises et entités structurées

a) Filiales et entités structurées consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'AGF et ceux des filiales qu'elle détient directement ou indirectement. AGF est exposée aux rendements variables des filiales et détient le pouvoir à l'égard de l'entité émettrice, pouvoir qu'elle peut utiliser pour influer sur les rendements et qui souvent signifie qu'elle détient plus de la moitié des droits de vote de ces entités. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exercables ou convertibles sont pris en considération pour déterminer si AGF contrôle une entité. Les filiales sont complètement consolidées à partir de la date à laquelle AGF obtient le contrôle et sont consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Si AGF perd le contrôle d'une filiale, tous les montants seront comptabilisés dans les AERG en lien avec cette filiale au même titre que si AGF avait directement sorti les actifs ou passifs connexes.

AGF applique la méthode de l'acquisition pour présenter les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition d'une filiale est évaluée selon la juste valeur des actifs transférés, des dettes contractées à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise et des titres de participation émis par AGF. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif découlant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs et passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés au moment de la consolidation.

Les entités structurées consolidées sont des entités dont les activités pertinentes sont contrôlées par AGF au moyen d'une entente contractuelle. AGF a établi une fiducie pour les avantages du personnel (« FAP »). Il s'agit d'une entité structurée consolidée dont l'objectif est d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote qui seront attribuées aux employés au moment de leur acquisition d'unités d'actions à participation restreinte (« UAPR »). En vertu de l'entente contractuelle, AGF soutiendra la FAP en finançant l'achat de ces actions. Pour plus de détails, se reporter aux notes 3.14 et 21.

NOTES ANNEXES

Au 30 novembre 2020, les principales filiales et entités structurées consolidées d'AGF sont les suivantes :

	Activité principale	Pays de constitution	Participation
1801882 Alberta Ltd.	Placements alternatifs	Canada	100 %
Société financière 20/20	Société de portefeuille	Canada	100 %
AGF Asset Management Asia Ltd.	Gestion de placements	Singapour	100 %
AGF CustomerFirst Inc.	Agent des transferts	Canada	100 %
AGF International Advisors Company Limited	Gestion de placements	Irlande	100 %
AGF Investments America Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
Placements AGF Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
AGF Securities (Canada) Limited	Maison de courtage	Canada	100 %
Cypress Capital Management Ltd (« Cypress »)	Gestion de placements	Canada	100 %
Doherty & Associates Limited (« Doherty »)	Gestion de placements	Canada	100 %
Fiducie pour les avantages du personnel	Société de fiducie	Canada	100 %
AGF Investments LLC	Gestion de placements	États-Unis	100 %
Gestion de placements Highstreet (« Highstreet »)	Gestion de placements	Canada	100 %

b) Entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles AGF exerce une influence notable, mais pas le contrôle, généralement parce qu'elle détient de 20 % à 50 % des droits de vote. Les coentreprises sont des ententes en vertu desquelles les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise, et possèdent les droits aux actifs nets.

Les intérêts d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises, autres que sa participation dans les fonds qu'elles gèrent, sont généralement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence après avoir été initialement constatés au coût. La quote-part du résultat post-acquisition des entreprises associées d'AGF est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et la quote-part des AERG post-acquisition est comptabilisée aux AERG. Les variations cumulées post-acquisition sont ajustées en diminution de la valeur comptable de la participation. Quand la quote-part d'AGF des pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise, AGF ne constate pas d'autres pertes, sauf si elle a contracté des obligations ou si elle a versé des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les profits latents sur les opérations entre AGF et ses entreprises associées et ses coentreprises sont éliminés en fonction de la participation d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si l'opération présente une preuve de dépréciation des actifs transférés. Les méthodes comptables des entreprises associées et des coentreprises ont été modifiées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par AGF.

En outre, AGF a déterminé que toute participation détenue dans des fonds communs de placement qu'elle gère répond à la définition d'entreprise associée, par suite du pouvoir obtenu par AGF dans le cadre de la gestion de placements et des autres ententes qu'elle a conclues avec les fonds et qui permettent à AGF de prendre des décisions sur leurs activités d'investissement et d'exploitation. Aucune des participations prises individuellement n'est importante et AGF a choisi de désigner ses participations dans ces fonds à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »). Ces fonds exercent des transactions au Canada et aux États-Unis, et celles-ci peuvent comprendre la négociation de valeurs libellées en devises. Au 30 novembre 2020, la valeur comptable des participations d'AGF dans les fonds d'investissement qu'elle gère s'élevait à 17,2 M\$ (16,4 M\$ en 2019), ce qui représente l'exposition maximale d'AGF aux pertes à l'égard de ces participations. L'ajustement de la juste valeur relatif aux

participations d'AGF dans les fonds d'investissement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net consistait en des produits de 0,8 M\$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 (1,3 M\$ en 2019). Pour plus de détails sur les participations d'AGF dans les fonds qu'elle gère, se reporter à la note 4.

Les coentreprises d'AGF au 30 novembre 2020 se résument comme suit :

	Type de placement	Nature des activités	Pays de constitution	Participation
InstarAGF Asset Management Inc. (« InstarAGF »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et infrastructures	Canada	51,0 %
InstarAGF EI-C I LP	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – entité d'intéressement	Canada	25,0 % ¹
Stream Asset Financial GP LP (« SAF GP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et crédit privé	Canada	31,6 %
Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et crédit privé	Canada	31,6 %
Stream Asset Financial GP LP	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – entité d'intéressement	Canada	32,4 % ¹
SAF Jackson Management LP (« SAF JM LP »)	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – alternatifs et crédit privé	Canada	45,9 %
SAF Jackson Performance LP	Coentreprise	Gestionnaire d'actifs – entité d'intéressement	Canada	23,8 % ¹
AGFWave Asset Management Inc. (« AGFWave »)	Coentreprise	Gestion de placements	Canada	50,0 %

¹ S'entend de l'intéressement.

Depuis la vente de la participation d'AGF dans Smith & Williamson (« S&WHL ») en septembre 2020, AGF ne possède aucun placement dans une entreprise associée. Pour plus de détails sur la vente de S&WHL, se reporter à la note 6.

AGF peut toucher des honoraires fondés sur le rendement ou une distribution d'intéressement des entités d'intéressement dans lesquelles elle participe, si un fonds d'alternatifs privés excède son seuil de rendement.

AGF évalue à la clôture de chaque période s'il existe une preuve objective de perte de valeur de ses participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Le cas échéant, la valeur comptable de la quote-part d'AGF dans les actifs sous-jacents des entreprises associées ou des coentreprises est ramenée à la valeur recouvrable estimée (laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité) et comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

c) Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la JVPBRN, conformément aux méthodes comptables d'AGF pour les placements dans les fonds communs de placement qu'elle gère. Pour plus de détails sur les placements à long terme d'AGF, se reporter à la note 5.

Les placements à long terme d'AGF au 30 novembre 2020 se résument comme suit :

	Type de placement	Nature des activités	Pays de constitution	Participation
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP I (« EIF »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	13,5 %
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP II (« EIF II »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	5,3 %
Stream Asset Financial LP (« Stream »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	25,1 %
SAF Jackson LP (« SAF Jackson »)	Placement à long terme	Société en commandite – entité de placement	Canada	15,5 %

3.5 Conversion des monnaies étrangères

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments compris dans les états financiers de chaque entité consolidée sont évalués selon la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de La Société de Gestion AGF Limitée.

b) Opérations et soldes

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière, et les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice. Les profits et pertes de change latents et les profits et pertes réalisés sont constatés dans les états consolidés du résultat net.

c) Groupe d'entreprises

Les états financiers d'entités dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de La Société de Gestion AGF Limitée (activités à l'étranger) sont convertis en dollars canadiens comme suit : actifs et passifs – au cours de clôture à la date des états consolidés de la situation financière, et produits et charges – au taux moyen de la période (qui est considéré comme une estimation raisonnable des taux réels). Les écarts qui en découlent sont portés aux AERG.

3.6 Actif géré

AGF, par l'entremise de ses placements dans des filiales, gère un éventail de fonds communs de placement et d'autres actifs de placement détenus par des clients et par des tiers. Ces fonds et ces placements ne sont pas inscrits dans les états consolidés de la situation financière, et certains d'entre eux sont détenus par des fonds d'investissement qui répondent à la définition d'entité structurée en vertu des IFRS. AGF perçoit des honoraires pour sa prestation de services de gestion et d'administration à ces fonds d'investissement. Les honoraires perçus de ces fonds et autres actifs de placement sont calculés selon l'actif géré, qui s'élevait à 38,8 G\$ au 30 novembre 2020 (38,8 G\$ en 2019).

3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts temporaires très liquides, et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme. Ces actifs sont convertibles facilement en sommes connues, sont assujettis à un risque minime de variation de la juste valeur et ont tous une échéance à court terme (échéance initiale de moins de trois mois).

3.8 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont constatés quand AGF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs sont échus ou ont été transférés et qu'AGF a transféré pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Les passifs financiers sont décomptabilisés quand l'obligation précisée dans le contrat est éteinte, annulée ou échue. Les achats et les ventes normalisés d'actifs et de passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est porté dans les états consolidés de la situation financière quand AGF a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Dans le cadre de la comptabilisation initiale, AGF classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon le modèle de gestion des actifs financiers et les modalités contractuelles des flux de trésorerie d'une entité.

i. Juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »)

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur et les distributions reçues sur certains placements sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBRN sont constatés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les titres de participation sont classés à la JVPBRN, sauf si initialement AGF les comptabilise de manière irréversible à la JVPBAERG. Les instruments d'emprunt sont désignés comme étant à la JVPBRN si les actifs ne respectent pas les critères relatifs au classement à la JVPBAERG ou au coût amorti. Les instruments financiers classés à la JVPBRN comprennent les placements dans les fonds communs de placement AGF, les dépôts à terme et certains autres placements.

ii. Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVPBAERG »)

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont portés à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur sont présentés dans les états consolidés du résultat global au poste « Autres éléments du résultat global ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBAERG sont ajoutés à la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif.

Les titres de participation sont classés à la JVPBAERG quand il n'y a aucun reclassement ultérieur des profits et des pertes découlant de variations de la juste valeur dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation d'un placement. Les dividendes sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits » à la date à laquelle ils sont légalement exigibles. Les titres de participation classés à la JVPBAERG comprennent certains titres de participation détenus à long terme.

Les instruments d'emprunt sont classés à la JVPBAERG si les actifs sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels et de la vente d'actifs financiers, lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement les paiements du capital et des intérêts. Pour les instruments d'emprunt classés à la JVPBAERG, le profit ou la perte cumulé auparavant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation et inclus dans le poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ». Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers, calculés selon la méthode de l'intérêt effectif, sont constatés dans les états consolidés du résultat net. AGF ne possède présentement aucun instrument d'emprunt classé à la JVPBAERG.

iii. Coût amorti

Les instruments financiers classés au coût amorti sont initialement comptabilisés au montant à recevoir prévu, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener le solde des actifs à la juste valeur. Par la suite, ces actifs sont évalués selon la méthode de l'intérêt effectif moins une provision pour dépréciation. Les actifs financiers sont classés au coût amorti s'ils sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers classés au coût amorti sont les actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et comprennent les créances et les autres actifs financiers.

Les passifs financiers au coût amorti sont les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme. Les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme sont initialement comptabilisés au montant à payer requis, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener les montants à payer à la juste valeur. Par la suite, les soldes sont évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé quand il est éteint. Quand un passif est éteint, la différence entre sa valeur comptable et la contrepartie payée, y compris tout actif hors trésorerie transféré et tout nouveau passif repris, est comptabilisée en résultat net. Une modification des termes d'un passif est constatée à titre d'extinction du passif initial et comptabilisée en nouveau passif quand la modification est importante. AGF estime qu'une modification des termes d'un passif est suffisamment importante si la valeur actualisée nette des flux de trésorerie du nouveau passif, y compris tous frais payés, diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie restants du passif existant, le taux d'actualisation étant égal au taux d'intérêt effectif original du passif initial.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est dû dans les 12 mois suivant la date des états consolidés de la situation financière. Sinon, ils sont classés dans le passif non courant.

3.9 Instruments dérivés

AGF a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de change. AGF ne conclut pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéulation. Quand les instruments dérivés sont utilisés, AGF détermine si la comptabilité de couverture est applicable. L'instrument dérivé doit être très efficace pour contrebancer, relativement au risque couvert, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus dès la mise en place de la relation de couverture et sur la durée de la couverture. Conformément à IFRS 9, pour qu'un instrument soit admissible à la comptabilité de couverture, trois critères doivent être remplis : relation économique, incidence du risque de crédit et ratio de couverture. Au début de la relation de couverture, la désignation et la documentation formelles relativement à cette relation doivent être établies tout comme l'objectif de gestion des risques et la stratégie de l'entité pour établir la couverture.

Quand la comptabilité de couverture est appliquée, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les AERG. Toute partie inefficace de la juste valeur est immédiatement comptabilisée dans les états financiers consolidés du résultat net. Quand un instrument de couverture vient à échéance ou ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, le montant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net. Quand on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue ait lieu, le montant qui était comptabilisé dans les AERG est immédiatement viré dans les états financiers consolidés du résultat net.

3.10 Immobilisations incorporelles

a) Goodwill et contrats de gestion

Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie payée sur la juste valeur de la quote-part d'AGF des actifs nets identifiables, y compris les contrats de gestion, de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est constaté au coût moins le cumul des pertes de valeur. Il a été établi que les contrats de gestion ont une durée d'utilité indéfinie, car le droit contractuel de gérer les actifs n'a pas de durée définie. Les contrats de gestion acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont constatés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et par la suite diminués du montant de la perte de valeur, s'il y a lieu.

b) Contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles

Les contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût (qui en règle générale correspond à leur juste valeur aux dates d'acquisition), déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu. L'amortissement des contrats conclus avec des clients et de certaines autres immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur 5 à 15 ans selon la durée d'utilité estimative de ces actifs.

Pour les autres immobilisations incorporelles restantes, l'amortissement est calculé selon les flux de trésorerie actualisés prévus et amortis sur la durée contractuelle des actifs. Les contrats conclus avec des clients et autres immobilisations incorporelles non amortis pour lesquels il y a érosion de la clientèle sont immédiatement imputés en résultat net au poste « Amortissement et décomptabilisation des contrats conclus avec des clients ».

3.11 Immobilisations corporelles et logiciels

Les immobilisations corporelles et logiciels, qui comprennent le mobilier et le matériel, le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu. L'amortissement est calculé selon les modes suivants sur la durée d'utilité estimative des actifs pertinents :

Mobilier et matériel	20 %, amortissement dégressif
Matériel informatique	amortissement linéaire sur la durée d'utilité de deux à sept ans
Améliorations locatives	amortissement linéaire sur la durée du bail
Logiciels	amortissement linéaire sur trois ans

3.12 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs à durée d'utilité indéfinie, par exemple le goodwill et les contrats de gestion, ne sont pas assujettis à l'amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Les actifs assujettis à l'amortissement sont évalués aux fins de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. Afin d'évaluer la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont examinés à chaque date de clôture pour évaluer la possibilité d'une reprise de cette perte de valeur. Lorsque de tels éléments probants existent, la portion de la perte de valeur antérieure est reprise en résultat net et une hausse correspondante de la valeur comptable des actifs est constatée.

3.13 Provisions

Une provision est constatée si, par suite d'un événement antérieur, AGF doit satisfaire une obligation juridique ou contractuelle qui peut être évaluée de façon fiable, et qu'il est probable que la sortie d'un avantage économique soit nécessaire pour régler cette obligation. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations des dépenses requises pour régler l'obligation à la clôture de la période.

En novembre 2005, la Société a lancé Éléments AGF, qui consiste en cinq portefeuilles diversifiés de fonds de fonds. Quatre de ces portefeuilles offrent l'engagement Avantage Éléments : si un de ces portefeuilles n'arrive pas à égaler ou à dépasser son indice de référence personnalisé sur une période de trois ans, chaque épargnant dans ce portefeuille reçoit jusqu'à concurrence de 90 points de base sous forme de parts supplémentaires, selon la valeur du placement à la fin de la période de trois ans visée.

AGF inscrit une provision jusqu'à concurrence de 30 points de base par année pour l'actif géré de chaque épargnant et estime les montants qui seront ultimement remboursés à l'épargnant, ajustés en fonction des rachats, jusqu'à la fin de la période d'évaluation de trois ans de chaque placement effectué par l'épargnant. Si le rendement d'un épargnant égale ou dépasse le rendement de l'indice de référence correspondant, les montants comptabilisés antérieurement à titre de provision sont repris et comptabilisés en résultat net.

NOTES ANNEXES

Depuis le 22 juin 2009, AGF n'offre plus le programme Avantage Éléments (le « programme »). Les parts admissibles achetées avant le 22 juin 2009 demeurent admissibles au programme. Les parts achetées le 22 juin 2009 ou par la suite ne sont pas admissibles au programme. Les distributions d'Avantage Éléments qui sont réinvesties continuent d'être admissibles au programme.

3.14 Impôt exigible et impôt différé

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est constaté dans les états consolidés du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt sur le résultat est également constaté directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, respectivement.

La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations de résultat lorsque des situations relatives à la réglementation fiscale applicable font l'objet d'interprétation. Des provisions sont établies, le cas échéant, en fonction des montants qui devraient être versés aux administrations fiscales.

L'impôt exigible est l'impôt payable prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon le taux d'imposition adopté ou quasi adopté à la clôture de la période, et tout ajustement de l'impôt payable pour les exercices antérieurs.

En règle générale, l'impôt différé est comptabilisé selon les pertes et les crédits fiscaux prospectifs et les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une opération autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de l'opération, ne touche ni le résultat comptable ni le résultat imposable. L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporaires découlant de participations dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées, sauf, dans le cas des filiales, des coentreprises ou des entreprises associées, quand AGF contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé sur une base non actualisée selon les taux d'imposition et les lois qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date des états consolidés de la situation financière et qui devraient être appliqués quand l'actif d'impôt différé est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé. Les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, en regard duquel les différences temporaires déductibles pourront être utilisées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les actifs et passifs non courants.

3.15 Avantages du personnel

a) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

AGF offre des régimes d'options sur actions aux cadres supérieurs et utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions. La juste valeur des options sur actions, qui est déterminée à la date d'attribution selon un modèle d'évaluation des options, est imputée en résultat net sur la période d'acquisition des droits, et un crédit correspondant est porté au surplus d'apport, en tenant compte des extinctions. Les attributions sont réglées en émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF au moment de l'exercice des options. Les options sur actions sont émises avec un prix d'exercice qui ne peut être inférieur au cours des actions de catégorie B sans droit de vote en vigueur immédiatement avant la date d'attribution.

Les attributions d'options sur actions sont acquises sur la période d'acquisition de quatre ans selon laquelle 25 % du total des attributions sont acquises chaque an à l'anniversaire de la date d'attribution.

AGF offre un régime d'achats d'actions en vertu duquel les employés peuvent consacrer une partie de leur salaire annuel, jusqu'à concurrence de 6 %, à l'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF par retenues sur salaire. AGF verse des cotisations pouvant atteindre jusqu'à 60 % des cotisations versées par les employés. Les cotisations d'AGF sont acquises immédiatement et imputées au résultat net de la période au cours de laquelle le droit est acquis. Le fiduciaire du régime achète des actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre au moyen des cotisations versées.

AGF offre un régime d'unités d'actions aux cadres supérieurs, en vertu duquel certains cadres ont reçu des unités d'actions à participation restreinte (« UAPR ») composées d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les UAPR sont acquises trois ans après la date d'attribution.

AGF offre un régime de primes aux partenaires (« RPP ») aux cadres supérieurs, en vertu duquel certains employés peuvent être désignés pour y participer. Le RPP se compose de points qui sont répartis entre les participants. La valeur de chaque point est déterminée par un taux de financement qui repose sur un pourcentage donné du résultat avant intérêts et impôts (« RAII ») cible qui définit la caisse de financement pour l'exercice. À la clôture de chaque exercice, la caisse de financement est ajustée à la hausse ou à la baisse selon le RAII d'AGF. La valeur en dollars ajustée est ensuite acquittée sous forme d'UAPR ou d'options sur actions. Les options sur actions sont attribuées en vertu du régime d'options sur actions d'AGF, qui est décrit ci-dessus. Les UAPR sont attribuées en vertu du RPP. Au cours du premier exercice du RPP, les charges de rémunération et le passif connexe sont passés en charges selon la caisse de financement cible par répartition graduelle sur une période d'acquisition de quatre ans. À l'acquisition des UAPR ou des options sur actions, le solde des charges est constaté en vertu d'un modèle d'évaluation des UAPR ou des options sur actions. En 2020, AGF a mis fin au RPP.

AGF a établi une FAP et cette dernière a pour but d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote AGF sur le marché libre pour les attribuer aux employés au moment de leur acquisition d'UAPR. Conformément au régime, les employés des filiales canadiennes d'AGF n'auront pas l'option de recevoir un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les attributions sont réparties sur la période d'acquisition selon la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote à la date d'attribution en tenant compte des extinctions.

Les employés des filiales non canadiennes qui participent au régime reçoivent un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale ou graduelle sur la période d'acquisition de trois ans en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. AGF rachètera la totalité des UAPR moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date d'acquisition pour chaque UAPR.

AGF offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux administrateurs externes et à certains employés, en vertu duquel les administrateurs peuvent décider de recevoir leur rémunération sous forme d'UAD. Ces unités sont acquises immédiatement et les charges de rémunération et le passif connexe sont imputés au résultat net de la période au cours de laquelle les UAD sont attribuées. Les UAD attribuées à certains employés sont acquises sur un à dix ans à compter de la date d'attribution. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale sur les périodes d'acquisition respectives en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. À la cessation du mandat d'un participant, AGF rachètera, à sa discrétion, la totalité de ses UAD moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date de cessation du mandat pour chaque UAD.

AGF offre un régime incitatif à l'équipe de gestion de placements, en vertu duquel une rémunération est versée selon le rendement de l'actif désigné géré par l'employé. La caisse de rémunération de ce régime est fonction du total de l'actif géré par l'équipe multiplié par les points de base applicables. Au moment de l'attribution, l'employé investira dans des UAPR ou dans tout produit de fonds commun de placement d'AGF. Les charges de rémunération et le passif connexe sont passés en charges sur la période d'acquisition selon l'évaluation à la valeur du marché de l'actif géré. L'employé acquiert la totalité des droits du régime trois ans après la date d'attribution. Au moment de l'acquisition, la caisse est réglée en trésorerie.

b) Indemnités de cessation d'emploi

AGF comptabilise les indemnités de cessation d'emploi quand elle ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ou quand elle constate des charges de restructuration qui comprennent des indemnités de cessation d'emploi, selon la première éventualité.

c) Autres régimes

AGF offre un régime d'unités de droits à la plus-value (« RUDPV ») à certains employés de Doherty. AGF offre un régime d'incitatifs à long terme à certains employés de Cypress. Les régimes visent à retenir le personnel clé, y compris la haute direction et la relève clé, et à promouvoir la rentabilité et la croissance de ces deux filiales en offrant des incitatifs de rendement au personnel clé pour que celui-ci puisse profiter de toute appréciation de la valeur de Doherty et de Cypress. Les régimes permettent d'attribuer des droits de plus-value à certains employés; le montant dépend des variations de la valeur de Doherty et de Cypress en fonction de l'évolution du résultat avant intérêts, impôts et amortissement (« RAIJA ») de Doherty et des produits nets de Cypress. Les obligations en lien avec les régimes sont comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière au poste « Dettes d'exploitation et charges à payer ».

3.16 Capital-actions

Les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote AGF sont classées comme des capitaux propres. Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions sont constatés dans les capitaux propres et présentés en déduction du produit de l'émission, déduction faite de l'impôt.

3.17 Dividendes

Les dividendes versés aux actionnaires d'AGF sont comptabilisés dans les états financiers consolidés d'AGF dans la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

3.18 Résultat par action

Le résultat de base par action s'obtient en divisant le résultat net applicable aux actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et aux actions de catégorie B sans droit de vote par le nombre moyen pondéré quotidien d'actions en circulation. Le résultat dilué par action s'obtient à partir du nombre moyen pondéré quotidien d'actions qui auraient été en circulation au cours de l'exercice si toutes les actions ordinaires potentielles avaient été émises au début de l'exercice, ou à la date d'attribution ou d'émission d'autres instruments potentiellement dilutifs, si elle est postérieure.

La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer le nombre supplémentaire d'actions qui auraient été en circulation si AGF avait utilisé le produit de l'exercice des options pour acquérir des actions.

3.19 Constatation des produits

Les produits sont constatés selon la probabilité qu'AGF profite de l'avantage économique et que les produits puissent être évalués de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur selon la contrepartie reçue ou à recevoir. Outre ces principes généraux, AGF applique les méthodes de comptabilisation des produits suivantes :

Les frais de gestion et de conseils sont fondés sur la valeur liquidative des fonds gérés et ils sont multipliés par un taux convenu avec le client. Les frais sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois le service fourni. Ces frais sont inscrits déduction faite des remises sur les frais de gestion, des renonciations de frais et des remboursements aux fonds ou payés au nom des fonds. Les frais d'administration sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois le service fourni.

Les honoraires versés aux sociétés institutionnelles d'experts-conseils relativement au recrutement et à la présentation de clients lorsque les honoraires sont versés au début de la relation avec le client, qui ne dépendent pas de flux de rentrées futurs et pour lesquels AGF reçoit une rémunération directement du client, sont capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité estimative, sans dépasser une période de trois ans. Toutes les autres commissions, y compris les commissions de vente payées aux courtiers ou aux maisons de courtage à l'égard de titres de fonds communs de placement comportant des FR, sont passées en charges et constatées selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

3.20 Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont de par leur nature incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

a) Dépréciation d'actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses UGT selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie et du taux d'inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers.

Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 8.

b) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions ou d'UAPR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 21. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

c) Impôt sur le résultat

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée.

d) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 27.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent l'identification des UGT, la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

3.21 Futures normes comptables

AGF continue de surveiller les futures normes comptables et d'analyser l'incidence que ces normes peuvent avoir sur les activités d'AGF.

Note 4 : Placements

La ventilation des placements se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2020	2019
Aux 30 novembre			
Juste valeur par le biais du résultat net			
Fonds communs de placement AGF et autres	17 248 \$	16 356 \$	
Dépôts à terme	-	4 045	
	17 248	20 401	
Juste valeur par le biais des AERG			
Titres de participation	610	536	
Coût amorti			
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	311	308	
	18 169 \$	21 245 \$	

Pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019, AGF n'a constaté aucune perte de valeur.

La continuité des placements pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Solde à l'ouverture de l'exercice	21 245 \$	28 912 \$	
Ajouts	2 891	12 347	
Cessions	(7 017)	(21 571)	
Profits réalisés et latents de placements classés à la JVPBRN, montant net	759	1 253	
Réinvestissement de dividendes et intérêts	220	245	
Profits latents et réalisés de placements classés à la JVPBAERG, montant net	71	59	
Solde à la clôture de l'exercice	18 169 \$	21 245 \$	

Note 5 : Participations dans des coentreprises et placements à long terme

a) Participation dans des coentreprises

AGF détient des participations dans des coentreprises qui gèrent ses fonds d'alternatifs privés. Pour plus de détails sur les pourcentages des participations, se reporter à la note 3.4 b). Ces coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Vu sa participation dans des coentreprises, AGF peut toucher des honoraires fondés sur le rendement ou une distribution d'intéressement. Ces montants sont comptabilisés par AGF et ses coentreprises quand les seuils de rendement connexes sont atteints et quand le risque d'inversion est faible. La continuité pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 626 \$	2 325 \$	
Quote-part du résultat	2 877	301	
Dividende reçu	(3 723)	-	
Solde à la clôture de l'exercice	1 780 \$	2 626 \$	

NOTES ANNEXES

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a constaté un bénéfice de 2,9 M\$ (0,3 M\$ en 2019) et reçu un dividende de 3,7 M\$ (néant en 2019) de sa plateforme d'alternatifs privés. Sur le bénéfice de 2,9 M\$, l'intéressement en lien avec l'un des fonds d'alternatifs privés d'AGF qui a excédé son seuil de rendement s'élève à 1,0 M\$.

Au regard d'une de ces coentreprises, AGF a comptabilisé des pertes à l'égard de sa participation jusqu'à concurrence de son placement initial dont la valeur comptable est de néant, car elle n'est pas obligée contractuellement de financer les pertes. Au 30 novembre 2020, AGF a accumulé des pertes latentes de 3,3 M\$ (0,1 M\$ en 2019), qui comprennent une rémunération future à recevoir dont le montant définitif pouvant être payé dépendra des paiements de l'intéressement des fonds. La rémunération à recevoir s'entend d'un passif hors trésorerie financé par les paiements d'intéressement des fonds.

AGF s'est engagée à avancer jusqu'à 5,0 M\$ à InstarAGF au besoin sous la forme d'une facilité de prêt au fonds de roulement. La facilité de prêt ne porte pas intérêt et est remboursable en priorité. Au 30 novembre 2020, AGF a comptabilisé une créance de 0,1 M\$ (4,5 M\$ en 2019) dans les états consolidés de la situation financière au poste « Créances, charges payées d'avance et autres actifs ». En outre, au 30 novembre 2020, AGF a comptabilisé une créance de 0,6 M\$ (0,6 M\$ en 2019) relativement à Instar sous forme de billet à ordre, qui porte intérêt au taux préférentiel. Ce montant a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Créances, charges payées d'avance et autres actifs ».

Le 21 septembre 2020, AGF et WaveFront Global Asset Management Corp. ont annoncé le lancement d'une coentreprise : AGFWave Asset Management Inc. (« AGFWave »), qui offrira des produits et des services de gestion de l'actif en Chine et en Corée du Sud. Au 30 novembre 2020, la valeur comptable de la participation d'AGF dans AGFWave était de néant.

b) Participation dans des placements à long terme

Les ajustements de la juste valeur et les distributions de revenus en lien avec les placements à long terme d'AGF dans des alternatifs privés sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et autres produits ».

La continuité des placements à long terme d'AGF classés à la JVPBRN pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Solde à l'ouverture de l'exercice		136 664 \$	105 377 \$
Achat de placements à long terme		12 110	60 114
Remboursement de capital		(1 363)	(26 661)
Ajustement de la juste valeur ¹		4 538	(2 166)
Solde à la clôture de l'exercice		151 949 \$	136 664 \$

¹ L'ajustement de la juste valeur est fonction de l'actif net du fonds moins la portion d'AGF de l'intéressement qui serait payable par le fonds au moment de la cristallisation.

Au 30 novembre 2020, AGF avait investi 149,2 M\$ (138,5 M\$ en 2019) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'alternatifs privés et 70,2 M\$ (70,3 M\$ en 2019) de capital restaient à être investis. AGF peut temporairement fournir des capitaux pour détenir des placements avant la formation d'un fonds. Après la fermeture de l'appel de financement d'un fonds auprès d'investisseurs extérieurs, AGF recevra un remboursement de capital dépassant sa quote-part dans le fonds.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a constaté 7,8 M\$ (15,2 M\$ en 2019) à titre d'ajustements de la juste valeur et de distributions en lien avec ses placements à long terme.

Au 30 novembre 2020, la valeur comptable des placements à long terme d'AGF en lien avec la plateforme d'alternatifs privés s'est chiffrée à 151,9 M\$ (136,7 M\$ en 2019).

Note 6 : Actifs détenus en vue de la vente

Au 30 novembre 2020, AGF ne détenait aucune participation (35,0 % au 30 novembre 2019) dans S&WHL à la suite de la vente de cette dernière le 1^{er} septembre 2020. Selon les conditions liées à la structure de la transaction, AGF a reçu un montant en trésorerie totalisant 296,2 M\$, abstraction faite des impôts et des charges non récurrentes, pour l'exercice clos le 30 novembre 2020. La trésorerie comprend un produit de 250,4 M\$ issu de la vente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change, et abstraction faite des impôts et des charges non récurrentes, de même qu'un dividende et une distribution totalisant 45,8 M\$, soit un dividende provisoire de 13,3 M\$ et une distribution spéciale, déduction faite de la couverture de change, de 32,5 M\$. Le montant net en trésorerie reçu à la clôture de la vente, déduction faite des impôts et des charges non récurrentes, se chiffrait à 231,4 M\$, soit un profit de 94,4 M\$ découlant de la transaction. Le taux de couverture de la transaction s'établissait à 1,68.

Le placement dans S&WHL a été comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'au 18 septembre 2019. Depuis le 19 septembre 2019, le placement à long terme dans S&WHL est classé dans les « actifs détenus en vue de la vente » et n'est plus comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. La valeur des actifs détenus en vue de la vente correspond au moins élevé des montants suivants : la valeur comptable ou la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les dividendes reçus quand S&WHL a été classée à titre d'actif détenu en vue de la vente ont été portés au revenu de dividendes et n'ont pas réduit la valeur comptable du placement. La réévaluation du change sur la valeur comptable de S&WHL a été constatée dans les AERG. Au 30 novembre 2020, la valeur comptable s'élevait à néant (146,8 M\$ en 2019). Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a reçu 45,8 M\$ sous forme de dividendes, déduction faite de la couverture de change, une fois cet actif à long terme classé « détenu en vue de la vente » constaté à titre de revenu de dividendes. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2019, la quote-part du résultat de S&WHL se chiffrait à 24,6 M\$, dont 6,9 M\$ sous forme de dividendes de S&WHL, une fois cet actif classé « détenu en vue de la vente ».

(en milliers de dollars)		2020
Exercice clos le 30 novembre		
Quote-part du résultat de l'entreprise associée		12 \$
Revenu de dividendes		
Dividende provisoire		13 326
Distribution spéciale, déduction faite de la couverture de change		32 506
Profit tiré de la vente		
Produit tiré de la vente de S&WHL, déduction faite de la couverture de change (notes 7 et 15)		250 354
Valeur comptable de S&WHL		(148 973)
Reclassement des AERG de l'écart de conversion connexe au placement dans S&WHL (note 15)		11 861
Charges découlant de la transaction		(8 848)
Profit avant impôt tiré de la vente		104 394
Charge d'impôt		(10 000)
Profit tiré de la vente		94 394 \$

Note 7 : Instruments dérivés

Afin de réduire le risque de change d'AGF quant à la valeur de la transaction en lien avec la vente de S&WHL, AGF a conclu les instruments dérivés ci-après qui représentent des instruments de couverture de flux de trésorerie.

a) Contrat à terme

Le 23 juin 2020, AGF a conclu un contrat à terme pour protéger sa contrepartie en trésorerie relativement à une distribution spéciale de 19,8 M€ et à une créance en trésorerie de 148,8 M€ au taux de change de 1,68 à la clôture de la transaction. Le contrat à terme expirait le 30 novembre 2020. Au 30 novembre 2020, AGF avait réglé le contrat à terme à la suite de la clôture de la transaction connexe à S&WHL. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a comptabilisé une perte de 11,1 M\$ (néant en 2019) en lien avec le contrat à terme, soit un montant de 1,3 M\$ porté en déduction de la distribution spéciale constatée à titre de revenu de dividendes pour le trimestre clos le 31 août 2020 et un montant de 9,8 M\$ comptabilisé dans les AERG pour ensuite être reclassé dans les états consolidés du résultat net et porté en déduction d'un produit de 250,4 M\$ tiré de la vente de S&WHL. Pour plus de détails, se reporter à la note 6.

b) Option de vente

Le 19 septembre 2019, AGF a acheté une option de vente qui donne le droit à AGF, mais non l'obligation, de vendre un montant de 167,1 M€ à un prix d'exercice de 1,6130. L'option de vente, qui a expiré le 31 mars 2020, protégeait la contrepartie en trésorerie d'AGF, dans le cas où la livre sterling aurait baissé en deçà de 1,6130. Au 30 novembre 2020, la valeur de l'option de vente était de néant (actif de 4,8 M\$ au 30 novembre 2019). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a comptabilisé une perte de 4,8 M\$ (1,1 M\$ en 2019) en lien avec l'option de vente dans les AERG pour ensuite être reclassée dans les états consolidés du résultat net, ainsi qu'une perte de 1,1 M\$ au solde d'ouverture des AERG. Un montant de 0,7 M\$ de la perte reclassée dans les états consolidés du résultat net a été porté en déduction de la distribution spéciale à titre de revenu de dividendes pour le trimestre clos le 31 août 2020 et un montant de 5,2 M\$ a été porté en déduction du profit de 104,4 M\$ tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente.

Note 8 : Immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars)	Contrats de gestion	Contrats conclus avec des clients	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Commissions de vente reportées	Total
Solde au 1^{er} décembre 2018						
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759 \$	21 410 \$	250 830 \$	21 564 \$	227 038 \$	1 210 601 \$
Moins l'actif totalement amorti	–	(1 516)	–	(17 018)	(31 597)	(50 131)
	689 759	19 894	250 830	4 546	195 441	1 160 470
Cumul des amortissements	–	(20 735)	–	(20 701)	(130 953)	(172 389)
Moins l'actif totalement amorti	–	1 516	–	17 018	31 597	50 131
	–	(19 219)	–	(3 683)	(99 356)	(122 258)
Valeur comptable nette	689 759 \$	675 \$	250 830 \$	863 \$	96 085 \$	1 038 212 \$
Exercice clos le 30 novembre 2019						
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759 \$	675 \$	250 830 \$	863 \$	96 085 \$	1 038 212 \$
Ajouts	–	–	–	–	–	–
Ajustements transitoires connexes à IFRS 15	–	–	–	–	(96 085)	(96 085)
Décomptabilisation	–	–	–	–	–	–
Amortissement	–	(480)	–	(97)	–	(577)
Valeur comptable nette à la clôture	689 759 \$	195 \$	250 830 \$	766 \$	– \$	941 550 \$
Solde au 30 novembre 2019						
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759 \$	19 894 \$	250 830 \$	4 546 \$	– \$	955 029 \$
Moins l'actif totalement amorti	–	(17 254)	–	–	–	(17 254)
	689 759	2 640	250 830	4 546	–	947 775
Cumul des amortissements	–	(19 699)	–	(3 780)	–	(23 479)
Moins l'actif totalement amorti	–	17 254	–	–	–	17 254
	–	(2 445)	–	(3 780)	–	(6 225)
Valeur comptable nette	689 759 \$	195 \$	250 830 \$	766 \$	– \$	941 550 \$
Exercice clos le 30 novembre 2020						
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759 \$	195 \$	250 830 \$	766 \$	– \$	942 550 \$
Ajouts	–	–	–	–	–	–
Décomptabilisation	–	(195)	–	–	–	(195)
Amortissement	–	–	–	(99)	–	(99)
Valeur comptable nette à la clôture	689 759 \$	– \$	250 830 \$	667 \$	– \$	941 256 \$
Solde au 30 novembre 2020						
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759 \$	2 445 \$	250 830 \$	4 546 \$	– \$	947 580 \$
Moins l'actif totalement amorti	–	(2 445)	–	–	–	(2 445)
	689 759	–	250 830	4 546	–	945 135
Cumul des amortissements	–	(2 445)	–	(3 879)	–	(6 324)
Moins l'actif totalement amorti	–	2 445	–	–	–	2 445
	–	–	–	(3 879)	–	(3 879)
Valeur comptable nette	689 759 \$	– \$	250 830 \$	667 \$	– \$	941 256 \$

NOTES ANNEXES

Afin d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). La ventilation du goodwill par UGT se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	Gestion de placements – Détail		Gestion de placements – Comptes institutionnels		Cypress	Doherty	Total			
Exercice clos le 30 novembre 2019										
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313	\$	76 762	\$	12 548	\$	4 207	\$	250 830	\$
Valeur comptable nette à la clôture	157 313	\$	76 762	\$	12 548	\$	4 207	\$	250 830	\$
Exercice clos le 30 novembre 2020										
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313	\$	76 762	\$	12 548	\$	4 207	\$	250 830	\$
Valeur comptable nette à la clôture	157 313	\$	76 762	\$	12 548	\$	4 207	\$	250 830	\$

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2020, conformément à ses méthodes comptables, AGF a soumis à un test annuel de dépréciation son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Au 30 novembre 2020, la valeur comptable, déduction faite des passifs d'impôt différé, de toutes les UGT se chiffrait à 869 987 \$¹ (788 832 \$ en 2019), dont 740 585 \$ (694 397 \$ en 2019) pour l'UGT de détail.

Afin de déterminer si une perte de valeur doit être constatée, la valeur comptable de l'actif et du passif de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur diminuée des coûts de la vente (« JVDCV ») ou la valeur d'utilité (« VU »). Aux 30 novembre 2020 et 2019, AGF avait effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés de chaque UGT pour en évaluer la JVDCV.

L'analyse des flux de trésorerie actualisés est fonction des flux de trésorerie projetés au cours des trois prochains exercices et par la suite selon un taux de croissance final théorique, le taux d'actualisation utilisé étant celui d'un intervenant sur le marché. Les projections de flux de trésorerie futurs sont fonction de l'actif géré dont les éléments clés reposent sur des hypothèses relatives aux ventes brutes, aux rachats, à la croissance du marché et au taux de croissance des produits.

Afin d'obtenir un taux d'actualisation pour chaque UGT, un taux de base pour l'ensemble d'AGF a été établi et une prime de risque spécifique a été appliquée à chaque UGT pour refléter les caractéristiques de risque non systématique d'une UGT. Les données pour le taux de base proviennent de données de marché observables ou d'études empiriques. La prime de risque spécifique tient compte de facteurs particuliers à chaque UGT, y compris, mais non de façon limitative, l'historique des ventes et les tendances de rachats, le rendement des fonds, la répartition de l'actif et les modifications potentielles à la réglementation.

Le taux de croissance final a été choisi en tenant compte de la composition de l'actif géré de chaque UGT et des rendements du marché prévus à long terme, déduction faite des frais de gestion.

Les synergies d'un intervenant sur le marché sont fonction de l'expérience d'AGF en matière d'acquisition et tiennent compte des attributs d'un acheteur probable de chaque UGT. Un acheteur stratégique peut réaliser des synergies quant aux canaux de distribution et activités de marketing, à certains services administratifs et fonctions de soutien ainsi qu'aux frais généraux et frais d'administration. Les synergies estimées représentent 67 % des coûts totaux de l'UGT de détail et 68 % des coûts totaux de l'UGT de comptes institutionnels. Ces synergies ont été davantage décotées en tenant compte du taux d'inclusion des synergies de 50 %,

¹ Comprend un actif au titre du droit d'utilisation de 81,1 M\$ dans le cadre de la transition connexe à IFRS 16.

dé coulant de synergies d'environ 34 % comprises dans l'évaluation des JVDCV. AGF n'a supposé aucune synergie pour les UGT de Cypress et de Doherty, car ces dernières exercent des activités auprès de clients privés.

À la suite du test de dépréciation, AGF a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 30 novembre 2020. Les valeurs recouvrables déterminées en fonction des JVDCV sont classées à titre d'instruments de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Les valeurs recouvrables sont étayées par le ratio de l'actif géré selon des opérations récentes pour des actifs semblables dans la même industrie.

Les résultats de l'évaluation de l'UGT la plus importante d'AGF au 30 novembre 2020 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	Gestion de placements – Détail
Valeur recouvrable – globale	955 449 \$
Valeur comptable	740 585
Excédent	214 864 \$
Actif géré	17 607 680 \$
Actif géré – ratio	5,40 %
JVDCV	
Taux d'actualisation	10,25 %
Taux de croissance final	3,50 %
Taux d'inclusion des synergies	50,00 %

L'analyse de sensibilité reposant sur d'autres hypothèses au 30 novembre 2020 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	Gestion de placements – Détail
JVDCV	
Taux d'actualisation	9,80 %
Taux de croissance final	4,00 %
Taux d'inclusion des synergies	70,00 %
Valeur recouvrable – élevé	1 003 167 \$ – 1 085 238 \$
Taux d'actualisation	10,70 %
Taux de croissance final	3,00 %
Taux d'inclusion des synergies	30,00 %
Valeur recouvrable – bas	825 561 \$ – 912 087 \$

La direction continue de surveiller périodiquement ses immobilisations incorporelles afin de repérer les dépréciations potentielles.

Note 9 : Immobilisations corporelles et logiciels

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Matériel informatique	Logiciels	Total
Solde au 1^{er} décembre 2018					
Coût	9 030 \$	8 179 \$	6 813 \$	4 589 \$	28 611 \$
Moins l'actif totalement amorti	(1)	(71)	(1 478)	(1 430)	(2 980)
	9 029	8 108	5 335	3 159	25 631
Cumul des amortissements	(7 281)	(2 966)	(4 437)	(2 915)	(17 599)
Moins l'actif totalement amorti	1	71	1 478	1 430	2 980
	(7 280)	(2 895)	(2 959)	(1 485)	(14 619)
Valeur comptable nette	1 749 \$	5 213 \$	2 376 \$	1 674 \$	11 012 \$
Exercice clos le 30 novembre 2019					
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 749 \$	5 213 \$	2 376 \$	1 674 \$	11 012 \$
Ajouts	14	100	372	1 054	1 540
Cumul des amortissements	(338)	(1 140)	(1 122)	(1 063)	(3 663)
Valeur comptable nette à la clôture	1 425 \$	4 173 \$	1 626 \$	1 665 \$	8 889 \$
Solde au 30 novembre 2019					
Coût	9 043 \$	8 208 \$	5 707 \$	4 213 \$	27 171 \$
Moins l'actif totalement amorti	(10)	—	(821)	(845)	(1 676)
	9 033	8 208	4 886	3 368	25 495
Cumul des amortissements	(7 618)	(4 035)	(4 081)	(2 548)	(18 282)
Moins l'actif totalement amorti	10	—	821	845	1 676
	(7 608)	(4 035)	(3 260)	(1 703)	(16 606)
Valeur comptable nette	1 425 \$	4 173 \$	1 626 \$	1 665 \$	8 889 \$
Exercice clos le 30 novembre 2020					
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 425 \$	4 173 \$	1 626 \$	1 665 \$	8 889 \$
Ajouts	80	537	987	1 731	3 335
Cessions	(33)	—	—	—	(33)
Cumul des amortissements	(276)	(1 225)	(1 051)	(1 299)	(3 851)
Valeur comptable nette à la clôture	1 196 \$	3 485 \$	1 562 \$	2 097 \$	8 340 \$
Solde au 30 novembre 2020					
Coût	9 113 \$	8 745 \$	5 873 \$	5 099 \$	28 830 \$
Cessions	(172)	—	—	—	(172)
Moins l'actif totalement amorti	(5)	(94)	(1 776)	(935)	(2 810)
	8 936	8 651	4 097	4 164	25 848
Cumul des amortissements	(7 884)	(5 260)	(4 311)	(3 002)	(20 457)
Cessions	139	—	—	—	139
Moins l'actif totalement amorti	5	94	1 776	935	2 810
	(7 740)	(5 166)	(2 535)	(2 067)	(17 508)
Valeur comptable nette	1 196 \$	3 485 \$	1 562 \$	2 097 \$	8 340 \$

Note 10 : Dettes d'exploitation et charges à payer

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre

	2020	2019
Rémunération à payer	37 533 \$	42 609 \$
TVH à payer	8 900	10 131
Autres	21 404	27 911
Dettes d'exploitation et charges à payer	67 837 \$	80 651 \$

Note 11 : Dette à long terme

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, AGF a utilisé une partie du produit reçu découlant de la vente de S&WHL pour rembourser l'intégralité de sa dette à long terme et pour restructurer sa facilité aux fins d'alignement sur les besoins en capitaux futurs d'AGF. Le 6 novembre 2020, par l'entremise de sa filiale Placements AGF Inc., AGF a modifié et mis à jour sa convention de prêt. La facilité de crédit non garantie renouvelable (la « facilité ») procure un montant en capital global maximal de 140,0 M\$ (320,0 M\$ en 2019) et un crédit de sécurité de 10,0 M\$. En vertu de la facilité, AGF peut se prévaloir d'avances au moyen d'emprunts au taux préférentiel en dollars américains ou canadiens, d'acceptations bancaires ou de l'émission de lettres de crédit. La facilité doit être complètement remboursée le 6 novembre 2023.

Au 30 novembre 2020, AGF avait prélevé néant (208,5 M\$ en 2019 à un taux d'intérêt effectif moyen de 3,7 %) sur la facilité et de néant (5,1 M\$ en 2019) sur la lettre de crédit. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF avait remboursé 208,5 M\$ (emprunté 18,5 M\$ en 2019). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a engagé 0,7 M\$ (1,2 M\$ en 2019) sous forme d'une commission d'engagement, de frais de transaction et d'une commission d'attente liés à la facilité. Au 30 novembre 2020, un montant de 150,0 M\$ était inutilisé sur la facilité de crédit renouvelable et la convention d'un crédit de sécurité.

Note 12 : Actifs et passifs d'impôt différé

a) L'analyse des actifs et des passifs d'impôt différé se résume comme suit :

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 30 novembre

	2020	2019
Actifs d'impôt différé		
Actif d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	2 555 \$	1 008 \$
Actif d'impôt différé à recouvrer dans les 12 mois	4 038	4 114
	6 593 \$	5 122 \$
Passifs d'impôt différé		
Passif d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	150 043 \$	150 999 \$
Passif d'impôt différé à régler dans les 12 mois	-	39
	150 043	151 038
Passifs d'impôt différé, montant net	143 450 \$	145 916 \$

NOTES ANNEXES

La variation des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019, sans tenir compte des soldes compensatoires dans les mêmes territoires fiscaux, se résume comme suit :

(en milliers de dollars) Exercice clos le 30 novembre 2020	Solde à l'ouverture de l'exercice	Ajustements transitoires connexes à IFRS 16	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans le surplus d'apport	Comptabilisé dans les AERG	Solde à la clôture de l'exercice
Actifs d'impôt différé						
Charges déductibles dans des exercices futurs	7 082 \$	- \$	2 574 \$	60 \$	- \$	9 716 \$
Reports prospectifs de pertes	1 697	-	(862)	-	-	835
Charges reportées	365	-	(302)	-	-	63
Commissions de vente reportées	1 164	-	(137)	-	-	1 027
Autres crédits et reports prospectifs	34	-	20	-	-	54
	10 342 \$	- \$	1 293 \$	60 \$	- \$	11 695 \$
Passifs d'impôt différé						
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	151 026 \$	- \$	(39) \$	- \$	- \$	150 987 \$
Participations	4 773	-	(371)	-	10	4 412
Immobilisations corporelles	679	(989)	45	-	-	(265)
Autres	(220)	-	231	-	-	11
	156 258 \$	(989) \$	(134) \$	- \$	10 \$	155 145 \$
Passifs d'impôt différé, montant net	145 916 \$	(989) \$	(1 427) \$	(60) \$	10 \$	143 450 \$

(en milliers de dollars) Exercice clos le 30 novembre 2019	Solde à l'ouverture de l'exercice	Ajustements transitoires connexes à IFRS 15	Solde à l'ouverture de l'exercice, après les ajustements	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans le surplus d'apport	Comptabilisé dans les AERG	Solde à la clôture de l'exercice
Actifs d'impôt différé							
Charges déductibles dans des exercices futurs	4 830 \$	- \$	4 830 \$	2 117 \$	135 \$	- \$	7 082 \$
Reports prospectifs de pertes	1 823	-	1 823	(126)	-	-	1 697
Charges reportées	667	-	667	(302)	-	-	365
Autres crédits et reports prospectifs	47	-	47	(13)	-	-	34
	7 367 \$	- \$	7 367 \$	1 676 \$	135 \$	- \$	9 178 \$
Passifs d'impôt différé							
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	151 400 \$	- \$	151 400 \$	(374) \$	- \$	- \$	151 026 \$
Commissions de vente reportées	24 144	(25 479)	(1 335)	171	-	-	(1 164)
Participations	3 156	-	3 156	1 609	-	8	4 773
Immobilisations corporelles	380	-	380	299	-	-	679
Autres	12	-	12	(232)	-	-	(220)
	179 092 \$	(25 479) \$	153 613 \$	1 473 \$	- \$	8 \$	155 094 \$
Passifs d'impôt différé, montant net	171 725 \$	(25 479) \$	146 246 \$	(203) \$	(135) \$	8 \$	145 916 \$

- b) Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des reports prospectifs de pertes et des autres charges déductibles dans la mesure où la réalisation d'un avantage fiscal par le biais des bénéfices imposables futurs est probable. La capacité de réaliser un avantage fiscal découlant de ces pertes dépend d'un nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des activités dans les territoires où les pertes fiscales surviennent. Au 30 novembre 2020, il n'y a pas eu comptabilisation d'actifs d'impôt différé à l'égard des pertes autres qu'en capital de 24,6 M\$ et des charges déductibles de 2,3 M\$.

Les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital par date d'expiration au 30 novembre 2020 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	
2029	31 \$
2030	77
2031	8
2032	100
2033	87
Par la suite	10 959
Sans date d'expiration	13 323

- c) Au 30 novembre 2020, le montant global des différences temporaires associées aux participations dans des filiales pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'élève à 5,6 M\$ (8,0 M\$ en 2019).

Note 13 : Provision pour Avantage Éléments

(en milliers de dollars)	2020	2019
Exercices clos les 30 novembre		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 450 \$	1 669 \$
Provision supplémentaire portée en résultat net	605	865
Utilisé pendant l'exercice	(717)	(1 084)
Solde à la clôture de l'exercice	1 338	1 450
Moins la partie non courante	424	798
Partie courante	914 \$	652 \$

Note 14 : Capital-actions

a) Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé d'AGF se compose d'un nombre illimité d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto.

NOTES ANNEXES

b) Variation au cours de l'exercice

La variation du capital-actions se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars, sauf les montants par action)	2020		2019	
	Actions	Valeur attribuée	Actions	Valeur attribuée
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	57 600	- \$	57 600	- \$
Actions de catégorie B sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de l'exercice	78 223 104	474 178 \$	78 260 674	474 319 \$
Émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	68 243	319	60 692	329
Options sur actions exercées	60 582	361	143 031	757
Rachat aux fins d'annulation	(8 017 542)	(48 618)	(596 890)	(3 620)
Achat d'actions propres pour la FAP	(750 000)	(2 628)	-	-
Remise d'actions propres pour la FAP ¹	284 182	1 848	355 597	2 393
Solde à la clôture de l'exercice	69 868 569	425 460 \$	78 223 104	474 178 \$

¹ En décembre 2020, 297 384 unités d'actions supplémentaires (255 261 en 2019) ont été remises.

c) Rachat aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote

AGF a obtenu l'approbation réglementaire relative au rachat aux fins d'annulation, de temps à autre, d'un certain nombre de ses actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto). AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote pendant des périodes d'interdiction préétablies, sous réserve de certains paramètres. À l'extérieur de ces périodes d'interdiction préétablies, les actions seront rachetées à la discrétion de la direction. En vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF peut racheter au plus 10 % des actions en circulation détenues dans le public à la date de réception de l'approbation réglementaire ou au plus 5 947 786 actions entre le 6 février 2020 et le 5 février 2021 et au plus 5 980 078 actions entre le 6 février 2019 et le 5 février 2020. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, AGF a racheté 1 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote (596 890 en 2019) pour une contrepartie de 5,1 M\$ (3,5 M\$ en 2019). L'excédent payé sur la valeur comptable des actions rachetées aux fins d'annulation s'est chiffré à 0,9 M\$ (0,1 M\$ en 2019).

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a conclu une offre publique de rachat importante (« OPRI »), en vertu de laquelle AGF a racheté 7 017 542 actions de catégorie B sans droit de vote (néant en 2019) aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 40,0 M\$ (néant en 2019), au prix de 5,70 \$ par action. Le prix de rachat des actions acquises par l'entremise de l'OPRI est réparti entre le capital-actions et les résultats non distribués. Le capital-actions en lien avec l'OPRI a reculé de 42,6 M\$ (néant en 2019). L'excédent sur le prix de rachat de 2,6 M\$, les coûts de transaction de 0,5 M\$ ainsi que les impôts de 0,3 M\$ reliés à l'OPRI ont été comptabilisés au poste « Résultats non distribués ».

d) Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en tant qu'actions propres pour la FAP

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, 750 000 actions de catégorie B sans droit de vote (nément en 2019) ont été rachetées pour la FAP pour une contrepartie de 2,6 M\$ (nément en 2019) selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, 284 182 actions de catégorie B sans droit de vote (355 597 en 2019) rachetées en tant qu'actions propres ont été remises. Au 30 novembre 2020, 845 428 actions de catégorie B sans droit de vote (379 606 en 2019) étaient détenues en tant qu'actions propres.

Note 15 : Cumul des autres éléments du résultat global

(en milliers de dollars)	Écart de conversion	Juste valeur par le biais des AERG	Juste valeur de l'instrument dérivé	Total
Solde d'ouverture du cumul des AERG au 1^{er} décembre 2018				
Autres éléments du résultat global	5 753 \$	4 022 \$	- \$	9 775 \$
Charge d'impôt sur le résultat	-	(8)	-	(8)
Solde au 1^{er} décembre 2018	5 753	4 014	-	9 767
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2019				
Autres éléments du résultat global	2 490	71	(1 062)	1 499
Charge d'impôt sur le résultat	-	(8)	-	(8)
Solde au 30 novembre 2019	8 243	4 077	(1 062)	11 258
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2020				
Autres éléments du résultat global	(32)	74	-	42
Reclassement du cumul des AERG dans le résultat net tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente ¹ (notes 6 et 7)	(9 712)	-	1 062	(8 650)
Charge d'impôt sur le résultat	-	(10)	-	(10)
Solde au 30 novembre 2020	(1 501) \$	4 141 \$	- \$	2 640 \$

¹ Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a comptabilisé un écart de conversion de 2,2 M\$ connexe au placement dans S&WHL, qui a ensuite été reclassé dans les états consolidés du résultat net, tout comme le cumul des AERG à l'ouverture de 9,7 M\$, pour un total de 11,9 M\$.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a comptabilisé une perte sur la juste valeur de l'instrument dérivé en devise étrangère en lien avec la vente de S&WHL de 14,6 M\$, qui a ensuite été reclassée dans les états consolidés du résultat net, tout comme la juste valeur à l'ouverture de la perte sur l'instrument dérivé de 1,1 M\$, pour une perte totale de 15,7 M\$ reclassée dans les états consolidés du résultat net. Pour plus de détails, se reporter à la note 7. La perte sur l'instrument dérivé au 30 novembre 2020 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	Cumul des AERG à l'ouverture	Variations de la juste valeur de l'instrument dérivé constatées dans les AERG	Perte sur l'instrument dérivé constatée dans le résultat net	Reclassement de la perte sur l'instrument dérivé des AERG au résultat net	Total de la perte de l'instrument dérivé dans le résultat net
Exercice clos le 30 novembre 2020					
Contrat à terme – S&WHL	s.o.	(9 834) \$	1 297 \$	9 834 \$	11 131 \$
Option de vente – S&WHL	(1 062)	(4 775)	- \$	5 837	5 837
	(1 062) \$	(14 609) \$	1 297 \$	15 671 \$	16 968 \$

NOTES ANNEXES

Note 16 : Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration

(en milliers de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	383 067 \$	391 241 \$	
Charges des fonds et renonciations de frais	(8 409)	(9 265)	
Recouvrement fiscal de charges des fonds	-	4 133	
	374 658 \$	386 109 \$	

Note 17 : Ajustements de la juste valeur et autres produits

(en milliers de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Ajustement de la juste valeur en lien avec un profit réalisé des AERG dans le résultat net (note 4)	759 \$	1 253 \$	
Ajustement de la juste valeur et distributions en lien avec des placements à long terme [note 5 b)]	7 767	15 185	
Produits d'intérêts	936	1 210	
Autres produits	693	838	
	10 155 \$	18 486 \$	

Note 18 : Charges par nature

(en milliers de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration			
Charges de rémunération, abstraction faite de la rémunération fondée sur des actions	115 661 \$	116 514 \$	
Rémunération fondée sur des actions	7 009	7 244	
Ventes et marketing	7 783	12 719	
Technologies de l'information et installations (note 3)	28 708	32 696	
Honoraires	11 014	15 264	
Autres coûts liés aux fonds	1 253	1 546	
Autres	3 306	3 287	
	174 734 \$	189 270 \$	

Note 19 : Charge au titre des avantages du personnel

(en milliers de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Charges de rémunération, abstraction faite de la rémunération fondée sur des actions			
Régimes d'options sur actions	115 661 \$	116 514 \$	
Régime d'achats d'actions	656	642	
Régime d'UAPR	1 192	1 203	
Régime d'UAD	4 122	3 376	
RPP	1 039	1 866	
	-	157	
Rémunération fondée sur des actions	7 009	7 244	
	122 670 \$	123 758 \$	

Note 20 : Provision pour restructuration

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2019, AGF a mis en œuvre un plan afin d'atteindre certaines efficiences organisationnelles et opérationnelles, ce qui a donné lieu à une charge de restructuration de 14,4 M\$. Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a mené à bien son plan; par conséquent, le solde de la provision pour restructuration de 1,0 M\$ a été remis le 30 novembre 2020.

Note 21 : Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

a) Régimes d'options sur actions

En vertu des régimes d'options sur actions d'AGF, un maximum de 608 085 actions de catégorie B sans droit de vote supplémentaires (465 900 en 2019) auraient pu être attribuées au 30 novembre 2020.

La variation des options sur actions pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2020		2019	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options sur actions de catégorie B sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 416 929	6,91 \$	7 854 300	7,52 \$
Options attribuées	511 415	5,64	800 496	6,20
Options éteintes	(303 792)	7,18	(30 315)	7,37
Options échues	(349 808)	10,62	(1 064 521)	11,18
Options exercées	(60 582)	5,28	(143 031)	4,74
Solde à la clôture de l'exercice	7 214 162	6,64 \$	7 416 929	6,91 \$

Les options sur actions en cours au 30 novembre 2020 ont des dates d'échéance entre 2021 et 2027. Les renseignements supplémentaires afférents aux options sur actions en cours aux 30 novembre 2020 et 2019 se résument comme suit :

Au 30 novembre 2020 Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée		Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
		Prix d'exercice moyen pondéré	Prix d'exercice moyen pondéré		
0,01 \$ à 8,00 \$	6 193 614	3,6 ans	6,00 \$	4 134 968	6,00 \$
8,01 \$ à 15,00 \$	1 020 548	0,8 an	10,51	1 020 548	10,51
	7 214 162	3,2 ans	6,64 \$	5 155 516	6,89 \$

Au 30 novembre 2019 Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée		Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
		Prix d'exercice moyen pondéré	Prix d'exercice moyen pondéré		
0,01 \$ à 8,00 \$	5 981 247	4,2 ans	6,02 \$	3 222 011	6,11 \$
8,01 \$ à 15,00 \$	1 435 682	1,4 an	10,59	1 435 682	10,59
	7 416 929	3,7 ans	6,91 \$	4 657 693	7,49 \$

NOTES ANNEXES

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a attribué 511 415 options sur actions (800 496 en 2019) et a comptabilisé des charges de rémunération et un surplus d'apport de 0,7 M\$ (0,6 M\$ en 2019). L'estimation de la juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020 s'est chiffrée à 1,01 \$ l'option (0,96 \$ en 2019), selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019 :

Exercices clos les 30 novembre	2020	2019
Taux d'intérêt sans risque	0,4 %	1,5 %
Rendement prévu de l'action	5,7 %	5,2 %
Volatilité prévue du cours de l'action selon un historique de cinq ans	37,0 %	30,3 %
Taux d'extinction	4,5 %	4,7 %
Durée de l'option	5,2 ans	5,1 ans

b) Autres paiements fondés sur des actions

Les autres paiements fondés sur des actions comprennent les UAPR, les UAD et le RPP. Au 30 novembre 2020, AGF a constaté une charge de 1,5 M\$ (2,1 M\$ en 2019) et un passif de 5,9 M\$ (4,6 M\$ en 2019) relativement aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, AGF a constaté des charges de rémunération de 3,6 M\$ (3,3 M\$ en 2019) et un surplus d'apport de 5,5 M\$ (5,5 M\$ en 2019), déduction faite de l'impôt, relativement au règlement en instruments de capitaux propres d'UAPR et du RPP.

La variation des UAPR et des UAD pendant les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2020	2019
	Nombre d'unités d'actions	Nombre d'unités d'actions
En cours à l'ouverture de l'exercice, non acquises	3 216 960	3 259 768
Émises		
Attribution initiale	846 525	803 099
Au lieu de dividendes	168 982	149 521
Réglées en trésorerie	(371 342)	(470 947)
Réglées en instruments de capitaux propres	(284 182)	(355 597)
Éteintes et annulées	(66 886)	(168 884)
En cours à la clôture de l'exercice, non acquises	3 510 057	3 216 960

Note 22 : Charges d'intérêts

(en milliers de dollars)	2020	2019
Exercices clos les 30 novembre	2020	2019
Intérêts sur la dette à long terme et commission d'engagement ¹	5 502 \$	7 223 \$
Charge d'intérêts sur les contrats de location (note 3)	1 057	–
Charge d'intérêts liée à l'impôt (remboursement)	(193)	(446)
	6 366 \$	6 777 \$

¹ En septembre 2020, AGF a remboursé l'intégralité de sa dette à long terme.

Note 23 : Charge d'impôt sur le résultat

a) Les principaux éléments de la charge d'impôt sur le résultat se résument comme suit :

(en milliers de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Impôt sur le résultat exigible			
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	23 860 \$	9 466 \$	
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(1 291)	69	
Autres	(621)	27	
Total de la charge d'impôt sur le résultat exigible	21 948 \$	9 562 \$	
Impôt sur le résultat différé			
Naissance et résorption des différences temporaires	(1 778) \$	(290) \$	
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	1 095	87	
Avantage fiscal découlant d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire non constatés antérieurs	(744)	–	
Total de la charge d'impôt sur le résultat différé	(1 427)	(203)	
Charge d'impôt sur le résultat	20 521 \$	9 359 \$	

La ventilation de la charge d'impôt sur le résultat se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Impôt sur le résultat			
Total de l'impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	10 646 \$	11 394 \$	
Incidence fiscale relativement à un profit tiré de la vente d'actifs détenus en vue de la vente, déduction faite de la couverture de change	10 000	–	
Ajustement connexe à la provision pour restructuration	–	(3 131)	
Incidence fiscale relativement à un recouvrement fiscal non récurrent de charge des fonds	–	1 095	
Application d'IFRS 16	(125)	–	
Total de la charge d'impôt sur le résultat	20 521 \$	9 359 \$	

b) Le taux d'imposition effectif d'AGF se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Taux d'imposition des sociétés canadiennes	26,5 %	26,5 %	
Écart des taux sur le résultat des filiales	0,2	0,5	
Produits financiers exonérés d'impôt	(6,5)	(11,6)	
Profits soumis à divers taux d'imposition	(0,5)	(4,0)	
Bénéfices non imposables découlant de la cession d'un placement	(9,1)	–	
Charges non déductibles	0,2	1,7	
Utilisation de pertes fiscales non constatés antérieures	(0,4)	–	
Variation des actifs d'impôt différé non constatée	0,7	3,3	
Autres	(0,5)	–	
Taux d'imposition effectif	10,6 %	16,4 %	

NOTES ANNEXES

c) L'impôt payé en lien avec des composantes des AERG se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Augmentation de la juste valeur des placements disponibles à la vente		10 \$	8 \$
		10 \$	8 \$

d) L'impôt payé (crédité) en lien avec des composantes des capitaux propres se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres		(60) \$	(135) \$
		(60) \$	(135) \$

Note 24 : Résultat par action

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)		2020	2019
Exercices clos les 30 novembre			
Numérateur			
Résultat net de l'exercice		173 908 \$	47 858 \$
Dénominateur			
Nombre moyen pondéré d'actions, de base		77 326 775	78 739 081
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions des employés		1 032 795	933 880
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué		78 359 570	79 672 961
Résultat par action de l'exercice			
De base		2,25 \$	0,61 \$
Dilué		2,22 \$	0,60 \$

Note 25 : Dividendes

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, les dividendes versés par AGF se sont élevés à 0,32 \$ par action (0,32 \$ en 2019). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2020, les dividendes versés, y compris les dividendes réinvestis, se sont élevés à 24,9 M\$ (25,2 M\$ en 2019). Le 18 décembre 2020, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,08 \$ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2020, soit un dividende total d'environ 5,6 M\$. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas ce dividende à payer.

Note 26 : Transactions entre parties liées

a) Rémunération des membres clés de la direction

AGF est contrôlée par Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF qui, par sa participation indirecte dans toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, possède 80 % des actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les 20 % restants d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote sont détenus par le vice-président du conseil d'administration d'AGF, qui agit également à titre d'administrateur.

La rémunération des administrateurs et des autres membres clés de la direction d'AGF se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Exercices clos les 30 novembre		
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	8 501 \$	7 668 \$
Paiements fondés sur des actions	2 999	3 484
	11 500 \$	11 152 \$

b) Fonds communs de placement et autres placements

En vertu des IFRS, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. est réputée, aux fins des IFRS, être liée aux fonds AGF, car elle agit à titre de gestionnaire de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, des frais de conseils et des frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds AGF et AGF. En échange, AGF assure la gestion et l'administration des fonds AGF, fournit des conseils en placement et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds AGF. La quasi-totalité des frais de gestion et de conseils d'AGF touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2020, AGF avait une créance de 15,3 M\$ (14,3 M\$ en 2019) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds commun de placement.

Les coûts globaux des services aux porteurs de parts repris et les frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2020 au nom des fonds AGF ont totalisé environ 10,1 M\$ (6,0 M\$ en 2019).

AGF investit également des capitaux de lancement dans les fonds AGF et la plateforme d'alternatifs privés. Pour plus de détails sur ces placements, se reporter aux notes 4 et 5 b), respectivement.

Note 27 : Gestion des risques financiers

a) COVID-19

Dans la foulée de la COVID-19, l'incertitude et la volatilité planent sur les marchés et dans les économies à l'échelle mondiale. La pandémie continue de faire rage et de forcer de nouveaux confinements temporaires dans plusieurs pays, dont les États-Unis et le Canada.

La volatilité continue et élevée sur les marchés financiers peut créer un risque de marché quant à la situation du capital et à la rentabilité d'AGF. Une importante partie des produits d'AGF est fonction de l'actif géré moyen global, abstraction faite de celui de la plateforme d'alternatifs privés. Les ventes nettes et les changements sur le marché influent sur les niveaux des actifs gérés.

En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré moyen, abstraction faite de celui de la plateforme d'alternatifs privés, les produits tirés des frais de gestion, déduction faite des commissions de suivi, diminuerait d'environ 7,5 M\$.

b) Facteurs de risques financiers

De par la nature de ses activités, AGF s'expose à divers risques financiers : risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix), risque de crédit et risque de liquidité. Dans le cours normal des activités, AGF gère ces risques, qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, à mesure qu'ils surviennent.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions et des produits de base.

i) Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discréction du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard des valeurs américaines et internationales sous-jacentes détenues dans les fonds AGF aurait occasionné un changement d'environ 1,1 G\$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2020. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G\$ de l'actif géré, les produits tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 14,7 M\$ (11,4 M\$ en 2019).

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des États-Unis, d'Irlande et de Singapour qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

ii) Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et sur le solde de trésorerie d'AGF en 2020 aurait occasionné un changement d'environ néant (2,1 M\$ en 2019) des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2020.

Au 30 novembre 2020, environ 17 % de l'actif géré de fonds de détail d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 0,9 M\$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2020.

iii) Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds d'alternatifs. Au 30 novembre 2020, les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme qui s'élèvent respectivement à 17,2 M\$, à 0,6 M\$ et à 151,9 M\$ (16,4 M\$, 0,5 M\$ et 136,7 M\$ en 2019). Au 30 novembre 2020, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit ou une perte latents avant impôt de 16,9 M\$ (15,3 M\$ en 2019) porté en résultat net et un profit ou une perte latents avant impôt de 0,1 M\$ (0,1 M\$ en 2019) porté aux AERG.

Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La haute direction d'AGF élaboré la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque important à l'égard de toute contrepartie individuelle.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des commissions payées sur les fonds communs de placement comportant des FR, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales, les engagements liés à des placements dans la plateforme d'alternatifs privés et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Gestion du capital » (ci-après) et à la note 11. Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

La durée contractuelle des passifs financiers dans les groupes d'échéance correspondants d'AGF selon la période restante aux 30 novembre 2020 et 2019 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)		1 an ou moins	1 à 5 ans
Exercice clos le 30 novembre 2020			
Dettes d'exploitation et charges à payer		67 837 \$	- \$
Provision pour Avantage Éléments		914	424
Dette à long terme		-	-
Autres passifs		-	9 267
Total		68 751 \$	9 691 \$

(en milliers de dollars)		1 an ou moins	1 à 5 ans
Exercice clos le 30 novembre 2019			
Dettes d'exploitation et charges à payer		80 651 \$	- \$
Provision pour Avantage Éléments		652	798
Dette à long terme		-	208 500
Autres passifs		-	8 947
Total		81 303 \$	218 245 \$

c) Gestion du capital

Nous gérons activement notre capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en nous assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer nos engagements en capital relativement à la plateforme d'alternatifs privés.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs afin d'atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Pour plus de détails, se reporter aux notes 11 et 14. Chaque année, AGF prépare un plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques. Le comité de haute direction d'AGF est responsable de la gestion du capital. Le conseil d'administration d'AGF surveille les politiques en matière de capital et la gestion du capital de la Société.

En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées.

d) Estimations de la juste valeur

La valeur comptable des créances et autres actifs et des dettes d'exploitation et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée. La valeur comptable de la dette à long terme se rapproche de la juste valeur en raison de la portion à taux variable du taux d'intérêt effectif.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur, selon la méthode d'évaluation. Les différents niveaux se résument comme suit :

- Niveau 1 Les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. prix) soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).
- Niveau 3 Les données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. données non observables).

Les actifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2020 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	Au 30 novembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 009 \$	- \$	- \$	94 009 \$	
Fonds communs de placement AGF et autres	17 248	-	-	17 248	
Placements à long terme	-	-	151 949	151 949	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des AERG					
Titres de participation	610	-	-	610	
Coût amorti					
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	-	311	-	311	
Total des actifs financiers	111 867 \$	311 \$	151 949 \$	264 127 \$	

Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2019 se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	Au 30 novembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 660 \$	- \$	- \$	51 660 \$	
Fonds communs de placement AGF et autres	16 356	-	-	16 356	
Titres de participation	4 045	-	-	4 045	
Placements à long terme ¹	-	-	136 664	136 664	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des AERG					
Instruments dérivés	-	4 787	-	4 787	
Titres de participation	536	-	-	536	
Coût amorti					
Titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral	-	308	-	308	
Total des actifs financiers	72 597 \$	5 095 \$	136 664 \$	214 356 \$	

La juste valeur des instruments financiers cotés sur des marchés actifs est fondée sur les prix cotés sur les marchés actifs pour des opérations régulières et récentes qui ont eu lieu.

Les instruments de niveau 1 comprennent les titres de participation cotés aux principales Bourses, les placements dans les fonds communs de placement AGF, les dépôts temporaires très liquides auprès d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires d'une banque singapourienne.

Les instruments de niveau 2 comprennent les instruments dérivés auprès de grandes banques à charte canadiennes et les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral. Les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral sont évalués au coût amorti, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.

Les instruments de niveau 3 comprennent les placements à long terme en lien avec la plateforme d'alternatifs privés. Les instruments de cette catégorie comportent une ou des données non observables qui ont une incidence très importante sur la juste valeur de l'instrument ou sur le profit ou la perte de l'instrument. La juste valeur des placements à long terme est calculée selon le pourcentage de la participation d'AGF et la juste valeur du placement figurant dans l'information financière fournie par les

NOTES ANNEXES

entités émettrices. Au 30 novembre 2020, la juste valeur des placements à long terme et de l'entité ad hoc d'AGF était fondée sur la valeur liquidative calculée par le gestionnaire d'actifs du fonds. La juste valeur du placement d'AGF dans le placement à long terme était fondée sur la valeur liquidative calculée par le gestionnaire d'actifs. Une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de la valeur liquidative aurait représenté une augmentation ou une diminution de la juste valeur des placements à long terme et du résultat avant impôt d'AGF de 15,2 M\$. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 b).

La variation des instruments de niveau 3 pour les exercices clos les 30 novembre 2020 et 2019 se résume comme suit :

(en milliers de dollars)	Placements à long terme
Solde au 1^{er} décembre 2019	136 664 \$
Achat d'un placement	12 110
Remboursement de capital	(1 363)
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net ¹	4 538
Solde au 30 novembre 2020	151 949 \$

¹ La variation des profits latents connexes à des placements présentement compris dans les instruments de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs s'élevait à 4 538 \$ (perte de 2 166 \$ en 2019) pour l'exercice clos le 30 novembre 2020.

(en milliers de dollars)	Placements à long terme
Solde au 1^{er} décembre 2018	105 377 \$
Achat d'un placement	60 114
Remboursement de capital	(26 661)
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net	(2 166)
Solde au 30 novembre 2019	136 664 \$

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2020, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2.

Note 28 : Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière où AGF possède présentement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Dans le cours normal des activités, AGF a conclu divers accords généraux de compensation ou autres ententes similaires qui ne respectent pas le critère de compensation dans les états consolidés de la situation financière, mais qui permettent tout de même aux montants connexes d'être compensés dans certaines circonstances, comme un manquement ou une faillite.

Le tableau ci-après présente les instruments financiers comptabilisés compensés ou assujettis à un accord général exécutoire de compensation ou autre entente similaire, mais non compensés, aux 30 novembre 2020 et 2019, et l'incidence nette sur les états consolidés de la situation financière d'AGF si tous les droits de compensation étaient exercés :

(en milliers de dollars)	Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
Au 30 novembre 2020	Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montant net présenté		
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 28 a), b)]	480 385 \$	(386 376) \$	94 009 \$	- \$	94 009 \$
Total des actifs financiers	480 385 \$	(386 376) \$	94 009 \$	- \$	94 009 \$
Passifs financiers					
Dette à long terme [note 28 b)]	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total des passifs financiers	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

(en milliers de dollars)	Montants compensés			Montants non compensés	Montant net
Au 30 novembre 2019	Actifs bruts	Passifs bruts compensés	Montant net présenté		
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 28 a), b)]	641 405 \$	(589 745) \$	51 660 \$	(51 660) \$	- \$
Total des actifs financiers	641 405 \$	(589 745) \$	51 660 \$	(51 660) \$	- \$
Passifs financiers					
Dette à long terme [note 28 b)]	207 283 \$	- \$	207 283 \$	(51 660) \$	155 623 \$
Total des passifs financiers	207 283 \$	- \$	207 283 \$	(51 660) \$	155 623 \$

- a) Selon un accord entre AGF et une banque à charte canadienne, certains dépôts bancaires sont regroupés dans un seul compte et compensés par des découverts bancaires d'AGF et de ses filiales qui font partie de l'accord de regroupement. Le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».
- b) AGF, par l'entremise de sa filiale Placements AGF Inc. (« PAGFI »), a conclu une entente de prêt avec deux banques à charte canadiennes. En vertu de cette entente, en cas de défaut ou de faillite, les créanciers ont le droit de compenser les passifs par tout dépôt d'AGF et de certaines de ses filiales détenus par les créanciers. Ces dépôts en trésorerie sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Au 30 novembre 2020, l'encours de la dette à long terme d'AGF était de néant.

Note 29 : Éventualités

Certaines réclamations ont été ou pourraient être déposées contre AGF. Ces réclamations ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée d'AGF.

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

a) Audit de l'ARC – Avantages fiscaux acquis

En juillet 2015, AGF a reçu un avis de nouvelle cotisation (« ANC ») de l'ARC refusant 30,5 M\$ d'avantages fiscaux acquis et utilisés par AGF pendant l'exercice 2005. L'ANC pourrait augmenter l'impôt exigible sur la première déclaration de revenus d'AGF de 10,9 M\$ (avant l'application des intérêts et des pénalités de 9,0 M\$). AGF était fortement en désaccord avec la position prise par l'ARC et a déposé une contestation afférente à l'ANC. Par suite de la réception de l'ANC, AGF a payé 13,9 M\$ (y compris les intérêts et les pénalités). Ce paiement a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Impôts à recouvrer ». En 2019, AGF a comptabilisé des produits d'intérêts de 0,6 M\$ (0,3 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 0,3 M\$ du gouvernement provincial) dans les états consolidés du résultat net en lien avec cette affaire.

En 2020, AGF a reçu des lettres de l'ARC et du ministère des Finances de l'Ontario confirmant que l'opposition en matière d'impôt d'AGF avait été acceptée dans son intégralité. Par conséquent, AGF a comptabilisé des produits d'intérêts supplémentaires de 1,1 M\$ dans les états consolidés du résultat net. Au 30 novembre 2020, AGF avait touché une importante partie des impôts à recouvrer de 13,9 M\$.

b) Audit de l'ARC – Établissement du prix de transfert

Comme il a déjà été communiqué dans les états financiers consolidés annuels d'exercices antérieurs, AGF a conclu une entente avec l'ARC et l'administration fiscale du territoire étranger pertinent. Le règlement porte sur la répartition du résultat aux fins de l'impôt entre les entités juridiques canadiennes et une filiale à l'étranger d'AGF pour les années d'imposition 2005 à 2016.

L'affaire a été résolue au cours d'exercices antérieurs. En 2020, l'ARC a versé le dernier remboursement dû à AGF, soit 1,8 M\$.

Note 30 : Engagements et garanties

a) Engagements

AGF est liée par des contrats de location et des contrats visant des locaux pour bureaux, du matériel de bureau et des services.

Les paiements en trésorerie annuels minimaux approximatifs se résument comme suit :

(en milliers de dollars) Exercices clos les 30 novembre	Contrats de location ¹	Engagement en matière de service	Total
2021	4 344 \$	20 256 \$	24 600 \$
2022	7 050	13 350	20 400
2023	5 692	5 290	10 982
2024	5 440	4 443	9 883
2025	5 365	3 514	8 879
Par la suite	54 213	33 258	87 471
Total	82 104 \$	80 111 \$	162 215 \$

¹ Les contrats de location comprennent les paiements contractuels restants relatifs aux locaux pour bureaux et au matériel de bureau utilisés dans le cours normal des activités.

En outre, au 30 novembre 2020, AGF avait investi 149,2 M\$ (138,5 M\$ au 30 novembre 2019) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'alternatifs privés et 70,2 M\$ (70,3 M\$ en 2019) de capital restaient à être investis.

b) Garanties

AGF, conformément à une entente d'indemnisation conclue avec chacun de ses administrateurs ainsi qu'avec les administrateurs des sociétés de placement à capital variable, a accepté d'indemniser les administrateurs de tous frais à l'égard de toute action ou de toute poursuite qui leur est intentée dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. À ce jour, aucune réclamation n'a été faite à l'égard de ces promesses d'indemnisation.

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs portant sur AGF, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière ainsi que sur sa situation financière. Bien que la direction estime que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer fortement de ceux exprimés ou supposés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui peuvent modifier significativement les résultats sont, entre autres, l'économie et la conjoncture du marché, y compris les taux d'intérêt, la concurrence, les changements aux règlements gouvernementaux et fiscaux ainsi que d'autres facteurs présentés dans des documents déposés de temps à autre auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinentes.

Répertoire général d'AGF

La Société de Gestion AGF Limitée

C.P. 50
Tour Banque Toronto-Dominion
66, Wellington Street West, 31^e étage
Toronto (Ontario) M5K 1E9
Site Web : AGF.com
Courriel : tigre@AGF.com
Téléphone : 416-367-1900

Bureau de représentation en Chine

Unit 16, 11/F, Tower A
Beijing Hanwei Plaza
(CCBC Office)
No. 7, Guanghua Road
Beijing, PR China, 10004

Renseignements pour les actionnaires

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Agent des registres et des transferts

Société de fiducie Computershare
du Canada
1-800-564-6253

Inscription à la Bourse

AGF.B

AGF International Advisors

Company Limited
34 Molesworth Street
Dublin, 2, Ireland

Placements AGF Inc.

C.P. 50
Tour Banque Toronto-Dominion
66, Wellington Street West
Toronto (Ontario) M5K 1E9

Service à la clientèle

55, Standish Court, bureau 1050
Mississauga (Ontario) L5R 0G3

AGF Investments America Inc.

53 State Street, Suite 1308
Boston, MA 02109

Cypress Capital Management Ltd.

1055, West Georgia Street, bureau 1700
C.P. 11136
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3P3

Doherty & Associates Ltd.

56, rue Sparks, bureau 700
Ottawa (Ontario) K1P 5A9

AGF Investments LLC

53 State Street, Suite 1308
Boston, MA 02109

Gestion de placements Highstreet

244, Pall Mall Street, bureau 350
London (Ontario) N6A 5P6

InstarAGF Asset Management Inc.

Tour Banque Toronto-Dominion
66, Wellington Street West, 34^e étage
Toronto (Ontario) M5K 1E9



La Société de Gestion AGF Limitée
C.P. 50
Tour Banque Toronto-Dominion
Toronto (Ontario) M5K 1E9

Site Web : www.AGF.com
Courriel : tigre@AGF.com
Téléphone : 416-367-1900